

Les bénéficiaires des équipements d'accueil collectif de la petite enfance

Réseau Perspicaf

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
COMPOSITION DU GROUPE D'ETUDE	7
I – METHODOLOGIE	8
1.1 - TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE : BEAUCOUP DE PRAGMATISME !	8
1.1.1 - CAS DE LA PROVINCE : TIRAGE A PROBABILITE INEGALE D'UN ECHANTILLON STRATIFIE D'EQUIPEMENTS ..9	
1.1.2 - CAS DE LA REGION PARISIENNE : DES EQUIPEMENTS SOUVENT CHOISIS PAR LES CAF	11
1.2 - TECHNIQUE D'ENQUETE	12
1.2.1 - UN QUESTIONNAIRE POUR IDENTIFIER LES USAGERS DES EQUIPEMENTS	12
1.2.2 - LE RECOURS NECESSAIRE A LA CNIL	13
1.2.3 - MOBILISATION DES EQUIPEMENTS POUR LE RECUEIL DES DONNEES	13
1.3 - LE TRAITEMENT DES DONNEES	14
1.3.1 - LA SAISIE DES QUESTIONNAIRES CONFIEE A UN SERVICE EXTERNE	14
1.3.2 - APPARIEMENT AVEC LES FICHIERS CAF POUR RECUPERER DES INFORMATIONS SUR LES ALLOCATAIRES ..	14
1.3.3 - REDRESSEMENT DES DONNEES	14
1.3.4 - CODIFICATION DE DEUX NOUVELLES VARIABLES : ACTIVITE DES PARENTS ET PRESENCE D'UN CONJOINT ..	14
1.4.- EXTRAPOLATION DES RESULTATS : LES RESULTATS SONT REPRESENTATIFS DES REpondANTS	15
1.4.1 - LA CORRECTION DU BIAIS D'ECHANTILLONNAGE	15
1.4.2 - L'IMPOSSIBILITE DE REDRESSER LA NON REponse GLOBALE	18
II - RESULTATS	19
2.1 - CARACTERISTIQUES DES REpondANTS : DES DIFFERENCES AVEC LA POPULATION TemoIN	19
2.1.1 - 85% DES REpondANTS SONT ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL	20
2.1.2 - LES COUPLES AVEC 1 ENFANT SONT SUR-REPRESENTES	20
2.1.3 - LES ENFANTS AINES OU LES ENFANTS UNIQUES REPRESENTENT PLUS DE LA MOITIE DES ENFANTS ACCUEILLIS	21
2.1.4 - LES ENFANTS CONFIES SONT LE PLUS SOUVENT AGES DE 1 A 3 ANS	21
2.1.5 - LES COUPLES AVEC LES DEUX PARENTS ACTIFS SONT MAJORITAIRES	23
2.1.6 - 3 FAMILLES SUR 5 SONT CONTRAINTEES PAR LES HORAIRES	25
2.1.7 - DES RESSOURCES PLUS ELEVEES QUE DANS LA POPULATION DE REFERENCE	25
2.1.8 - PEU DE BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX UTILISENT LES STRUCTURES	26
2.1.9 - LES BENEFICIAIRES DE L'APE ONT AUSSI RECOURS AUX STRUCTURES DE GARDE	27
2.1.10 - PLUS D'UN QUART DES PARENTS ONT RECOURS A UN AUTRE MODE DE GARDE	28
2.2 - ANALYSE DE LA NON REponse	28
2.3 - CARACTERISTIQUES DES REpondANTS : DES DIFFERENCES SELON LE TYPE ET LA LOCALISATION DE L'EQUIPEMENT FREQUENTE	29
2.3.1 - L'ACCUEIL TEMPORAIRE PRIVILEGIE PAR LES COUPLES AVEC DEUX ENFANTS ET PLUS	30
2.3.2 - L'EMPLOI, SEUL FACTEUR DISCRIMINANT	30
2.3.3 - L'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS CONDITIONNE PAR LES RESSOURCES ?	31
2.3.4 - BENEFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX : DES DIFFERENCES SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES	31
2.3.5 - BENEFICIAIRES D'APE ET D'AFEAMA : LE CHOIX DE L'ACCUEIL TEMPORAIRE	32
2.3.6 - AUTRE MODE DE GARDE : COMPLEMENTARITE AVEC L'ACCUEIL TEMPORAIRE	32
2.3.7 - LA FAMILLE : LE MODE DE GARDE COMPLEMENTAIRE PRIVILEGIE	32

2.4. - QUATRE PROFILS POUR LES REpondANTS.....	33
2.4.1 - UN MODE DE GARDE NECESSAIRE POUR LA MOITIE DES REpondANTS	33
2.4.2 - UNE STRUCTURE D'ACCUEIL EN COMPLEMENT D'UNE PRESTATION DE GARDE POUR UN QUART DES REpondANTS.....	34
2.4.3 - UN ACCUEIL AUSSI POUR LES ENFANTS D'INACTIFS OU DE CHOMEURS.....	34
2.4.4 - CHOIX DELIBERE OU CONTRAINT POUR LES FAMILLES OU UN SEUL DES DEUX PARENTS TRAVAILLE ?	34
III - APPROCHE QUALITATIVE.....	37
3.1 - CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS : CONTEXTE ET FONCTIONNEMENT	37
3.1.1 - LES CRECHES	37
3.1.2 - LES HALTES-GARDERIES.....	39
3.1.3 - LE MULTI-ACCUEIL, UN SYSTEME ALTERNATIF ?	41
3.1.4 - LES ECARTS ENTRE CRECHES, HALTES-GARDERIES ET EQUIPEMENTS MULTI-ACCUEIL.....	43
3.1.5 - DES POINTS COMMUNS.....	43
3.2 - PAROLES DE PARENTS : DE LA CRITIQUE AU PLEBISCITE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL.....	43
3.2.1 - CONTEXTE ET METHODOLOGIE.....	43
3.2.2 - RESULTAT DE L'ANALYSE THEMATIQUE	46
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE.....	54
ANNEXE 2 : LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT DU QUESTIONNAIRE	58
ANNEXE 3 : ACTE REGLEMENTAIRE CNIL	60
ANNEXE 4 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES 4 PROFILS DE REpondANTS	62
• REPARTITION DES 4 PROFILS	62
• REPARTITION SELON LE MODE D'ACCUEIL.....	62
• REPARTITION SELON LA ZONE GEOGRAPHIQUE.....	63
• REPARTITION SELON LE NOMBRE D'ENFANTS.....	63
• REPARTITION SELON LE TYPE DE FAMILLES	64
• REPARTITION SELON LE RUC.....	64
• REPARTITION SELON LES CONTRAINTES OU L'UTILISATION D'UN AUTRE MODE DE GARDE.....	65
ANNEXE 5 : DES HORAIRES TRES DECALES : QUELLES REponses ?.....	66
ANNEXE 6 : TYPOLOGIE DES UTILISATEURS - VOIR DOCUMENT A PART	69
ANNEXE 7 : LA QUESTION DE LA TARIFICATION	70
ANNEXE 8 : SOCIALISATION OU SOCIABILISATION ?.....	72

INTRODUCTION

Le thème des bénéficiaires des équipements de la petite enfance fait partie du programme d'études Perspicaf présenté en décembre 1999.

Egalement considéré comme prioritaire par le Comité des Politiques, il doit permettre de donner à l'Institution une meilleure connaissance des familles qui font le choix ou sont conduites à privilégier un mode de garde collectif pour leurs enfants.

Les travaux ont été menés par un groupe réunissant les compétences complémentaires de chargés d'études, de conseillers techniques petite enfance et de référents Cnaf. La diversité des compétences et le nombre d'organismes représentés, montrent l'intérêt porté au niveau local à ce domaine encore mal connu.

LA PROBLEMATIQUE

La question de la petite enfance est au centre des préoccupations de la branche famille.

Entre la gamme des prestations légales versées aux parents (AGED, AFEAMA, APE, APP) et les différents dispositifs d'aide aux structures d'accueil, nous offrons une grande diversité d'aides à la garde d'enfants et il nous est pourtant paradoxalement difficile de circonscrire l'attente des familles, d'anticiper sur leurs pratiques et d'analyser précisément les raisons qui motivent leurs choix.

Les parents ont-ils véritablement le (libre) choix pour faire garder leurs enfants par une assistante maternelle, par une crèche ou une halte-garderie ? La conciliation vie familiale – vie professionnelle, si souvent citée, est-elle une réalité ?

La cohérence des aides aux familles avec de jeunes enfants est inscrite dans les objectifs de la Cnaf depuis la première Convention d'Objectifs et de Gestion. Permettre un développement harmonieux des capacités d'accueil de la petite enfance, faciliter l'accès aux modes de garde dans le respect du libre choix des parents et de leurs ressources, favoriser la souplesse de fonctionnement des structures en réponse à des besoins diversifiés, sont les questions sur lesquelles se penche plus particulièrement l'Institution.

Ce sujet est également au cœur des débats des conférences annuelles de la famille, comme l'attestent les mesures annoncées et mises en place en 2000 et 2001 (fonds d'investissement exceptionnel pour la création, l'aménagement et l'extension des structures d'accueil, la réforme du complément d'AFEAMA et de l'APE ...).

C'est enfin un domaine dans lequel les Caf développent un positionnement fort vis-à-vis de leurs partenaires, se mobilisent au travers de leur action sociale pour soutenir des initiatives locales et accompagner les acteurs de terrain, dans la construction et le financement de projets adaptés aux besoins de la population.

LE CONSTAT

Environ deux millions d'enfants de moins de 6 ans fréquentent des établissements subventionnés ou bénéficient de modes de garde aidés. Plus précisément, de récentes études estiment que sur 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans, la moitié a besoin d'un mode de garde pendant que les parents travaillent.

L'offre s'est largement développée et diversifiée : la capacité d'accueil a cru de 5000 nouvelles places par an en crèches collectives et 2700 en haltes-garderies au cours des 15 dernières années. Le nombre de parents faisant appel à une assistante maternelle agréée progresse de façon soutenue.

Parallèlement, entre 1993 et 2000, les dépenses consacrées par la branche famille à ce secteur d'intervention sont passées de 13 à 35 milliards de francs.

Pour les seules structures collectives, l'enveloppe financière avoisine les 5 milliards de francs.

Avec les prestations de service et le dispositif Contrat Enfance, les Caf ont très largement contribué au développement de ces équipements, mais l'offre reste inférieure aux besoins réels des familles.¹

Les parents sont toutefois attachés à ce mode de garde. La dernière enquête du Credoc sur "Les conditions de vie et aspirations des Français" indique que la crèche collective semble être le "mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant" et reste, pour 52 % d'entre eux, comme le "mode de garde le moins coûteux". Dans le même temps, les parents sont critiques par rapport à son fonctionnement, la crèche apparaissant comme le mode de garde présentant "le plus d'inconvénients".²

LA MISSION DU GROUPE ET LES AXES DE TRAVAIL RETENUS

La réflexion initiale est centrée sur l'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans. La commande institutionnelle, très large, doit permettre de donner des éclairages sur les thèmes suivants :

- Qui sont les bénéficiaires d'équipements d'accueil, par type de structure et que représentent-ils par rapport à la population potentiellement demandeuse de garde ?
- Les caractéristiques de ces publics sont-elles différentes de celles des bénéficiaires de prestations de type AFEAMA, AGED ?
- Le cumul des modes de garde est-il pratiqué ? Dans quel cas ?
- La tarification est-elle garante d'une égalité dans l'accès aux structures ?
- Quel est le bilan des Contrats Enfance, en terme de communes aidées ? Quelles sont les caractéristiques générales des habitants de ces communes ? Quelles sont les liaisons avec les dispositifs "politique de la ville" ?

Chacune de ces questions constituant, à elle seule, un thème d'étude, le groupe a dû circonscrire, dès le départ, son champ d'investigation autour de quelques axes essentiels : la connaissance des bénéficiaires d'équipements collectifs, financés par les CAF, l'analyse de leurs caractéristiques et de leurs éventuelles différences avec l'ensemble des allocataires ayant des enfants de moins de 3 ans. La question du cumul des modes de garde l'a amené à s'interroger sur les « stratégies » éventuelles des familles : stratégies alternatives ou combinatoires ?

Le volet relatif à la comparaison avec la population potentiellement demandeuse de garde n'a pu être traité. A défaut de statistiques disponibles sur les non-allocataires, il aurait exigé de lourds moyens d'investigations que le groupe ne pouvait mettre en œuvre dans les délais impartis.

De la même façon, il a été considéré que le bilan concernant les Contrats Enfance, leur impact sur les communes, le développement des structures (extension, redéploiement), nécessitait, à lui seul, une étude spécifique et relevait de méthodes d'évaluation particulières (évaluation des politiques publiques).

Enfin, le thème de la tarification et de l'égalité d'accès aux structures aurait mérité des développements plus approfondis. Il est toutefois abordé (voir annexe 7) sans qu'il soit possible de dégager de tendances significatives.

¹ Francine FENET, Frédérique LEPRINCE, Liliane PERIER, *Les modes d'accueil de la petite enfance – concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale*, A.S.H. Septembre 2001, 97 p., (pp. 20 à 26)

² Julien DAMON, Danièle BOYER, Thomas LE JEANNIC, Yolanda YAKUBOVICH, « *La petite enfance – Statistiques et Recherches* » Dossier d'étude n° 8, mai 2000, CNAF, 91 p. (pp.64-65)

LA METHODE ADOPTEE

Les travaux du groupe ont débuté en février 2000, au rythme d'une réunion tous les deux mois.

Très rapidement, les participants ont mis en évidence la nécessité de procéder à une enquête, sous forme de questionnaire, seul moyen de repérer le profil des bénéficiaires de garde d'enfants.

Volontairement et en raison de la difficulté à utiliser des sources de données déjà existantes, le groupe a fait le choix de développer, au sein de l'étude, l'axe méthodologique, avec pour perspective la définition de règles utilisables dans le cadre d'enquêtes futures de plus grande envergure.

Le traitement des données nominatives insérées dans le questionnaire a imposé un passage devant la Cnil, procédure longue qui a retardé le démarrage de l'enquête auprès des familles et des structures.

L'enquête par questionnaire auto-administré, s'est déroulée en octobre et novembre 2000. L'exploitation informatique a réellement débuté en mars-avril 2001, les Caf ayant dû auparavant regrouper et vérifier les questionnaires reçus.

Les premiers résultats ont été présentés au Comité de Pilotage Perspicaf du 19 juin 2001.

Compte tenu des options prises par le groupe, le présent rapport est organisé autour de trois parties :

- la première partie précise de façon détaillée la méthodologie retenue,
- dans une deuxième partie, sont présentés les résultats obtenus grâce au questionnaire proposé aux parents. Ils permettent d'avoir une connaissance plus approfondie des familles qui utilisent les structures de garde collective,
- la troisième partie, consacrée à une approche qualitative du thème abordé, apporte un éclairage sur les caractéristiques des équipements et aborde ainsi le volet de l'offre offerte aux familles. Elle donne également la parole aux parents qui ont exprimé leur sentiment critique sur le service rendu.

En conclusion, le groupe émet un certain nombre de préconisations ou de pistes de réflexion complémentaires, notamment dans le domaine méthodologique, l'idée centrale étant d'améliorer notre connaissance des structures d'accueil.

COMPOSITION DU GROUPE D'ETUDE

ANSELIN Cécile	CAF Maubeuge
CAROEN Sylvie	CAF Evry
CHERIFI Driss	CAF Le Havre
CONNILLIERE Myriam	CAF Nice
CROZAT Daniel	ARCAF Nord-Pas-de-Calais
DUPONT Isabelle	CAF Evreux
ELLION Anne-Marie	CAF Nantes
FAVRE Laetitia	CAF Evry
FERRANTE Franck	CAF Creil
TAUVEL Claudine	CAF Le Havre
LE JEANNIC Thomas	CNAF DRPS
LE POUTRE Hélène	CAF Lille
LOPPIN Christine	CAF Clermont-Ferrand
PORTIER Stéphane	CAF La Rochelle
ROUX Christine	CAF Rosny-sous-Bois
SENTENAC Françoise	CAF Clermont-Ferrand
RABIER Roger	CAF Languedoc-Roussillon
VOISIN Edith	CAF Nanterre

Ont également participé :

ARNAUD Frédéric	CAF Limoges
BOYER Danièle	CNAF DRPS
CHAZOULE Josy	CNAF DPF
CLEMENT Dauphinelle	CNAF DAS
CORREZE Mathilde	CAF Brive
FAGNANI Jeanne	CNRS
JAULENT Catherine	CNAF DRPS
JULIEN Françoise	CAF Montpellier
KHALAGHI Monique	CAF Poitiers
LANDRY Christian	CAF Bordeaux
LEANDRI Marie-Angèle	CNAF DPF
LIPSZIG Cathie	CAF Nice
MAGNETTO Michèle	CAF Rosny-sous-Bois
MARTUCHOU Laurence	CAF Niort
PELAMOURGUES Bernard	CNAF DAS
PERIER Liliane	CNAF DAS
MOREAU Jean-Pierre	CNAF
RASSAT Evelyne	CNAF DRPS
TESSIER Anne-Marie	CAF Bordeaux

Remerciements

Le groupe présente ses vifs remerciements aux personnels des CAF participantes, aux gestionnaires et personnels des structures d'accueil qui ont participé à l'enquête, ainsi qu'aux familles fréquentant ces structures qui ont accepté de répondre au questionnaire.

Nous tenons également à remercier Mesdames FRANCK et CARIDROIT, du Centre de Ressources Informatiques de l'Université de Lille1, dont nous avons apprécié les conseils avisés, la vigilance et l'inépuisable patience.

I – Méthodologie

Comme dans toute étude, la première phase a consisté à mobiliser de la documentation et à mieux cerner le sujet en auditionnant un certain nombre de personnes. Ont été ainsi entendus : Jeanne Fagnani³ (CNRS), travaillant sur le problème de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, Julien Damon, Danielle Boyer (DRPS-CNAF) et Liliane Périer (DAS-CNAF), qui nous ont fait part de leurs réflexions.

Dans un deuxième temps nous avons été confrontés au problème du choix des outils et de la définition du champ d'étude. Les éléments à définir étaient le périmètre d'observation, le type de structure à observer, la population, sachant qu'on avait à la fois à déterminer quels étaient les bénéficiaires des équipements et quelle était la population de référence.

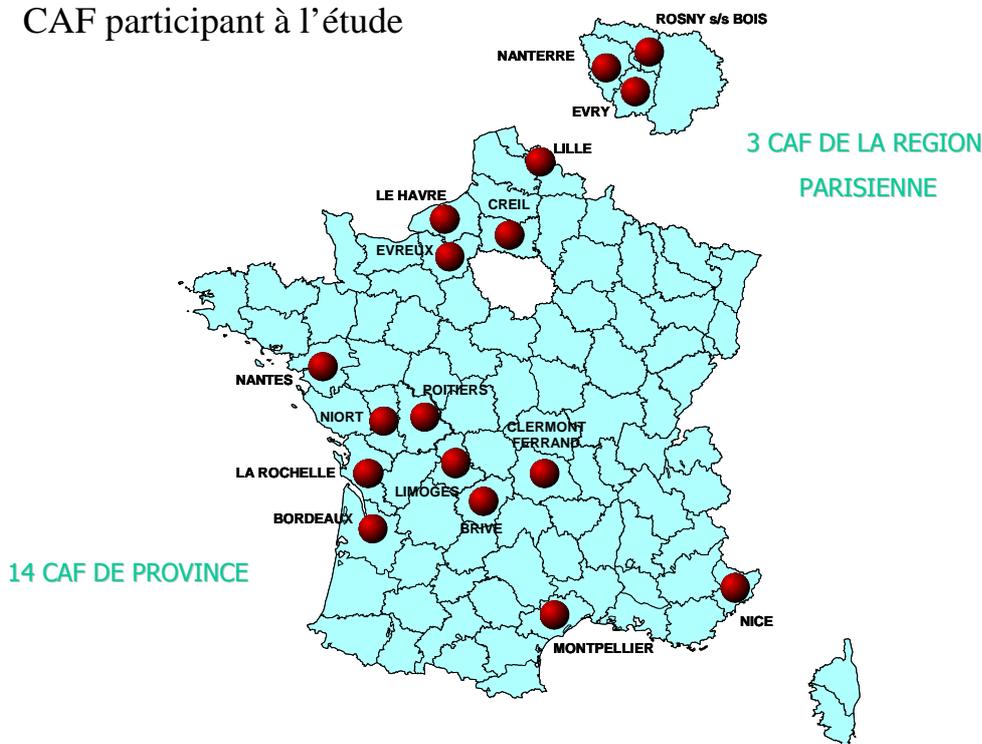
La population bénéficiaire des équipements d'accueil étant composée d'allocataires et de non-allocataires, il a été envisagé, pour les premiers, de mobiliser les fichiers Caf pour recueillir les éléments les concernant. Restait à résoudre le problème des familles qui n'étaient pas allocataires du régime général. Le questionnaire a paru la méthode la plus adaptée.

L'enquête par questionnaire a dû être complétée par un recueil de données qualitatives pour obtenir des informations sur le contexte local auprès des conseillers techniques et des travailleurs sociaux.

1.1 - Technique d'échantillonnage : beaucoup de pragmatisme !

Le champ d'observation est restreint aux Caf volontaires .

☞ CAF participant à l'étude



³ Jeanne FAGNANI, *Un travail et des enfants. Petits arbitrages et grands dilemmes*, Bayard, 2000, 197 p.

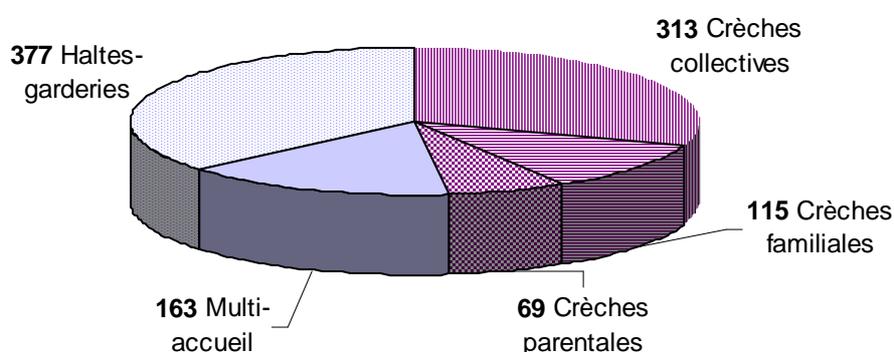
Il a été décidé de ne retenir que les équipements financés par les Caf et de restreindre ceux-ci aux seules crèches, haltes-garderies et structures multi-accueil⁴. Ne sont donc pas concernés les jardins d'enfants, classes passerelles, etc...

Faute d'une couverture harmonieuse du territoire national et d'une évaluation fiable des capacités d'accueil, par type de structures, sur l'ensemble de la France, l'échantillon a été constitué sur la base du recensement des équipements effectué par les Caf constituant le groupe de travail.

1.1.1 - Cas de la Province : Tirage à probabilité inégale d'un échantillon stratifié d'équipements

Un millier d'équipements financés par les Caf sont dénombrés en Province.

Ventilation des 1037 équipements de province



Le principe du tirage d'un échantillon d'une vingtaine d'établissements par Caf (de 30 à 50 pour les grandes Caf et celles désirant décliner localement l'étude nationale) a été retenu.

Cet échantillon a été stratifié en fonction :

- de la nature de l'équipement (crèche collective, parentale, familiale, halte-garderie ou multi-accueil)
- de la situation géographique de l'équipement (urbain, péri-urbain, rural)⁵
- du mode de gestion (municipal, associatif ou autre (entreprise, centre hospitalier...))

1^{ère} étape : Détermination du nombre d'équipements à enquêter par nature

Initialement, 65 équipements avaient été retenus pour tous les types d'accueil sauf pour les crèches parentales moins nombreuses (30). Dans la phase des contacts, certaines Caf se sont vu opposer des refus de participation et n'ont pu remplacer les équipements par une structure du même type.

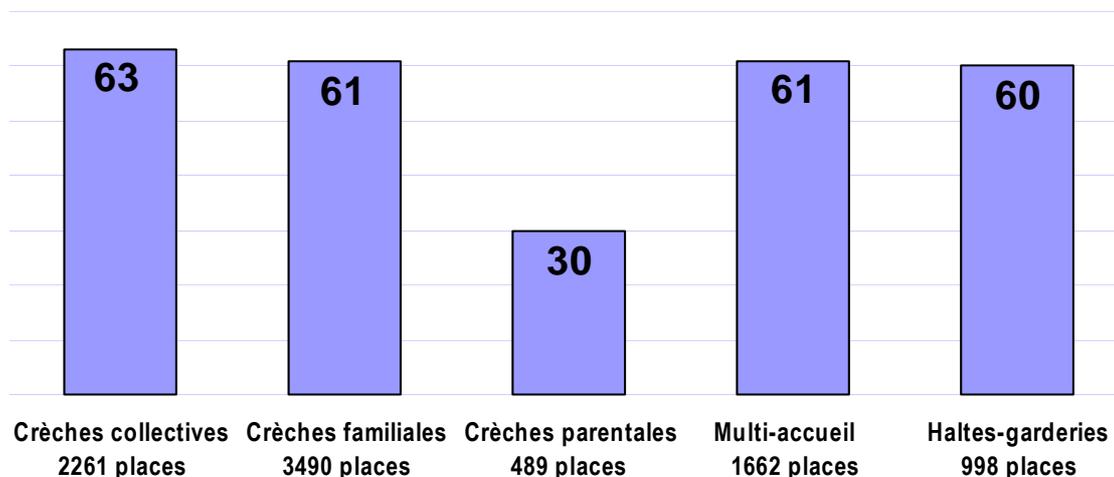
⁴ Est considéré comme « multi-accueil » un équipement consacrant à l'accueil permanent 25% au moins et 75% au plus de ses capacités d'accueil .

⁵ Sans s'appuyer sur les principaux enseignements de leur étude, ce qui nous aurait probablement conduit à majorer le poids des équipements urbains, on ne pouvait ignorer l'apport des travaux de Hervé LE BRAS et Sandrine BERTAUX, *Géographie des modes de garde de la petite enfance : crèches, AFEAMA, APE, AGED*, Convention de recherche avec la CNAF n°97/473, Laboratoire printemps, IRAD, mars 1999, 82 p.+ cartographie.

Aussi, on aboutit à la répartition suivante :

La part réservée aux équipements multi-accueil a été délibérément majorée. Ce sont des

Nombre d'équipements à retenir par type



structures émergentes qui se développent aussi bien à partir des crèches que des haltes-garderies. On observe cependant, du point de vue du fonctionnement, des différences entre les crèches qui réservent quelques places pour des personnes les utilisant, de temps en temps, comme mode de garde de dépannage et des haltes-garderies qui affectent une partie de leurs places à l'accueil permanent.

2^{ème} étape : Application d'une clé de répartition par type de zonage et mode de gestion

Le croisement de ces deux critères a permis de définir des strates à enquêter selon le tableau suivant :

Z.A.U.	urbain	péri-urbain	rural
Gestionnaire	Equipement de type A	B	C
Collectivité Territoriale			
Association ou autre	D	E	F

3^{ème} étape : Prise en compte des contraintes locales :

L'adhésion des Caf à l'enquête est parfois assortie de conditions particulières :

- souhait de constituer un échantillon représentatif à l'échelon de la Caf en vue d'une exploitation en interne ;
- souhait (pour des motifs liés à l'environnement politique et/ou à la renégociation de Contrats Enfance, en cours) de ne mener l'enquête que dans un nombre restreint d'équipements ou dans des équipements avec lesquels les relations sont, a priori, bonnes.

Aussi, la représentativité de l'échantillon n'est pas recherchée systématiquement à l'échelon local (ex: sur représentation des crèches familiales. à Montpellier).

Au total, le plan d'échantillonnage pour la Province consiste à un tirage d'équipements à « **probabilité inégale stratifié** » suivant le tableau suivant :

	Clé de répartition	Ensemble des équipements	Echantillon	Probabilité de tirage
Crèche collective	A	189	37	19.6%
Crèche collective	B	9	1	11.1%
Crèche collective	C	8	2	25.0%
Crèche collective	D	92	19	20.7%
Crèche collective	E	12	3	25.0%
Crèche collective	F	3	1	33.3%
Crèche familiale	A	95	50	52.6%
Crèche familiale	B	6	3	50.0%
Crèche familiale	C	5	3	60.0%
Crèche familiale	D	7	4	57.1%
Crèche familiale	E	1	1	100%
Crèche familiale	F	1	0	0%
Crèche parentale	A	1	1	100%
Crèche parentale	B	0	0	
Crèche parentale	C	0	0	
Crèche parentale	D	41	17	41.5%
Crèche parentale	E	16	7	43.8%
Crèche parentale	F	11	5	45.5%
Halte-garderie	A	172	28	16.3%
Halte-garderie	B	22	3	13.6%
Halte-garderie	C	22	3	13.6%
Halte-garderie	D	86	14	16.3%
Halte-garderie	E	31	3	9.7%
Halte-garderie	F	44	9	20.5%
Multi-accueil	A	68	24	35.3%
Multi-accueil	B	6	2	33.3%
Multi-accueil	C	17	7	41.2%
Multi-accueil	D	46	15	32.6%
Multi-accueil	E	10	5	50.0%
Multi-accueil	F	16	8	50.0%
TOTAL		1 037	275	26.5%

1.1.2 - Cas de la Région Parisienne : des équipements souvent choisis par les Caf

En Région Parisienne, seule la Caf d'Evry a utilisé le recensement des équipements au moment du tirage de l'échantillon. Les mêmes probabilités de tirage qu'en Province ont été appliquées pour son territoire.

En revanche, les deux autres Caf ont choisi les équipements à enquêter. Elles ont confronté par la suite l'échantillon avec le recensement des équipements.

Le plan d'échantillonnage a pu être ainsi confectionné a posteriori :

	Ensemble des équipements	Echantillon	Probabilité de tirage	Rappel Province
Crèche collective	390	54	13,8%	20,1%
Crèche familiale	145	30	20,7%	53,9%
Crèche parentale	39	3	7,7%	43,5%
Halte-Garderie	209	38	18,2%	15,9%
Multi-accueil	38	12	31,6%	36,8%
Ensemble	821	137	16,7%	26,5%

Hormis les haltes-garderies, l'échantillon des trois Caf de la Région Parisienne est un peu sous représenté comparé à celui de la Province.

Par ailleurs, la représentation en fonction du gestionnaire n'est pas garantie en Région Parisienne car cela n'a pas été un critère de stratification, deux Caf ayant choisi les équipements à enquêter indépendamment de la gestion municipale, associative ou autre de la structure.

1.2 - Technique d'enquête

1.2.1 - Un questionnaire⁶ pour identifier les usagers des équipements

En l'absence d'un fichier centralisant les caractéristiques des familles ayant recours à un mode de garde, il a été décidé d'élaborer un questionnaire. Dès le début, l'objectif a été de fabriquer un questionnaire « modeste » : le maximum de renseignements pour un minimum de questions.

L'accent a été mis sur les questions portant sur l'activité professionnelle des parents, leurs contraintes éventuelles et le recours à un autre mode de garde.

Afin de faciliter le traitement, les items devaient être pré-codés. Cependant, un espace réservé aux commentaires a été réservé, en quatrième page, afin que les familles puissent s'exprimer en toute liberté.

Le questionnaire a été un peu modifié à l'issue de son test sur 80 familles.

- L'unité statistique de l'étude étant l'enfant accueilli durant le mois d'octobre 2000, les familles devaient compléter un questionnaire pour chaque enfant fréquentant une structure durant cette période.
- De plus, le questionnaire devait permettre d'identifier les familles afin qu'on puisse mobiliser dans les fichiers CAF les données les concernant. Le traitement de données, devenant ainsi nominatif, imposait un passage par la Cnil⁷.

⁶ Le lecteur trouvera un exemplaire du questionnaire en annexe 1.

⁷ L'acte réglementaire figure en annexe 3 de ce document

1.2.2 - Le recours nécessaire à la Cnil

Pourquoi la Cnil ? En fait, la question ne se pose pas, c'est la loi. Un traitement automatisé de données nominatives entraîne systématiquement la constitution d'un dossier Cnil. Il fallait donc constituer un dossier pour cette enquête parce qu'il était fait appel à de nombreuses données nominatives : le nom, le matricule allocataire et l'adresse.

Par nominatif, la Cnil englobe ce qu'elle appelle « l'indirectement nominatif » c'est à dire des données qui permettraient éventuellement de retrouver quelqu'un par un fichier. L'adresse est un élément qui relève de « l'indirectement nominatif », quand bien même on n'aurait ni nom ni matricule allocataire ni d'autres signes permettant de rapprocher un nom.

La constitution de ce dossier Cnil a nécessité des allers et retours. La Cnil, avant de se positionner, a examiné l'ensemble des données : les éléments de contexte, le questionnaire, les documents annexes, l'information faite aux parents, les conditions de traitement des données, les conditions de passation de l'enquête, les outils mis en œuvre pour traiter l'enquête.

Comment cela se traduit-il en termes de procédure ? L'enquête porte sur des bénéficiaires d'équipements de petite enfance et l'enquête est passée, directement, par les équipements.

Il aurait été normal, c'est la règle, que ce soient les gestionnaires des structures qui montent un dossier Cnil puisque le rapport contractuel, juridique, a lieu entre les parents et celui qui est chargé de l'enquête. De ce point de vue, nous sommes en arrière-plan. Le travail avec la correspondante Cnil de la Cnaf, a été précieux. L'institution a globalement une bonne image de marque auprès de cette instance et a réussi à obtenir une déclaration unique côté Cnaf, pour l'ensemble des structures.

Le conseil d'administration de la Cnaf a été régulièrement informé de la procédure. Ses remarques, essentiellement de forme, ont été prises en compte dans le questionnaire.

Après avoir passé quatre à cinq mois sur le montage de ce dossier, les techniciens qui avaient suivi la procédure ont estimé qu'il fallait capitaliser ce travail. Ils ont commencé à entreprendre le montage d'un acte réglementaire permettant de conduire des enquêtes sur tous les équipements financés grâce aux prestations de service.

1.2.3 - Mobilisation des équipements pour le recueil des données

Dans la majorité des cas⁸, le questionnaire a été adressé aux structures échantillonnées afin qu'elles le remettent aux familles.

La clé d'une « bonne » enquête passait par la mobilisation des structures. Aussi, les Caf ont souvent rencontré les responsables des équipements pour bien les associer à la démarche, d'autant plus qu'ils devaient renseigner la première partie du questionnaire.

La réponse à l'enquête revêtait un caractère facultatif.

Souvent, les structures ont demandé aux parents de leur remettre le questionnaire dans une enveloppe cachetée, afin de convaincre les plus réticents du traitement anonyme des réponses.

Mais parfois, en dépit d'une bonne volonté, la charge de travail, l'encombrement des lieux d'accueil au moment d'amener ou de récupérer son enfant ainsi que des difficultés liées aux caractéristiques culturelles des familles (rapport à l'écrit, défiance vis à vis de tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à un contrôle) ont pénalisé l'opération : **8 183 questionnaires ont été retournés pour les 18 988 enfants inscrits dans les structures enquêtées, soit 43,1% de la population ciblée.**

⁸ Parfois, les mairies se chargeaient directement de l'envoi des questionnaires aux parents.

1.3 - Le traitement des données

1.3.1 - La saisie des questionnaires confiée à un service externe

Les questionnaires renseignés ont été renvoyés dans chaque Caf pour centralisation, vérification et envoi à l'Association Régionale des CAF Nord-Pas-de-Calais, qui a assuré l'interface avec un prestataire de service extérieur.

La saisie des questionnaires a été confiée au Centre de Ressources Informatiques de l'Université de Lille 1 qui a élaboré une base de données pour chaque Caf et procédé aux premiers tris croisés.

En dépit des tests préalables effectués sur environ 80 questionnaires et de la vérification effectuée en Caf, des règles de codification ont dû être élaborées pour lever des litiges, en particulier sur la tarification et l'activité des parents.

1.3.2 - Appariement avec les fichiers Caf pour récupérer des informations sur les allocataires

Les bases de données confectionnées par l'Université de Lille 1 ont été retournées aux Caf afin qu'elles les complètent par des variables du fichier allocataires, du moins pour leurs ressortissants.

Sur les 6 773 enfants dont les parents se déclaraient allocataires, 6 597 matricules ont été renseignés.

Pour ces 6 597 matricules, le taux d'appariement s'est élevé à 95,2%, c'est à dire que dans près de 5% des cas le matricule était erroné ou la famille était allocataire dans une autre Caf (commune limitrophe, mutation...).

Au total, il a été possible de récupérer de l'information dans les fichiers des Caf pour 6 278 enfants d'allocataires sur 6 773, soit 92,7%.

1.3.3 - Redressement des données

Dans certaines séries de données, on a recensé, après la collecte, des erreurs systématiques qui tendaient à affecter la validité des informations. Lorsque ces lacunes n'étaient pas trop importantes, on a pu proposer, a posteriori, des corrections encore appelées redressements.

Dans le cas présent, nous avons procédé aux redressements suivants :

- Le recours à un autre mode de garde : si l'enfant était accueilli dans une crèche familiale et si les parents déclaraient recourir à une assistante maternelle comme autre mode de garde, il nous a semblé qu'il y avait confusion. Aussi, nous n'avons pas tenu compte de cet autre mode de garde.
- En ce qui concerne la tarification et le nombre réel de jours ou d'heures de garde, l'exploitation était tellement complexe et difficilement interprétable (nombreux systèmes de forfaitisation) que nous avons décidé de remplacer cette partie par un questionnaire auprès des Caf (cf. annexe 7).
- Les professions libérales et les artisans commerçants ne remplissaient généralement pas la rubrique « C.D.I. ». On les a considérés, du point de vue de l'enquête, comme exerçant un emploi à temps plein et à durée indéterminée.

1.3.4 - Codification de deux nouvelles variables : activité des parents et présence d'un conjoint

La composition familiale n'était pas demandée dans le questionnaire. La seule façon d'appréhender la notion de famille monoparentale ou de couple était l'examen du bloc « activité professionnelle des parents ». Mais, comment faire la part entre l'absence d'un parent ou la non-réponse – partielle – à cette question ? Par ailleurs, un couple pouvait être séparé mais l'activité des deux parents renseignée.

La première étape a consisté à créer des variables synthétiques sur l'activité du père et de la mère grâce au croisement de la catégorie socioprofessionnelle, de la quotité du temps de travail et du type de contrat de travail. Ces variables pouvaient prendre les modalités suivantes :

- emploi stable
- étudiant
- emploi précaire
- indéterminé
- emploi non salarié
- chômage
- inactif

Globalement, l'activité de 823 pères (10,1%) et de 195 mères (2,4%) n'a pu être codifiée.

La deuxième étape a consisté à recourir à la variable « Présence d'un conjoint » issue de l'appariement avec le fichier des Caf.

Pour les 823 enfants dont le père avait une activité indéterminée, cela a conduit à retenir :

- 791 familles monoparentales (absence du père) ;
- 13 couples pour lesquels l'activité du père est inconnue ;
- 19 cas indéterminés (famille non allocataire et indétermination sur l'activité du père).

Pour les 195 enfants dont la mère avait une activité indéterminée, on a retenu :

- 74 familles monoparentales (absence de la mère) ;
- 102 couples pour lesquels l'activité de la mère est inconnue ;
- 19 cas indéterminés (famille non allocataire et indétermination sur l'activité de la mère).

1.4.- Extrapolation des résultats : les résultats sont représentatifs des répondants

1.4.1 - La correction du biais d'échantillonnage

1.4.1.1- Cas de la Province

La représentativité de l'échantillon lui-même étant posée, comment être certain de la représentativité des réponses recueillies dans cet échantillon ou, pour être plus précis, comment extrapoler les réponses recueillies auprès des familles qui ont bien voulu répondre au questionnaire, à l'ensemble de celles qui fréquentent les établissements composant l'échantillon ?

Réponse : il convient de les pondérer par un coefficient (*POIDS*), tenant compte du biais éventuel d'échantillonnage.

Pour chaque strate de l'échantillon, nous avons comparé la population de l'échantillon à la population totale (celle qui fréquente les structures d'accueil recensées sur le territoire des CAF participant à l'enquête).

$$\text{Formellement : } POIDS = \frac{\text{Inscrits totaux}}{\text{Inscrits échantillon}}$$

i.e. un inscrit de l'échantillon représente « x » inscrits sur l'ensemble des lieux d'accueil.

Malheureusement, si l'on connaît le nombre d'enfants inscrits dans les établissements constituant notre échantillon (it), on ne connaît pas la population totale des inscrits (IT).

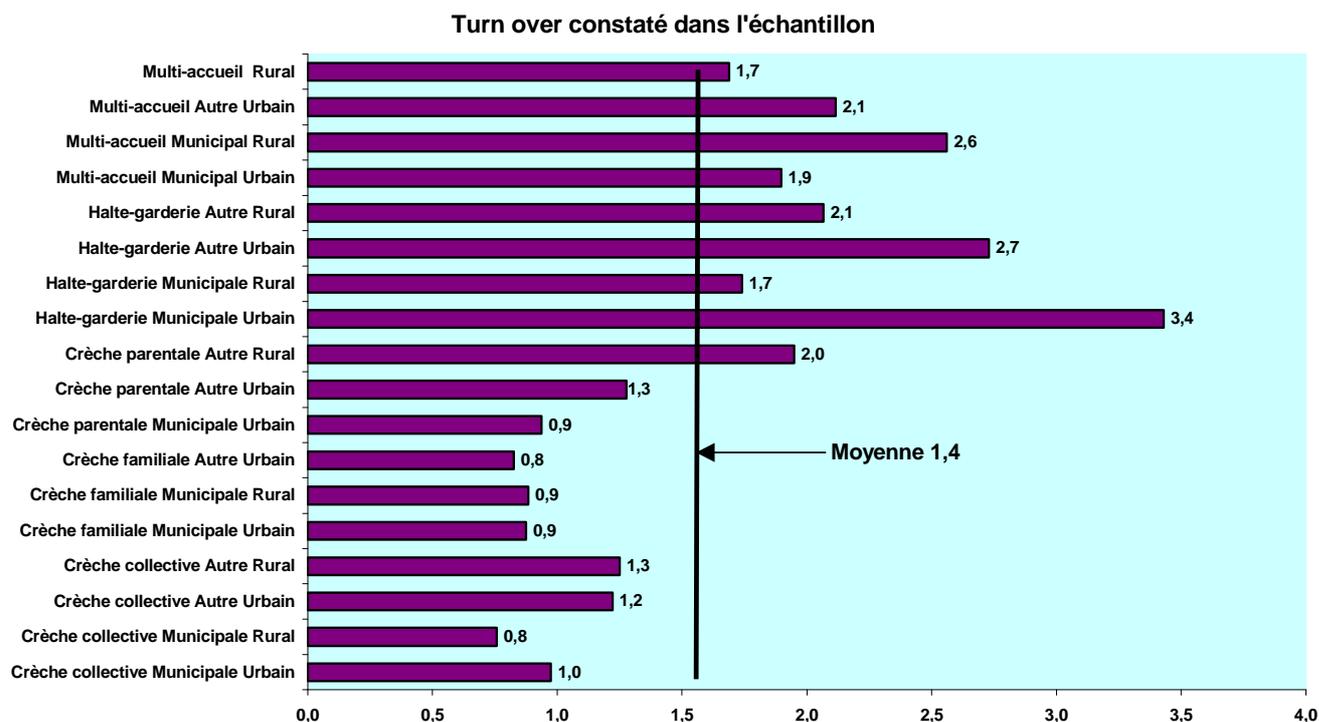
Il faut en effet distinguer capacité d'accueil et fréquentation.

Nous avons donc estimé le nombre total d'enfants inscrits (IT) en affectant un coefficient multiplicateur (TO) à la capacité d'accueil (CAT). Pour résoudre l'équation $IT = CAT \times TO$ où TO est le turn-over, c'est à dire le nombre d'enfants inscrits pour une place, on conviendra, hypothèse forte, que le turn-over d'ensemble (TO) est identique à celui constaté dans l'échantillon (to) :

$$to = \frac{\text{présents dans les structures de l'échantillon}}{\text{capacité d'accueil des structures de l'échantillon}}$$

Il a été demandé aux structures enquêtées de communiquer le nombre total d'enfants inscrits dans la structure en octobre 2000. Cet effectif a été estimé, pour les équipements qui n'ont pas pu répondre, en prenant en compte le nombre de questionnaires expédiés. Globalement, dans les structures enquêtées, on dénombre 14 enfants pour 10 places avec une assez forte variabilité : de 8 enfants pour 10 places dans les crèches familiales non municipales urbaines ou dans les crèches collectives municipales rurales à 34 enfants pour 10 places dans les haltes-garderies municipales urbaines.

Ce résultat est toutefois sensible à la période d'enquête (octobre) . On pourrait s'attendre à des turn-over plus importants pour d'autres périodes de l'année.

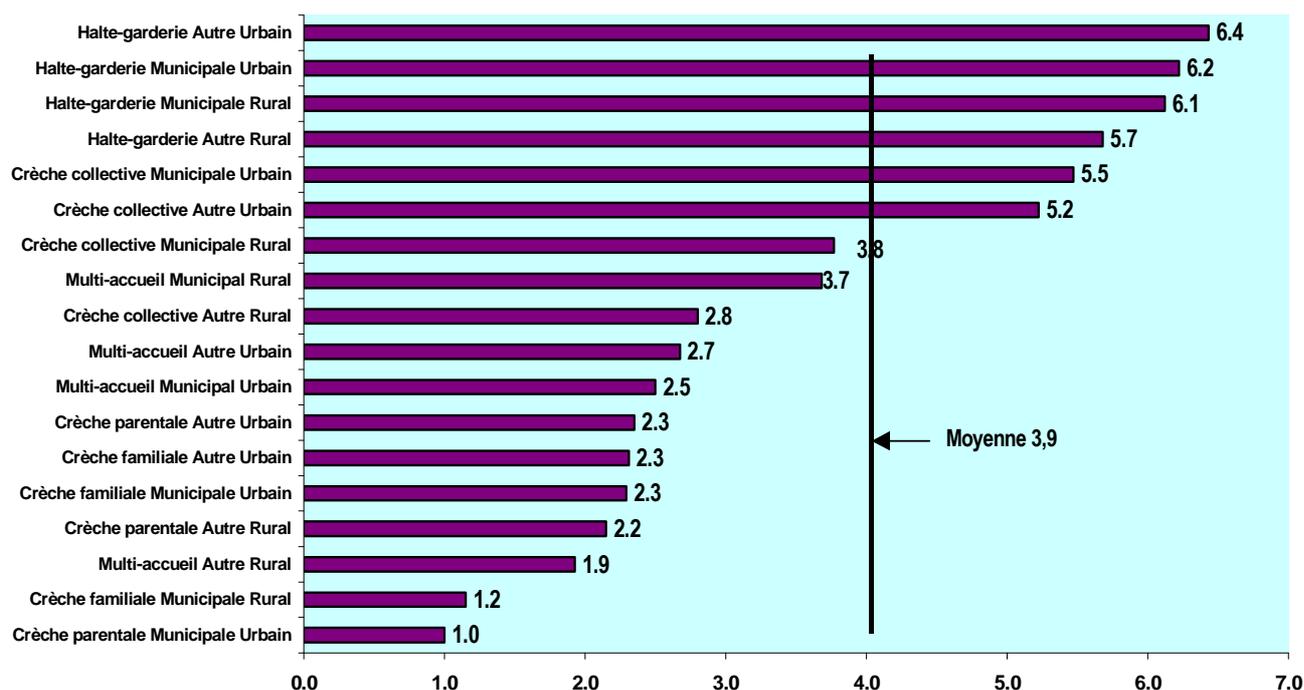


Pondération des réponses

Globalement, chaque réponse représente 3,9 enfants, c'est à dire que le taux de sondage (it/IT) s'élève à près de 25%. Mais, en fonction du type d'équipement et de son implantation, ce poids peut varier de 1 (tous les inscrits ont été sondés) à 6,4 (15,6% des enfants ont été sondés). Pondérer les résultats avec ces coefficients revient à gommer les biais liés au tirage de l'échantillon.

Redresser n'est pas tricher, bien au contraire !!!!

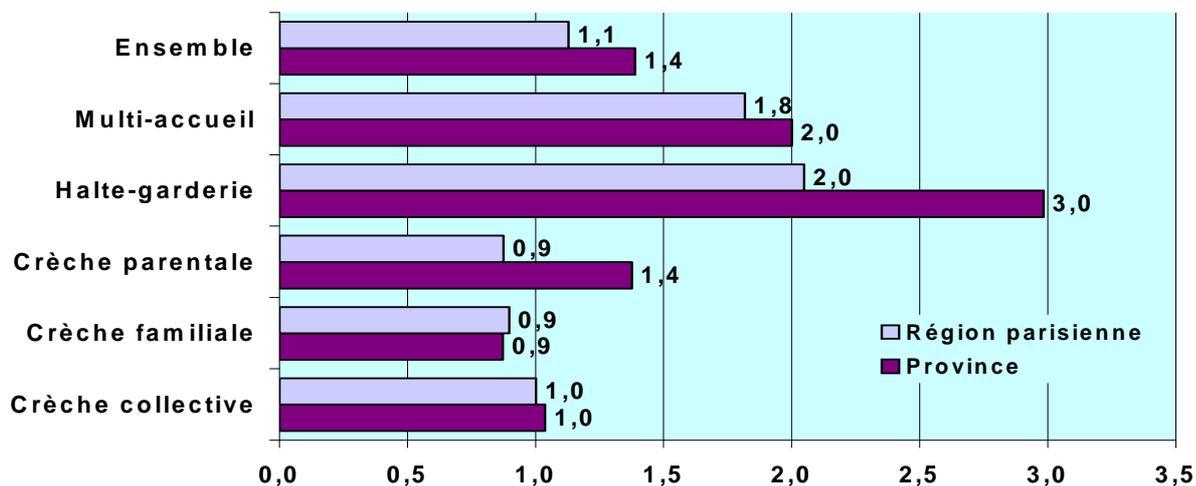
Pondération des réponses



1.4.1.2 - Cas de la Région Parisienne

La même méthode a été appliquée aux trois Caf de la Région Parisienne. Cependant, chaque strate a été constituée en fonction de la nature de l'équipement et non pas en fonction du croisement nature de l'équipement avec type de gestionnaire et localisation.

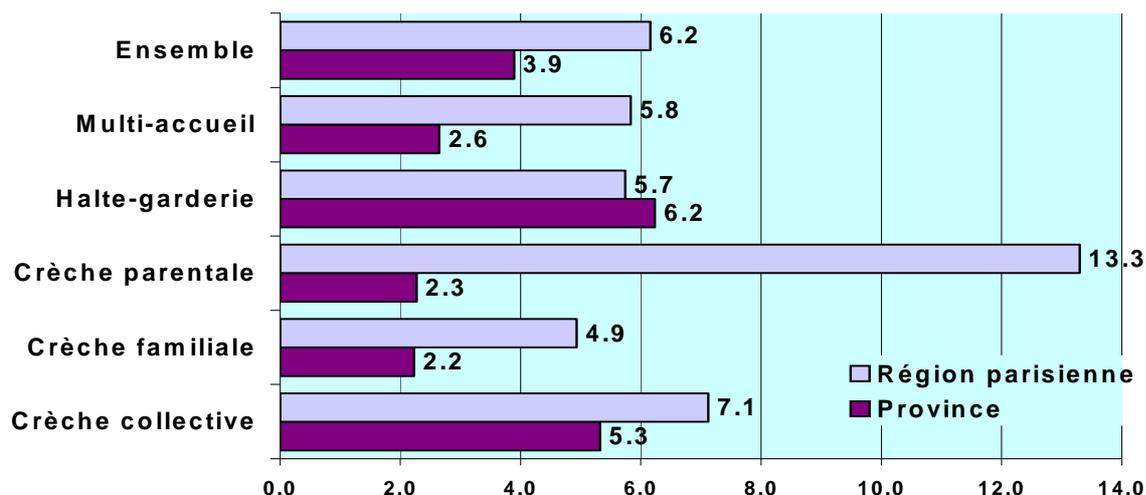
Turn-over constaté dans l'échantillon



Le turn-over constaté dans les 3 Caf de la Région Parisienne est inférieur à celui constaté pour les Caf de Province, quelle que soit la nature de l'équipement (sauf pour les crèches familiales).

Mais, compte tenu de la probabilité moins forte de tirer un équipement en Région Parisienne, les coefficients de pondération appliqués pour redresser les résultats de l'échantillon sont plus forts pour les trois Caf concernées. Seul le coefficient appliqué pour les haltes-garderies est plus faible en Région Parisienne du fait du turn-over nettement moins élevé.

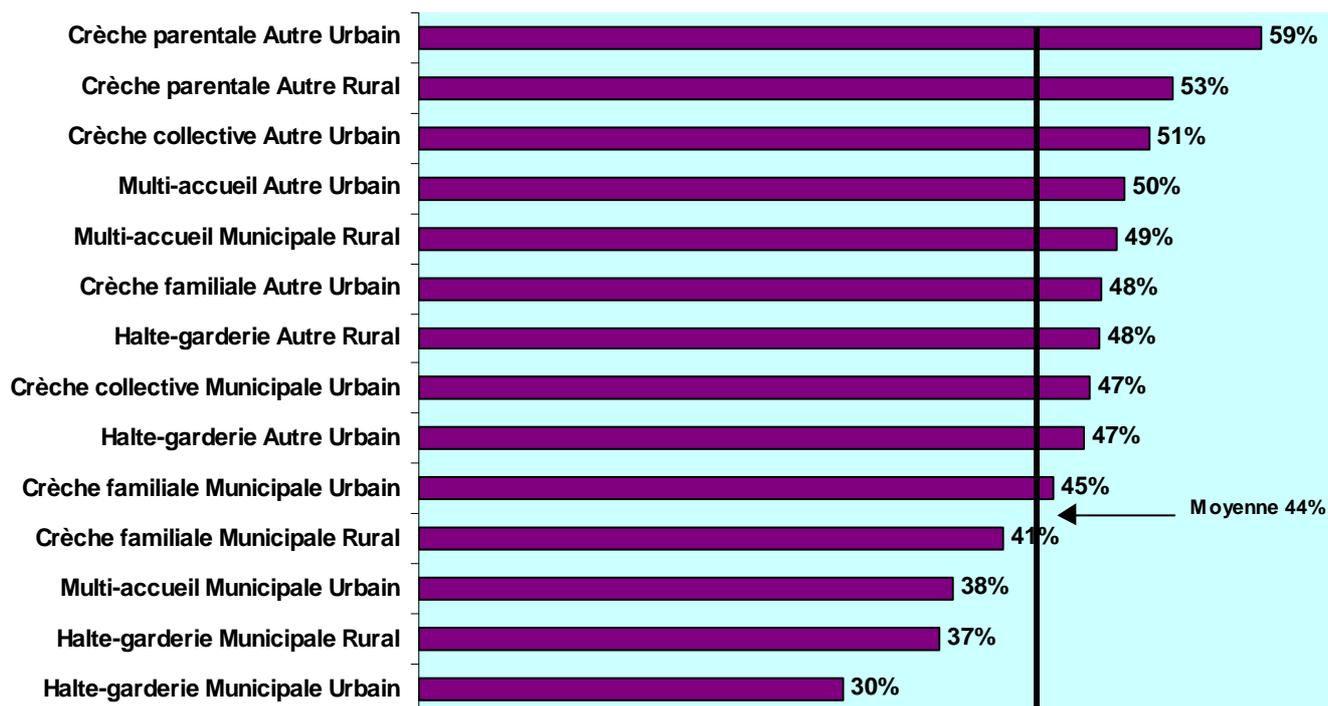
Pondération des réponses



1.4.2 - L'impossibilité de redresser la non réponse globale

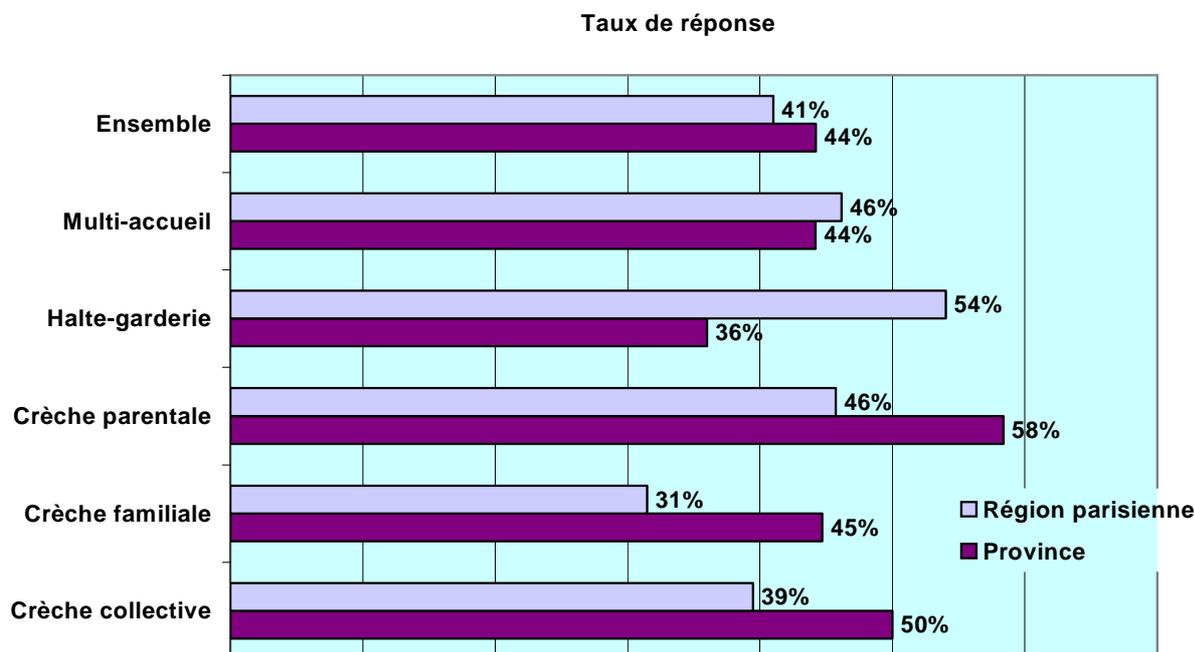
Au delà des biais liés à l'échantillonnage, il est souvent intéressant de rendre les résultats représentatifs de l'ensemble de la population ciblée et non pas uniquement des répondants. Il s'agit d'estimer quelles auraient été les réponses des non-répondants s'ils avaient répondu à partir de sources externes. Du fait de l'absence de ces sources, nous n'avons pu effectuer cette opération et les résultats ne sont représentatifs que des répondants.

Taux de réponse



1.4.2.1- Cas de la Province

Le taux de réponse à l'enquête s'élève à 44% pour les Caf de Province. Ce taux est sensiblement moins élevé pour les haltes-garderies et le multi-accueil, surtout dans des gestions municipales.



1.4.2.2- Cas de la Région Parisienne

Le taux de réponse est plus faible dans les Caf de la Région Parisienne (41% contre 44%) en dépit d'un taux de réponse nettement plus élevé en haltes-garderies.

Nous ne possédons aucune information sur les non-répondants. Aussi, aucun redressement de l'enquête n'a été effectué en fonction de la non-réponse globale. **Cela veut dire qu'il faut s'interdire toute diffusion de données en valeurs absolues et que les résultats ne seront représentatifs que des répondants et non de l'ensemble des inscrits dans des équipements.**

II - Résultats

Les résultats du questionnaire administré auprès des parents sont d'abord restitués sous forme de tableaux « à plat », qui décrivent la population rencontrée dans les établissements, et la compare à des populations « témoins ».

Une analyse par « cas types », en fonction du type d'équipement fréquenté, est ensuite proposée. Enfin, une analyse multi-factorielle dégage quatre grands groupes d'utilisateurs, dont les caractéristiques nous amènent à proposer une classification en fonction de la nature supposée de leurs attentes vis à vis des modes d'accueil utilisés.

2.1 - Caractéristiques des répondants : des différences avec la population témoin

Les résultats mettent en perspectives la population de l'échantillon ayant répondu au questionnaire par rapport à la population des allocataires ayant un enfant de moins de trois ans des 17 Caisses d'Allocations Familiales concernées par l'étude.

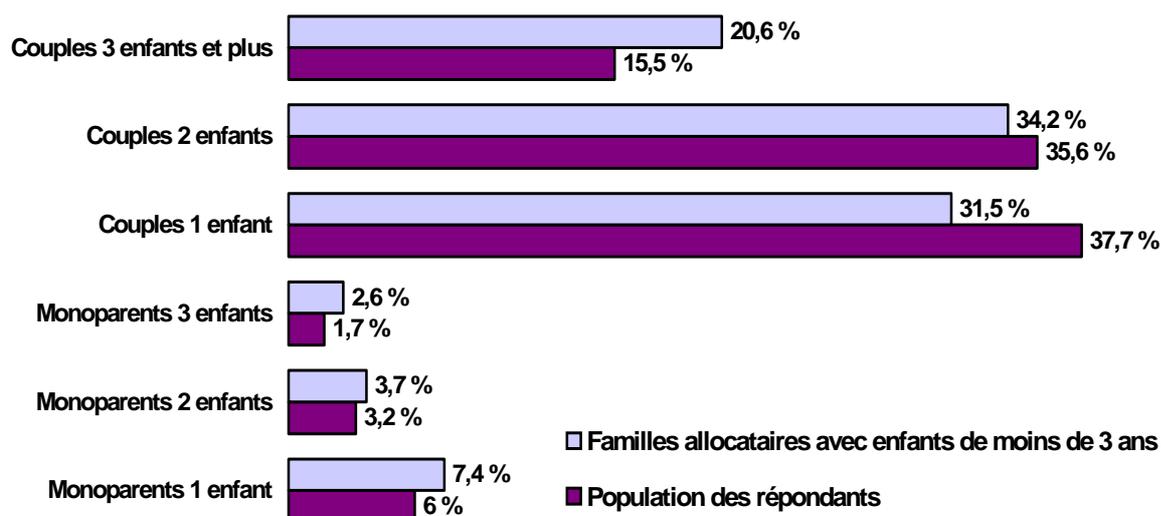
2.1.1 - 85% des répondants sont allocataires du régime général

Ce chiffre est en cohérence avec le taux habituel de bénéficiaires des structures d'accueil de la petite enfance, partenaires des Caf.

10% des répondants déclarent relever d'un autre régime et 5% n'ont pas répondu à cette question .

2.1.2 - Les couples avec 1 enfant sont sur-représentés

La répartition des répondants entre couples et familles monoparentales diffère légèrement de celle de la population de référence, avec un peu moins de familles monoparentales parmi les répondants .



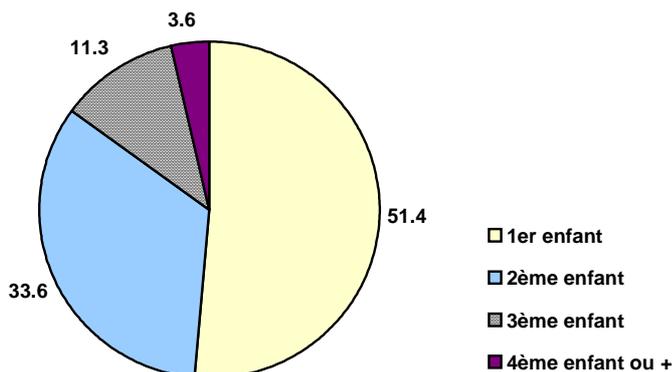
La répartition des familles selon le nombre d'enfants à charge diffère surtout pour les couples : dans la population enquêtée, les couples avec un enfant sont sur-représentés et les couples avec trois enfants ou plus sont moins fréquents que dans la population des familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans. Le taux de couples avec deux enfants est semblable.

Parmi les allocataires, les couples avec un seul enfant sont sous-représentés dans la mesure où ils n'ouvrent pas droit aux Allocations Familiales versées à partir du 2^{ème} enfant. Ils peuvent cependant percevoir d'autres prestations soumises à des conditions de ressources.

2.1.3 - Les enfants aînés ou les enfants uniques représentent plus de la moitié des enfants accueillis.

Les enfants de rang trois ou plus sont peu présents dans les structures enquêtées, particulièrement dans les crèches en milieu urbain.

Répartition par rang des enfants enquêtés



2.1.4 - Les enfants confiés sont le plus souvent âgés de 1 à 3 ans

Les très jeunes enfants fréquentent peu les haltes-garderies. En revanche, les enfants de 2 ans viennent se sociabiliser en douceur dans ces structures, avant d'aller à l'école maternelle.

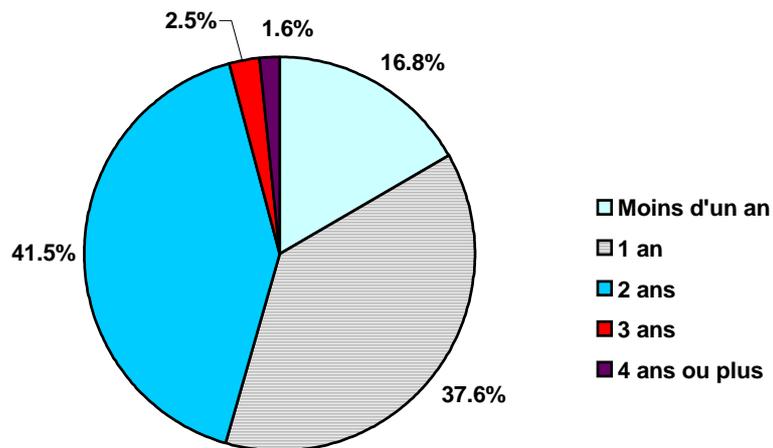
Les crèches sont, de par leurs règles de fonctionnement, réservées aux enfants de moins de 3 ans.

Les enfants de plus de trois ans sont très peu représentés dans les équipements enquêtés, bien que les haltes-garderies⁹ et les équipements multi-accueil pouvant accueillir cette tranche d'âge soient nombreux dans l'échantillon. Il a été avancé que l'enquête se déroulant en octobre, une proportion non négligeable d'enfants de plus de trois ans avait pu être scolarisée en septembre. L'objection est pertinente, mais le biais n'est toutefois pas démontré, aucune série statistique permettant d'appréhender de telles variations saisonnières.¹⁰

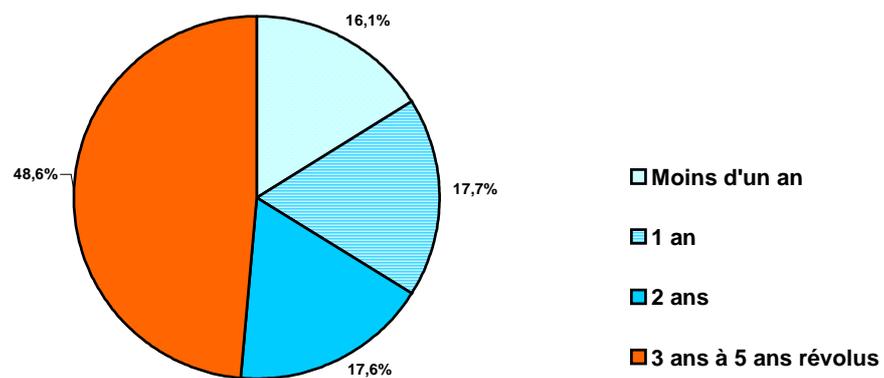
⁹ ou haltes-jeux, selon la dénomination employée

¹⁰ Les observations sont contradictoires : dans un certain nombre d'académies, l'âge d'admission en maternelle recule, tandis que la scolarisation précoce des enfants est préconisée dans les sites concernés par la politique de la ville. Historiquement, des régions comme le Nord-Pas-de-Calais connaissent toujours de forts taux de scolarisation dès 2 ½ ans/ 3 ans. Inversement, l'intégration des enfants en cours d'année (après Noël ou Pâques) deviendrait de moins en moins fréquente. On peut considérer enfin que les besoins restent entiers hors temps scolaire : avant 8 h, après 16h30, le mercredi, pendant les vacances de Toussaint... Il suffisait que l'enfant vienne une seule fois en halte-garderie pour que le questionnaire soit remis aux parents.

Répartition par âge des enfants enquêtés



Répartition par âge des enfants d'allocataires des 17 CAF, âgés de 0 à 5 ans révolus



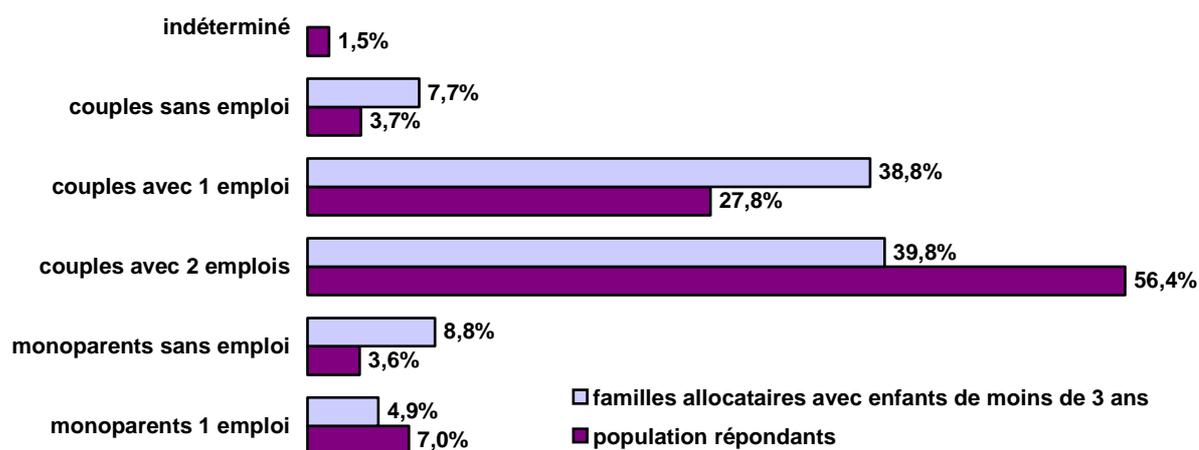
2.1.5 - Les couples avec les deux parents actifs sont majoritaires

L'emploi est considéré ici sous toutes ses formes, en incluant les emplois non salariés et les emplois précaires.

- Situation familiale

Il y a moins de familles monoparentales sans emploi parmi les répondants que dans la population de référence mais les familles monoparentales avec emploi sont un peu plus fréquentes.

Situation familiale et emploi des parents enquêtés



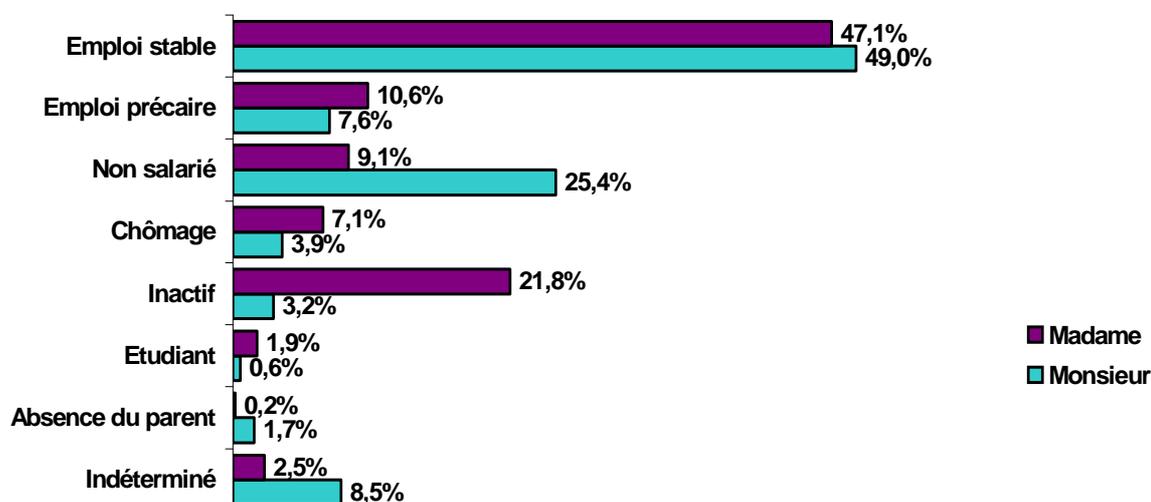
Activité des parents

66 % des femmes et 82 % des hommes enquêtés ont un emploi

Près de la moitié des hommes a un emploi stable et un quart a une activité non salariée.

Comme pour la population masculine, près de la moitié de la population féminine a un emploi stable, mais une femme sur cinq est inactive contre seulement 3,2 % des hommes ayant participé à l'enquête.

Catégorie d'emploi des parents enquêtés

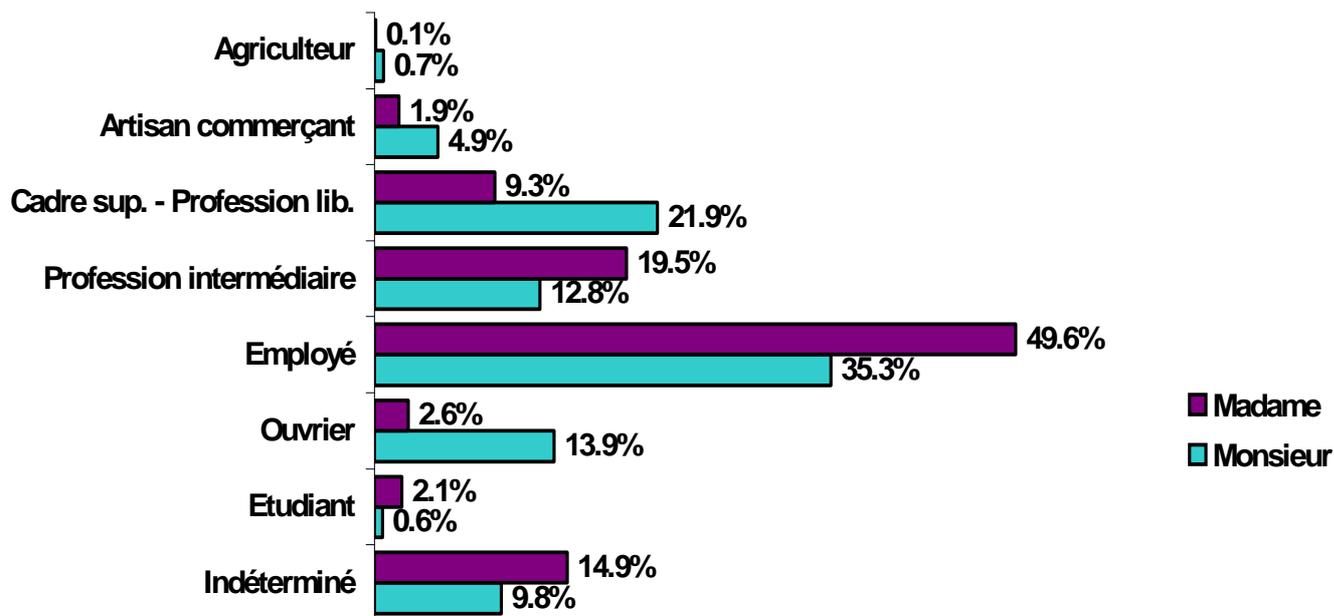


La moitié des femmes et 35 % des hommes appartiennent à la catégorie des employés

Plus de la moitié des hommes sont employés ou ouvriers, et un homme sur cinq est un cadre supérieur ou a une activité professionnelle libérale.

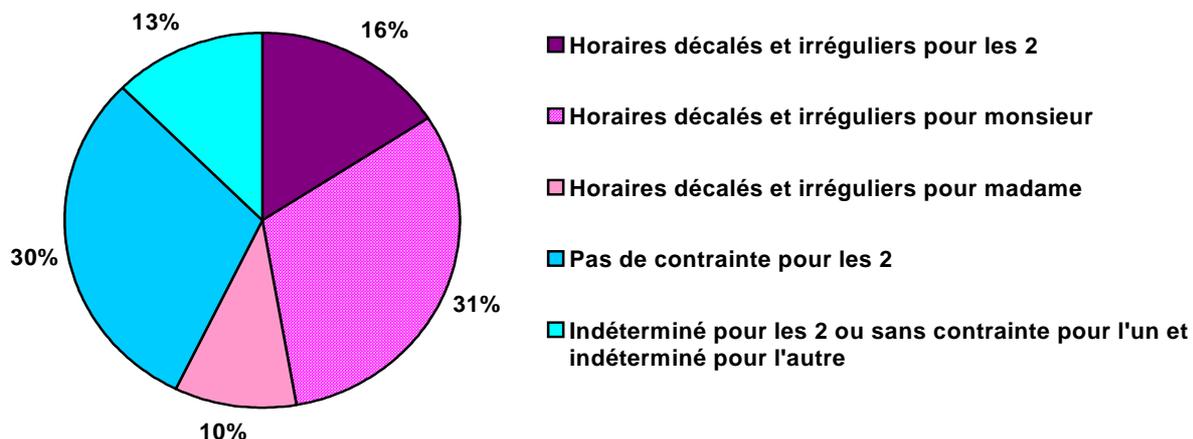
Près de la moitié des femmes sont employées, et une femme sur cinq se situe dans la catégorie des professions intermédiaires.

Catégorie professionnelle des parents enquêtés



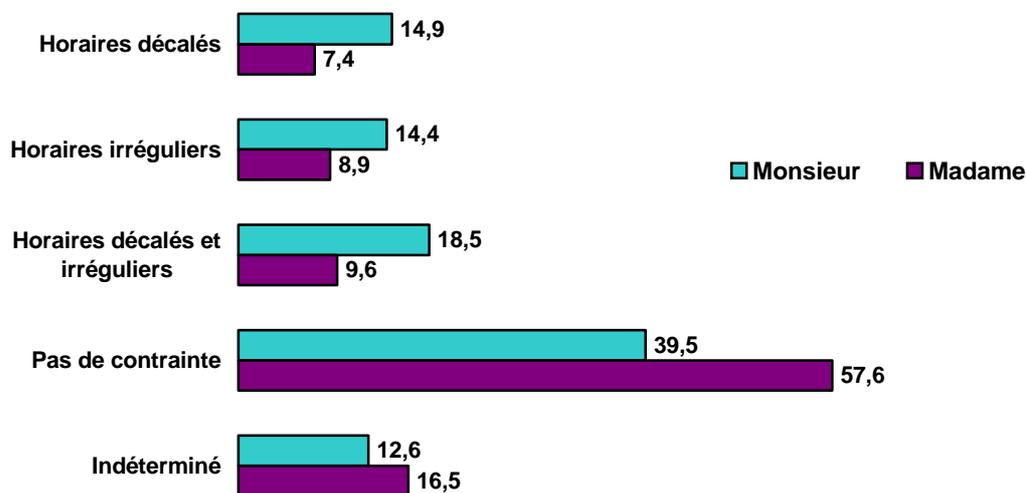
2.1.6 - 3 familles sur 5 sont contraintes par les horaires...

Près de trois familles sur cinq sont touchées par une contrainte horaire concernant au moins une personne du ménage. Une famille sur six est confrontée à des contraintes horaires pour les deux parents.



... contraintes qui s'appliquent plus aux hommes qu'aux femmes

Dans la population enquêtée, deux fois plus d'hommes que de femmes déclarent avoir des contraintes horaires.



A l'inverse dans les familles enquêtées qui utilisent un ou plusieurs modes de garde complémentaires, les femmes sont plus nombreuses à déclarer des contraintes. (Voir tableau p. 26)

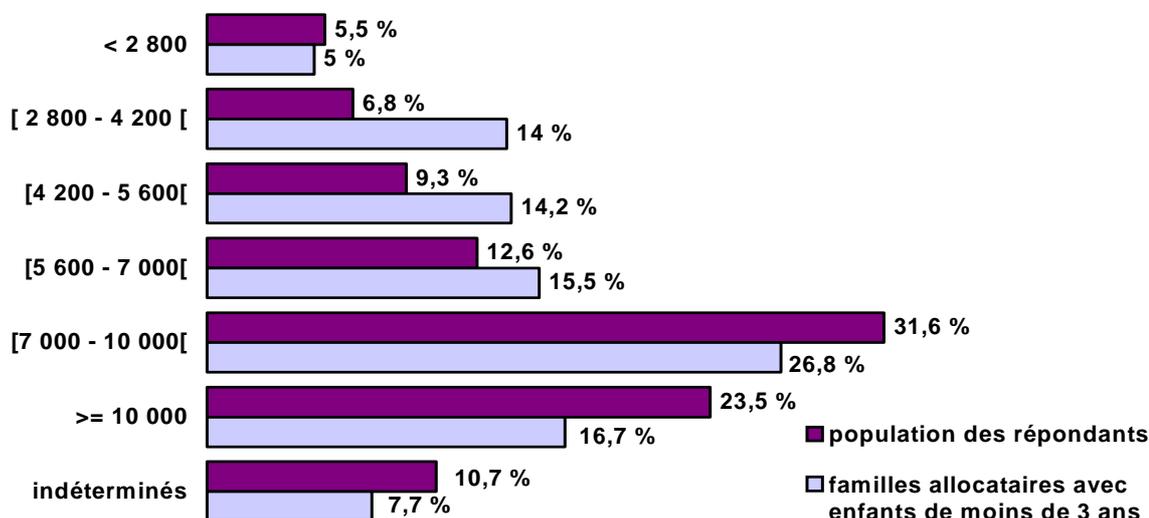
2.1.7 - Des ressources plus élevées que dans la population de référence

Les familles ayant des revenus supérieurs à 7 000 F par Unité de Consommation sont sur-représentées. La double activité et les catégories socioprofessionnelles des parents qui ont répondu à l'enquête font que ce constat est logique et cohérent. 12,9% des répondants ont des

ressources situées sous le seuil de bas revenus (4 219 F) contre 18,6% pour l'ensemble des familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans.

Dans les deux populations comparées, la tranche de revenus la plus nombreuse se situe à un niveau de Ruc compris entre 7 000 et 10 000 francs mensuels.

Répartition selon le Revenu par Unité de Consommation¹¹ (RUC)



Un récent rapport institutionnel sur la population allocataire à bas revenus en France montre que les familles monoparentales sont proportionnellement plus touchées par la pauvreté : près d'un allocataire à bas revenus sur quatre (23,3 %) vit seul avec ses enfants (contre seulement 14,5 % de familles monoparentales parmi l'ensemble des allocataires). Hors, ces familles monoparentales sont peu représentées, de même que les populations à bas revenus, parmi les répondants.

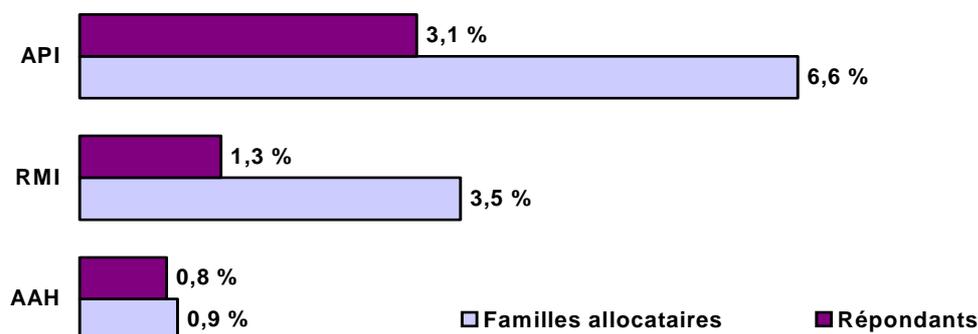
2.1.8 - Peu de bénéficiaires de minima sociaux utilisent les structures

Les bénéficiaires de minima sociaux sont peu représentés parmi les usagers ayant répondu à l'enquête.

En particulier les bénéficiaires d'API (Allocation de Parent Isolé) et du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) sont respectivement 2 et 3 fois moins nombreux chez les répondants que parmi les allocataires.

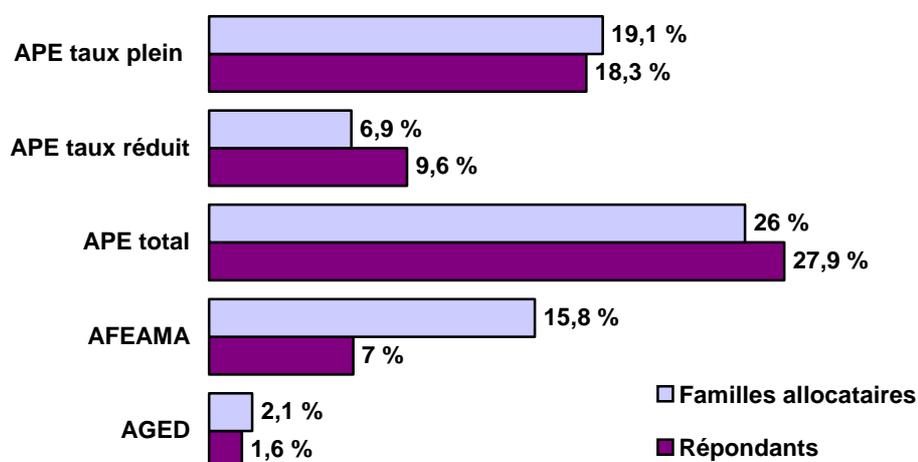
¹¹ Le ratio RUC est calculé comme suit : le numérateur (=revenu mensuel disponible avant impôts) est égal à la somme des revenus annuels bruts déclarés par l'allocataire à la CAF et divisés par 12, et du total des prestations perçues au titre du mois d'observation. Le dénominateur (= nombre d'unités de consommation) est établi par référence à une variante de l'échelle d'équivalence "EUROSTAT". Il est calculé par application des coefficients de pondération suivants : 1 pour le premier adulte + 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans ou plus + 0,3 par enfant de moins de 14 ans + 0,2 pour une famille monoparentale. Le seuil de bas revenus est déterminé à partir d'un RUC mensuel < à 4219 francs au 31/12/2000.

Bénéficiaires de minima sociaux parmi les répondants et parmi les familles allocataires



2.1.9 - Les bénéficiaires de l'APE ont aussi recours aux structures de garde

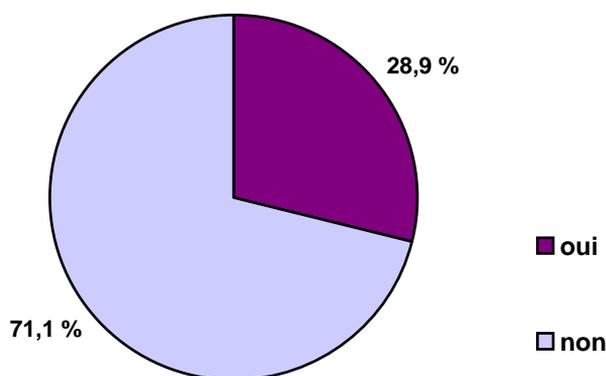
Les familles percevant l'APE (Allocation Parentale d'Education), que ce soit à taux plein ou à taux réduit, sont autant représentées parmi les répondants usagers des modes de garde que parmi la population de référence.



2.1.10 - Plus d'un quart des parents ont recours à un autre mode de garde

Le fait d'avoir des contraintes horaires augmente le recours à un autre mode de garde, plus particulièrement lorsque c'est la mère qui subit la contrainte. Ainsi les femmes ayant des horaires décalés ont près de deux fois plus souvent recours à un deuxième mode de garde que les femmes qui ne déclarent pas de contrainte. (Voir annexe 5 : Des horaires très décalés : quelles réponses ?)

Recours à un autre mode de garde



Taux de parents qui utilisent un autre mode de garde et ont des contraintes :

Type de contrainte	Monsieur	Madame
Horaires décalés	33,6	47,2
Horaires irréguliers	29,3	40,2
Horaires décalés et irréguliers	31,9	43,8
Pas de contrainte	25,6	24,4

2.2 - Analyse de la non réponse

Il peut paraître paradoxal de vouloir étudier ce qui, par essence, échappe à l'analyse. Pourtant la non réponse peut être cernée. C'est le cas dans les crèches où la stabilité de la « clientèle » permet une meilleure approche et une meilleure connaissance des familles bénéficiaires.

A Nantes et Saint-Nazaire, 6 crèches ont été « testées ». Il s'agissait, sur un seul critère, le RUC, de rechercher si les personnes qui avaient accepté de répondre au questionnaire se distinguaient nettement du reste des personnes inscrites. Un rapprochement a été fait sur la base du fichier allocataire.

1^{ère} constatation

A une exception près, le taux de RUC « indéterminés » est plus important parmi les inscrits (population totale) que chez les répondants.

Equipement	Répondants	Inscrits
1	7,7	20
2	16,7	16,7
3	0	31
4	0	14,3
5	14,3	10
6	9,4	21,6

Les non-répondants sont, décidément, très attachés à leur anonymat !

2^{ème} constatation

Les personnes dont le RUC est supérieur à 7 000 F, sont en général sur-représentées dans le groupe des répondants.

Etablissement	Répondants	Inscrits
1	43,6	30
2	58,3	50
3	100	13,8
4	63,7	57,1
5	71,4	40
6	56,3	52,3

3^{ème} constatation

Les personnes les moins favorisées, c'est-à-dire dont le RUC est inférieur à 4 200 F (seuil de pauvreté), sont plutôt sous-représentées, mais cette sous-représentation n'est pas franchement marquée, sans doute parce que structurellement cette clientèle est déjà mal représentée dans les crèches. Dans deux établissements, les plus démunis sont même sur-représentés parmi les répondants.

Equipement	Répondants	Inscrits
1	15,4	16
2	8,3	16,7
3	0	3,4
4	27,3	4,8
5	0	10
6	12,5	11,1

Bien évidemment, la faiblesse de cet échantillon ne permet pas d'extrapoler à l'ensemble des crèches et encore moins aux haltes-garderies ces résultats et remarques.

L'intérêt de développer des méthodes de passation des questionnaires, plus individualisés pour les personnes les plus démunies, se trouve ainsi confirmé.

On rapportera le taux important de revenus « indéterminés » (10 à 31 %) aux difficultés rencontrées pour analyser la tarification des équipements.

2.3 - Caractéristiques des répondants : des différences selon le type et la localisation de l'équipement fréquenté.

Il est important de se replacer dans le contexte local c'est-à-dire de la diversité de l'offre pour les familles et de la concurrence entre les différentes catégories d'équipements.

2.3.1 - L'accueil temporaire privilégié par les couples avec deux enfants et plus

Situations familiales	Crèche collective urbaine	Crèche familiale urbaine	Crèche parentale urbaine	Halte-garderie urbaine	Halte-garderie Rurale	Multi-accueil urbain	Multi-accueil rural	Total
Monoparents 1 enfant	7,3	6,6	4,3	4,6	6,4	5,5	5,4	6,0
Monoparents 2 enfants	3,5	2,2	2,0	3,3	2,1	4,1	2,1	3,2
Monoparents 3 enfants et plus	1,7	1,3	0,3	1,5	2,1	3,4	1,3	1,7
Couples 1 enfant	44,1	48,3	49,7	24,3	33,1	33,9	33,9	37,7
Couples 2 enfants	32,9	32,0	37,1	40,9	40,8	33,5	39,6	35,6
Couples 3 enfants et plus	10,5	9,4	6,6	25,0	15,5	19,3	17,5	15,5
Indéterminé	0,1	0,2	0,0	0,3	0,0	0,4	0,2	0,2
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

On constate une représentation relativement importante des couples avec un enfant dans les équipements en accueil permanent en milieu urbain et une forte représentation dans les haltes-garderies, en milieu urbain et rural, pour les couples avec deux enfants. Pour cette dernière catégorie, on peut avancer l'hypothèse que bénéficier de l'Allocation Parentale d'Education (APE) ou travailler à temps partiel peut augmenter la fréquentation de ces équipements. Pour les monoparents, on ne constate pas de différence significative.

2.3.2 - L'emploi, seul facteur discriminant

Situations d'emploi	Crèche collective urbaine	Crèche familiale urbaine	Crèche parentale urbaine	Halte-garderie urbaine	Halte-garderie Rurale	Multi-accueil urbain	Multi-accueil rural	Total
Monoparents 1 emploi	9,0	8,4	5,3	4,2	5,7	6,1	7,1	7,0
Monoparents sans emploi	2,9	1,7	1,0	4,7	4,9	6,6	1,7	3,6
Couples avec 2 emplois	71,8	75,4	64,9	30,5	32,4	45,4	51,1	56,4
Couples avec 1 emploi	11,9	11,3	26,7	52,9	52,0	35,8	37,3	27,8
Couples sans emploi	3,0	2,3	1,5	5,4	4,2	4,5	1,7	3,7
Situations indéterminées	1,4	0,9	0,5	2,3	0,7	1,7	1,0	1,5
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

La situation face à l'emploi est le facteur déterminant pour l'utilisation des équipements d'accueil (ce qui est différent de la situation familiale). Ces résultats s'expliquent par le recrutement des enfants en accueil permanent : les parents doivent être actifs ou étudiants.

2.3.3 - L'accueil des moins de 3 ans conditionné par les ressources ?

RUC	Crèche collective urbaine	Crèche familiale urbaine	Crèche parentale urbaine	Halte-garderie urbaine	Halte-garderie Rurale	Multi-accueil urbain	Multi-accueil rural	Total
< 2800F	6,7	5,1	8,3	5,3	1,4	4,2	1,7	5,5
[2800 – 4200[6,6	5,0	5,5	7,1	11,3	8,9	5,2	6,8
[4200 – 5600[7,8	8,5	9,7	10,3	11,8	11,5	10,3	9,3
[5600 – 7000[10,8	12,0	13,3	13,8	22,0	13,0	20,1	12,6
[7000 – 10000[31,8	36,0	28,2	29,0	35,8	29,7	34,8	31,6
>= 10000	25,0	22,7	20,4	24,1	11,2	23,1	17,8	23,5
indéterminés	11,4	10,8	14,6	10,3	6,4	9,7	10,1	10,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

On constate une sur-représentation des ménages dans les tranches de revenus incluant la médiane (RUC à 7700 f). On pourrait s'attendre à une plus grande proportion de familles à bas revenus compte tenu de l'obligation pour les gestionnaires d'appliquer un taux d'effort lorsque les équipements sont inclus dans un schéma de développement de Contrat Enfance. 12,3% des répondants sont en dessous du seuil de bas revenus (RUC inférieur ou égal à 4200 f). Ils sont 19% dans la population allocataire ayant un enfant de moins de 3 ans. Ces ménages en dessous du seuil de bas revenus fréquentent plutôt les crèches collectives, parentales et les multi-accueil en milieu urbain. Avec l'augmentation des ressources, on note une répartition équilibrée des ménages dans tous les modes de garde.

2.3.4 - Bénéficiaires des minima sociaux : des différences selon les zones géographiques

Bénéficiaires de minima sociaux	Crèche collective urbaine	Crèche familiale urbaine	Crèche parentale urbaine	Halte-garderie urbaine	Halte-garderie rurale	Multi-accueil urbain	Multi-accueil rural	Total
API	3,0	2,0	2,2	3,7	0,8	4,9	0,9	3,1
RMI	1,3	0,5	0,4	1,6	3,4	1,3	0,3	1,3
AAH	0,5	0,3	0,0	1,2	0,0	1,6	1,7	0,8

Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé sont essentiellement présents en multi-accueil et halte-garderie en milieu urbain. Les bénéficiaires du RMI, quant à eux, sont surtout présents en halte-garderie, plus particulièrement en milieu rural. Une hypothèse peut être avancée : la fréquentation de la halte-garderie par les enfants constitue parfois une action sur laquelle les bénéficiaires de RMI s'engagent au titre de leur contrat d'insertion.

Les faibles effectifs de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ne permettent pas d'avancer de conclusions particulières.

2.3.5 - Bénéficiaires d'APE et d'AFEAMA : le choix de l'accueil temporaire

Bénéficiaires de prestations de garde	Crèche collective urbaine	Crèche familiale urbaine	Crèche parentale urbaine	Halte-garderie urbaine	Halte-garderie rurale	Multi-accueil urbain	Multi-accueil rural	Total
APE taux plein	3,3	1,7	9,0	40,3	36,6	25,7	27,9	18,3
APE taux réduit	11,3	11,7	14,5	7,0	5,3	7,6	7,5	9,6
AFEAMA	3,8	4,0	5,6	11,4	17,1	6,9	7,2	7
AGED	1,3	0,6	1,7	2,0	1,7	2,2	2,2	1,6

Pour les bénéficiaires de l'APE à taux plein, on retrouve la logique de la situation au regard de l'emploi : ils sont sur-représentés dans les haltes-garderies et équipements multi-accueil en milieu urbain ou rural. Ces équipements sont susceptibles de répondre au besoin d'accueil occasionnel, de sociabilisation¹² des enfants et à l'envie d'avoir du temps pour soi, l'expérience d'un travail antérieur favorisant la fréquentation de ces équipements.

A contrario, lorsque l'APE est versée à taux réduit, ce sont les équipements d'accueil permanent urbains qui sont les plus utilisés.

Les enfants des bénéficiaires de l'AFEAMA se trouvent plutôt en halte-garderie avec une prédominance pour le milieu rural : cela s'explique peut-être par le faible nombre d'équipements collectifs en milieu rural et peut-être l'incidence des relais assistantes maternelles (RAM) et l'intégration de la notion de complémentarité entre accueil chez une assistante maternelle et halte-garderie.

2.3.6 - Autre mode de garde : complémentarité avec l'accueil temporaire

Recours à un autre mode de garde	Crèche collective urbaine	Crèche familiale urbaine	Crèche parentale urbaine	Halte-garderie urbaine	Halte-garderie rurale	Multi-accueil urbain	Multi-accueil rural	Total
OUI	19,8	16,2	23,2	41,5	59,9	36,8	43,4	28,9
NON	80,2	83,8	76,8	58,5	40,1	63,2	56,6	71,1

28,9% des répondants ont recours à un autre mode de garde. Ce sont plutôt les enfants accueillis en halte-garderie et multi-accueil, que ce soit en milieu urbain ou rural, qui bénéficient d'un autre mode de garde.

2.3.7 - La famille : le mode de garde complémentaire privilégié

Recours à un autre mode de garde	Crèche collective urbaine	Crèche familiale urbaine	Crèche parentale urbaine	Halte-garderie urbaine	Halte-garderie rurale	Multi-accueil urbain	Multi-accueil rural	Ensemble (à compléter)
Assistante maternelle	4,3	0,0	14,3	28,0	31,9	17,4	20,0	
Garde à domicile	16,6	12,1	14,3	8,9	7,0	11,2	10,1	
Autre structure	2,4	3,3	3,2	3,7	3,5	3,1	3,1	
Famille	64,4	70,1	55,3	42,0	50,	52,1	54,7	
Ecole	2,0	7,2	9,6	10,9	5,8	10,1	8,5	
Autre	10,1	5,5	3,3	6,5	0,0	5,4	3,1	
Indéterminé	0,2	1,8	0,0	0,1	1,2	0,7	0,5	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

¹² On conviendra de parler tout au long de l'étude de sociabilisation, plutôt que de socialisation. Ce point est traité en annexe 8

Quel que soit l'équipement fréquenté, la famille est l'autre mode de garde auquel les parents ont le plus largement recours. Par ailleurs, on retrouve la complémentarité assistante maternelle / accueil temporaire.

2.4. - Quatre profils pour les répondants

Développement de l'activité féminine, apparition d'un chômage massif, plus grande fréquence des situations de monoparentalité, influence de la politique familiale (à travers notamment le versement de prestations de garde des jeunes enfants par la branche famille)... autant de facteurs qui modèlent la société française et caractérisent les répondants à l'enquête. Nous les avons regroupés selon 4 profils.

Le premier concerne la majorité d'entre eux : couples dont les deux conjoints travaillent ou « monoparents » occupant un emploi. Ils ne bénéficient pas de prestations de garde. Pour ces familles, le recours aux structures d'accueil des tout petits est une nécessité. Trois fois sur quatre leur choix se porte sur un mode de garde permanent : crèche collective, familiale, parentale.

Le second concerne un quart des familles, celles qui perçoivent une prestation de garde. Les équipements « Petite Enfance » leur offrent un mode de garde complémentaire.

Le troisième regroupe 7% des parents, souvent des monoparents, qui utilisent ces structures pour se ménager des temps personnels : rechercher un emploi, poursuivre des études, effectuer des démarches, sortir...

Pour les autres (16%), essentiellement des couples où un seul parent exerce une activité professionnelle, tout dépend si la non activité professionnelle d'un des conjoints relève d'un choix délibéré ou pas. On trouvera dans cette quatrième catégorie aussi bien des personnes en congé parental d'éducation, élevant leurs enfants, mais attentives à leur sociabilisation, que des demandeurs d'emploi s'efforçant de rester disponibles à tout moment.

2.4.1 - Un mode de garde nécessaire pour la moitié des répondants

La majorité des répondants (51%) correspond au schéma classique de couverture des besoins de garde : l'enfant vit dans une famille où les deux conjoints (50% des couples ayant répondu) ou le monoparent (57% des familles monoparentales) ont une activité professionnelle, sans bénéficier d'une prestation de garde (APE, AFEAMA ou AGED).

Dans 58% des cas, ces familles ne comptent qu'un seul enfant, contre 44% pour l'ensemble des répondants.

Trois fois sur quatre, ils ont recours aux structures de type crèche, proposant un accueil permanent (crèches collectives, familiales ou parentales).

Pour le quart restant, l'inscription dans une halte-garderie ou un lieu multi-accueil est souvent un choix forcé, lié à l'absence de structures en accueil permanent. D'ailleurs le multi-accueil est utilisé essentiellement sur le mode crèche.

Une distinction, fondée sur le lieu de résidence, doit cependant être opérée dans les familles composant ce premier groupe. Dans les zones rurales, les deux tiers ont recours à un accueil temporaire, contre un cinquième seulement dans les zones urbaines.

Accueil permanent ne signifie pas mode de garde exclusif. 57% des familles qui l'utilisent déclarent recourir à un autre moyen de garde (famille,...). Les raisons en sont assez évidentes : les deux tiers se déclarent contraintes par leurs horaires de travail, contre 58% de l'ensemble des utilisateurs d'un mode de garde permanent.

2.4.2 - Une structure d'accueil en complément d'une prestation de garde pour un quart des répondants

26% des enfants accueillis dans les structures d'accueil bénéficient d'un autre mode de garde, financé par une prestation : Allocation Parentale d'Education pour 80% d'entre eux, Allocation pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée pour 15% et Allocation de Garde d'Enfant à Domicile pour 5%.

Ils vivent principalement (85% des cas) dans des familles composées des deux parents et de deux enfants ou plus.

70% de ces familles ont recours à un mode d'accueil temporaire, en complément de la garde par un des parents ou une personne rémunérée. Cela répond d'abord à une nécessité de garde pour les personnes percevant l'APE à taux réduit, qui travaillent donc à temps partiel. Deuxième cas de figure, les parents font appel à une tierce personne qui n'est pas rémunérée et/ou suffisamment disponible pour couvrir les besoins de garde. C'est l'accueil dans une structure qui devient alors un mode d'accueil complémentaire. Mais, il satisfait sans doute aussi un désir de sociabilisation et d'éveil de l'enfant. S'agissant souvent de familles nombreuses, la garde dans un équipement peut aussi libérer du temps pour s'occuper des autres enfants ou effectuer toute autre tâche.

Scénario inverse à celui précédemment exposé, pour une partie des 30% d'enfants inscrits en accueil permanent, l'emploi d'une nourrice agréée ou d'une personne gardant l'enfant à domicile vient sûrement palier les contraintes liées aux heures d'ouverture de l'équipement ou les difficultés liées aux horaires décalés ou irréguliers de travail des parents. Ces inscriptions peuvent aussi concerner des accueils temporaires dans des équipements classés en accueil permanent¹³.

2.4.3 - Un accueil aussi pour les enfants d'inactifs ou de chômeurs

La recherche d'un emploi ou la poursuite d'études peuvent rendre nécessaire l'inscription des jeunes enfants dans une structure de garde. Par ailleurs, dans un souci de mixité sociale et de sociabilisation, l'accueil temporaire doit concerner tous les enfants, y compris ceux dont les parents ne travaillent pas. Aussi, pour 7% des répondants, aucun des parents n'exerce d'activité professionnelle. Les familles monoparentales sont ici sur-représentées : leur poids s'élève à 47% contre 11% pour l'ensemble des répondants.

L'absence de revenus d'activité a bien sûr des répercussions sur les mesures habituelles de la pauvreté ou de la précarité : la moitié de ces familles a des ressources inférieures au seuil de bas revenus, un tiers bénéficie du versement de minima sociaux (RMI, API, AAH). Ces proportions s'élèvent respectivement à 13% et à 4% pour l'ensemble des répondants.

Ces enfants se répartissent à parts égales entre accueil permanent – essentiellement en crèches collectives – et accueil temporaire. Un quart de ces familles déclarent avoir des contraintes horaires ou recourir à un autre mode de garde.

2.4.4 - Choix délibéré ou contraint pour les familles où un seul des deux parents travaille ?

16% des enfants inscrits dans un équipement vivent dans une famille nucléaire où un seul parent occupe un emploi, sans bénéficier de prestations de garde.

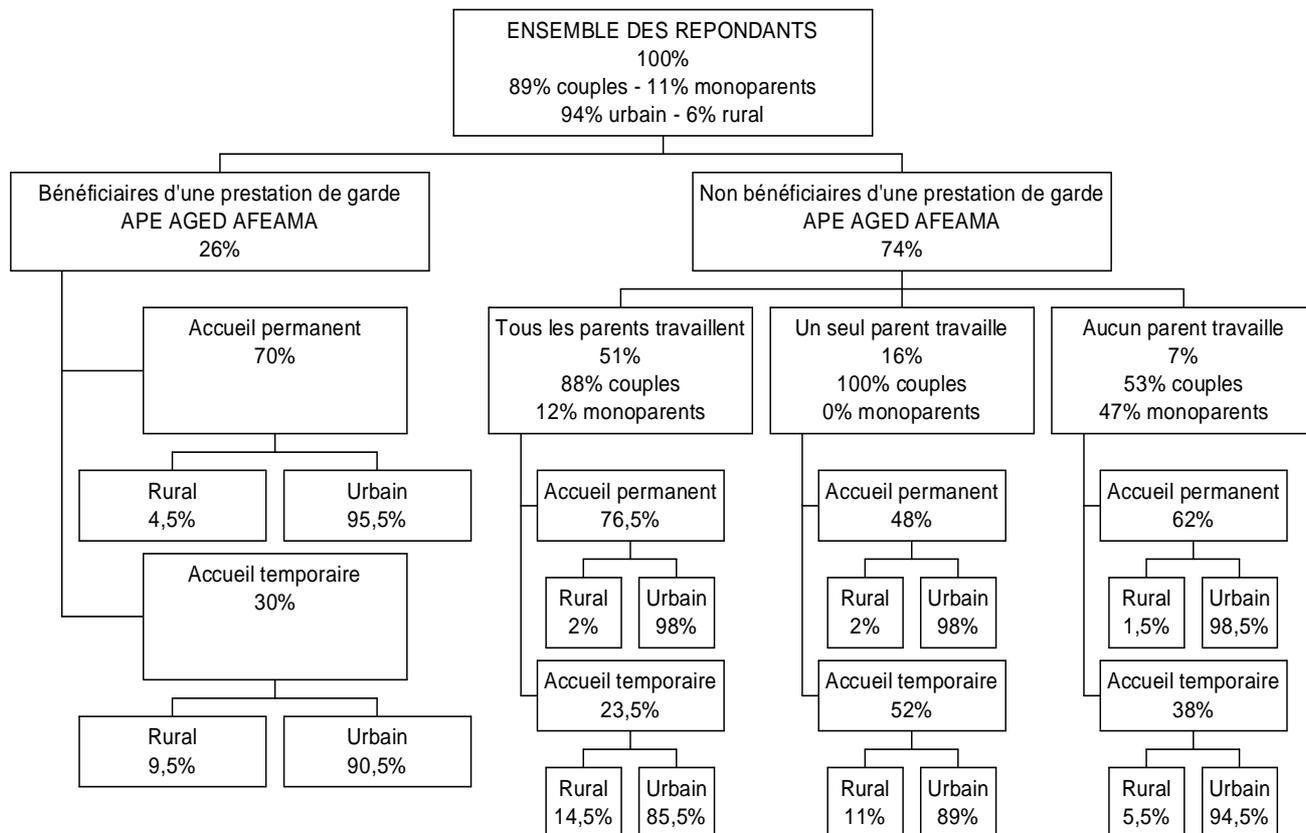
Le plus souvent, les familles présentant ce profil, s'inscrivent dans l'un des deux cas suivants, en fonction du choix, délibéré ou pas, d'un des parents de ne pas travailler.

Dans le premier cas, qui concerne essentiellement les mères dont le conjoint exerce une activité assez bien rémunérée, il peut s'agir surtout d'un désir de sociabilisation de l'enfant. Par ailleurs, l'accueil, le plus souvent temporaire en halte-garderie, peut permettre aux jeunes mères de s'occuper des autres enfants ou se ménager des temps personnels.

Dans le second cas, les structures d'accueil des jeunes enfants peuvent permettre une recherche d'emploi, la poursuite d'études ou toute autre activité.

¹³ Les équipements pour lesquels le nombre de places en accueil temporaire est inférieur à 25% n'ont pas été classés en multi-accueil..

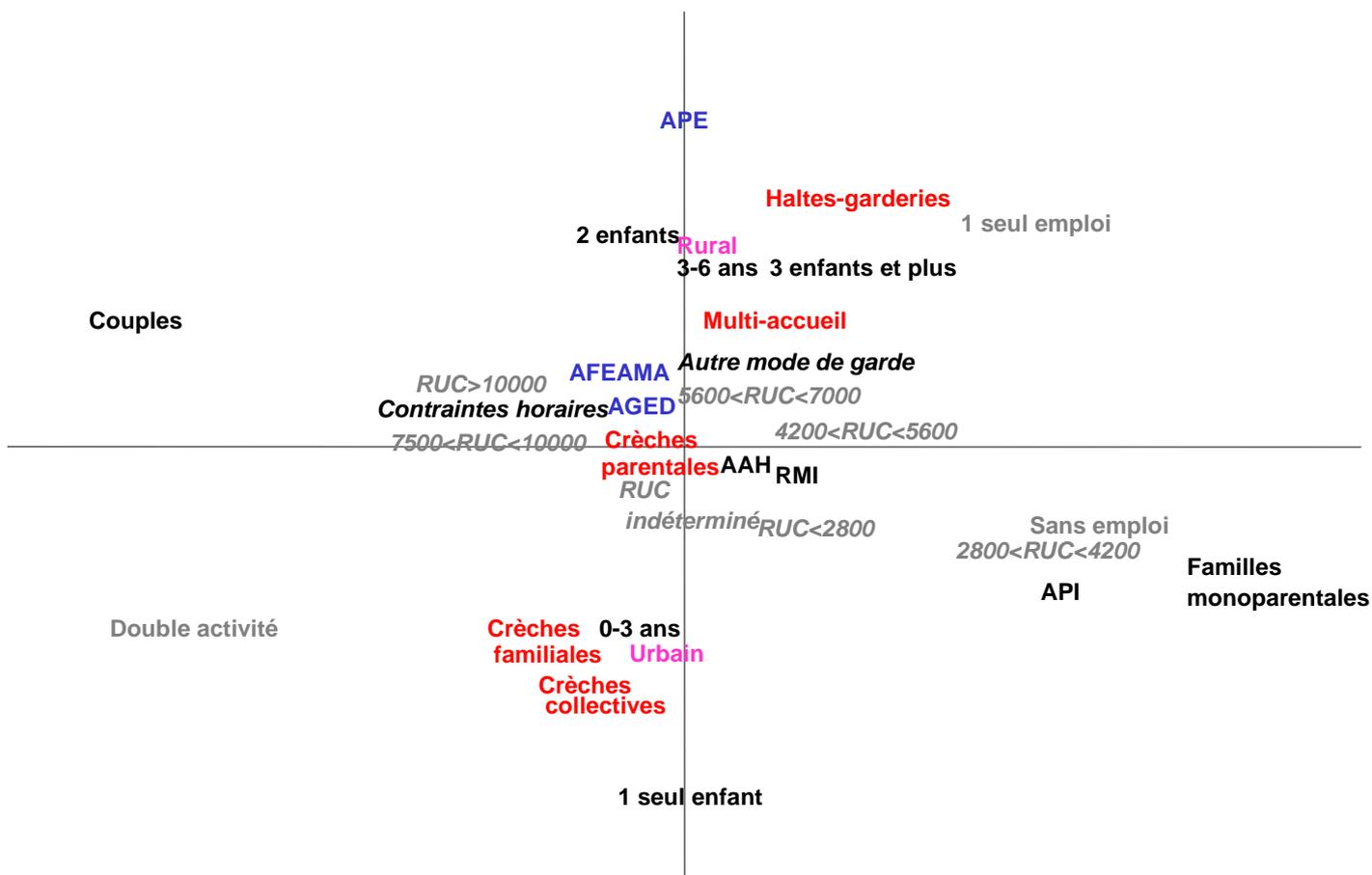
La classification des répondants en fonction de différents critères conduit à l'arbre de segmentation ci-dessous :



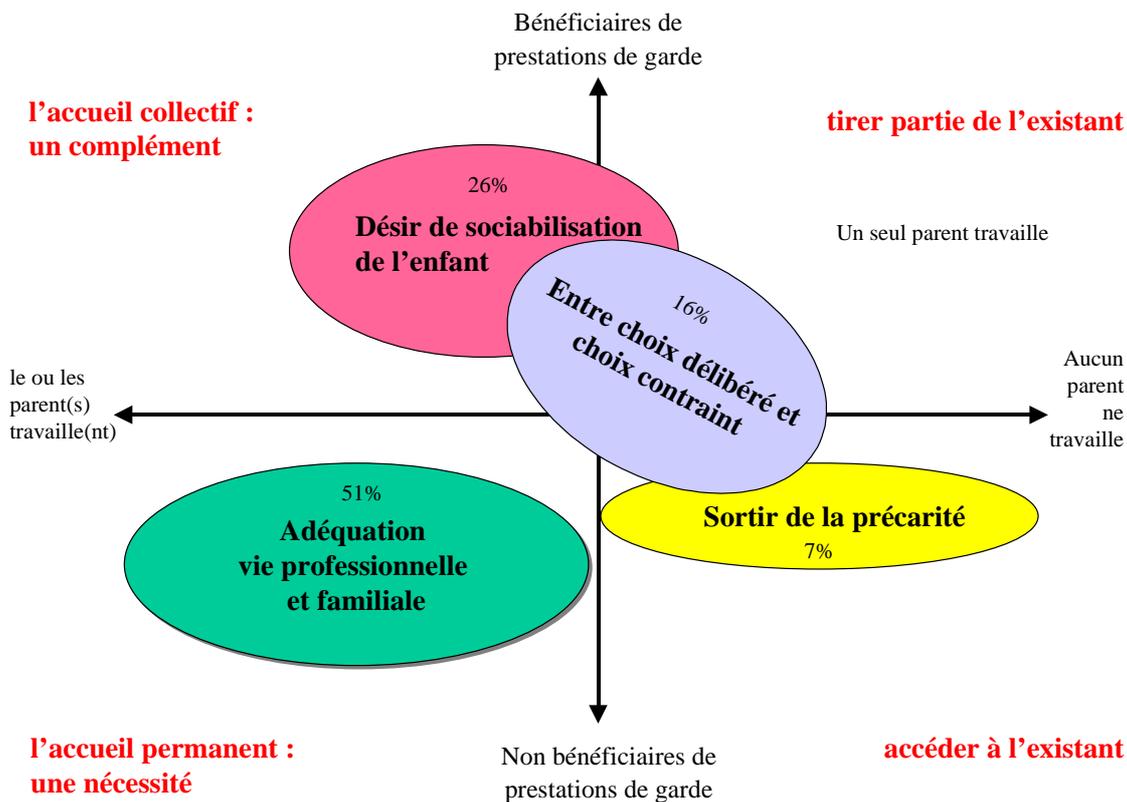
Cet arbre, résultant d'une Classification Ascendante Hiérarchique, ventile la population qui a répondu à l'enquête en de multiples sous-ensembles. La segmentation principale se fonde sur la perception, ou non, d'une prestation de garde versée par la CAF.

On recourt à d'autres méthodes d'analyse des données pour tenter de dresser une typologie plus fine des bénéficiaires. L'une d'entre elles propose de représenter, géométriquement et simultanément, les liaisons existant entre des données de nature différente (les revenus, la composition familiale, l'usage d'un mode d'accueil particulier, l'existence de contraintes particulières...). Après traitement statistique, les différentes caractéristiques de la population étudiée apparaissent sous la forme d'un nuage de points à x dimensions. Ces points sont projetés sur un plan, ce qui entraîne une déformation des distances réelles entre les points. Parmi tous les plans possibles de projection on choisit celui qui est globalement le meilleur, c'est à dire celui pour lequel la déformation des distances est la plus petite avec la réalité observée.

L'analyse factorielle fait apparaître, dans le cas présent, deux axes, confirmant l'opposition avec/sans prestation de garde, mais aussi double activité/sans activité professionnelle. Des « sous-ensembles » apparaissent : un premier rapproche crèches collectives et familiales, urbain, familles de un enfant, enfants âgés de moins de 3 ans, un deuxième se dessine autour de haltes-garderies, multi-accueils, rural, familles « nombreuses », ressources modestes, un seul des époux travaille. Dans un groupe hétérogène se retrouvent les familles dont les choix seraient autant guidés par la contrainte (horaires, ressources, manque de places) que par volonté d'opter pour des modes de garde alternatifs ou combinatoires. La position « centrale » des crèches parentales, dans cette constellation, est assez singulière. On se contentera de la remarquer, faute de disposer d'éléments suffisants pour hasarder hypothèses et interprétations.



Les représentations graphiques des quatre profils de bénéficiaires ainsi circonscrits figurent en annexe. Il est cependant possible de schématiser leurs stratégies respectives de la façon suivante :



III - Approche qualitative

L'analyse statistique descriptive, si elle a permis de rendre globalement compte des caractéristiques économiques et sociales de la population des bénéficiaires des modes d'accueil, n'a répondu que partiellement aux interrogations plus politiques exprimées par les commanditaires de l'étude.

Toutefois, un certain nombre d'éléments relevant d'une approche de nature « qualitative », confortent l'approche statistique et peuvent d'ores et déjà être versés au débat.

Une grille d'identification des équipements, a tenté de rendre compte, dans un premier temps, des caractéristiques et du fonctionnement des établissements entrant dans le champ de l'enquête. Un questionnaire, organisé en six rubriques, a été rempli par 13 des 17 Caf ayant participé aux travaux du groupe.

Ont ainsi été envisagés, le mode de gestion des établissements, leur capacité d'accueil, leur fonctionnement (amplitude d'ouverture, taux de fréquentation), la tarification pratiquée (l'utilisation d'un système de forfait faisant l'objet d'une attention particulière), les modalités de recrutement des bénéficiaires (population visée et volonté de mixité sociale, aire d'attraction, modalités d'inscription). La tarification appliquée a fait aussi l'objet d'un traitement, mais l'hétérogénéité des pratiques dans ce domaine n'a pas permis d'aboutir à des conclusions significatives. Cependant, quelques observations sont formulées en annexe n°7.

L'impact du Contrat Enfance a été envisagé, de façon très réductrice, sur la base d'une modification de l'offre (extension des capacités d'accueil, redéploiement de la structure ou fusion avec un autre établissement, ouverture vers le multi-accueil) et de l'application des principes prônés par la Cnaf en matière de tarification.

Une investigation complémentaire s'est intéressée au positionnement partenarial de ces équipements dans les dispositifs liés à la politique de la ville et à la coordination des actions en faveur de la petite enfance. Cette approche s'est réduite à signifier la présence d'un dispositif de ce type dans la commune d'implantation de la structure.

A cette démarche centrée sur les équipements, a répondu, en écho, la parole des familles, encouragées à livrer leurs observations, au dos du questionnaire qui leur était proposé. Une analyse de contenu a permis de repérer un certain nombre de constantes dans le discours des bénéficiaires.

3.1 - Caractéristiques des équipements : contexte et fonctionnement

3.1.1 - Les crèches

3.1.1.1 - Profil des équipements

- Raison sociale du gestionnaire : 3 crèches sur 4 gérées par des collectivités territoriales

Cette tendance est particulièrement marquée en Région Parisienne où 90% des équipements sont concernés par ce mode de gestion. Il en est de même pour les crèches familiales. A contrario, la gestion des crèches parentales repose essentiellement sur l'engagement associatif des parents. Le constat relève presque de la tautologie...

En milieu rural, toutes natures de crèches confondues, la gestion des équipements est partagée entre les collectivités territoriales et les associations.

- Nature des crèches : plus de crèches familiales en Province

Deux crèches sur trois en Région Parisienne sont de type collectif ; en Province, les crèches familiales représentent près de la moitié des équipements. Les crèches parentales sont surtout implantées en Province.

3.1.1.2 - L'offre de service

- Capacité moyenne d'accueil permanent : 40 à 50 places selon la localisation

Le nombre de places moyen en crèches se situe autour de 50 places en Région Parisienne, 40 en Province. Ces capacités d'accueil concernent plutôt les équipements en milieu urbain, à l'exception des crèches parentales qui sont de petites structures (14 places en moyenne) .

- L'amplitude moyenne d'ouverture : 11h30 sur 5 jours

La nature et la localisation géographique de la crèche n'influent pas sur l'amplitude d'ouverture hebdomadaire, qui est de 5 jours. Le nombre d'heures d'ouverture par jour oscille entre 11 et 12 h (en majorité 11h30) quel que soit le lieu d'implantation de la crèche, avec une amplitude un peu plus importante pour les crèches familiales urbaines (12 h).

3.1.1.3 La fréquentation

- Le taux moyen de fréquentation : près de 80 % selon le type de structure

Le taux de fréquentation¹⁴ s'élève à plus de 80% pour les crèches collectives de la Région Parisienne ou de la Province. Il est légèrement plus faible pour les crèches parentales (78%) et les crèches rurales (76%).

- Population visée et aire d'attraction des équipements : des différences entre rural et urbain

Sept enfants sur dix habitent la commune d'implantation de l'équipement; néanmoins, ce rapport est de neuf sur dix pour la Région Parisienne et de huit sur dix pour les crèches familiales urbaines.

L'ouverture à l'intercommunalité est plus fréquente pour les crèches en milieu rural (près d'un enfant sur quatre). Du côté des crèches parentales, l'aire d'attraction s'étend : près de la moitié des enfants peut être originaire d'une autre commune du bassin d'habitat.

- La volonté de brassage social n'est pas affichée :

Cette volonté n'est clairement affichée que dans un cas sur dix. Toutefois, il se peut qu'elle ne soit pas spontanément évoquée ou défendue comme un objectif en soi, ou encore qu'elle soit assimilée à un positionnement politique, l'équipe éducative considérant alors qu'elle relève des élus ou de la structure gestionnaire. Dans les établissements où cette volonté existe de fait, même si elle n'est pas affichée, l'élaboration de projets éducatifs permettra sans doute d'objectiver des principes de fonctionnement, vécus jusqu'ici dans la quotidienneté.

- Les modalités d'inscription : gérées à 80 % par les structures

L'autonomie des structures en matière d'admission des enfants tempère peut être ce qui vient d'être énoncé. En effet, dans près de 80% des cas, les listes d'attente sont gérées par les structures elles-mêmes.

Les résultats de la Région Parisienne sur ce thème n'ont pu être exploités, en raison d'un manque d'informations.

¹⁴

Nombre de journées réalisées

Taux de fréquentation = $\frac{\text{Nombre de journées réalisées}}{\text{Nombre de journées d'ouverture} \times \text{Nombre de places}}$

3.1.1.4 Le contexte partenarial

Deux équipements sur trois ne sont pas implantés dans un site concerné par les dispositifs « politique de la ville ».

- Présence d'un Contrat Enfance plus fréquente en Province

Toutes natures de crèches confondues, trois établissements sur quatre relèvent d'un Contrat Enfance, plus en Province (83,6%) que dans la Région Parisienne (60,3%). Les crèches parentales sont moins nombreuses que les autres types de crèches dans ce dispositif (57,1%).

- Présence d'un Coordinateur Petite Enfance dans plus de la moitié des sites

Un coordinateur petite enfance est présent sur plus de la moitié des sites où sont implantées les structures concernées par l'enquête (57,8%); ils sont sensiblement plus présents en milieu urbain (77% des sites) qu'en zone rurale (44,4%).

3.1.1.5 L'impact du Contrat Enfance : extension des capacités et ouverture vers le multi-accueil

Il faut noter un fort pourcentage de non réponses aux questions sur ce thème, soit un équipement sur cinq.

Le Contrat Enfance a impulsé une extension des capacités d'accueil des équipements pour 40% d'entre eux : ce phénomène est surtout significatif pour les crèches familiales et celles situées en milieu rural.

Les réponses en matière de redéploiement ne sont pas pertinentes; l'impact du contrat est très difficile à évaluer en ces termes.

L'ouverture vers le multi-accueil représente une tendance lourde : il concerne plus d'un équipement sur trois en Région Parisienne et un équipement sur quatre en Province. Encore faut-il s'entendre sur la définition du multi-accueil, puisqu'il s'agit ici de déclaratif (les personnes ayant répondu au questionnaire n'ont pas obligatoirement retenu la définition que nous en proposons et opéré une discrimination sur la base d'un rapport entre nombre de places d'accueil permanent et temporaire).

3.1.2 - Les haltes-garderies

3.1.2.1 - Profil des équipements

- Raison sociale du gestionnaire : les associations gèrent plus de la moitié des haltes-garderies de Province et moins de 5 % de celles de région parisienne

Si l'on s'en tient à notre échantillon, pratiquement toutes les haltes-garderies, en Région Parisienne, sont gérées par des collectivités territoriales (95,7%); ce qui n'est pas le cas en Province puisqu'un peu plus de la moitié d'entre elles sont gérées par des associations (54,3%). Ce pourcentage dépasse les 80% en zone rurale, mais, dans ce cas, les associations ne sont-elles pas tout simplement le relais des collectivités territoriales ?

- Nature des haltes-garderies : la plupart (des haltes garderies) sont collectives

La rareté du modèle de halte-garderie familiale ou parentale, a amené à fusionner l'ensemble des haltes-garderies dans un seul mode à forte dominante « collective ».

3.1.2.2 - L'offre de service

- Capacité moyenne d'accueil temporaire : 15 places

La taille moyenne des établissements semble proportionnelle à la densité urbaine. On trouve des haltes-garderies de plus grande capacité en Région Parisienne (en moyenne 20 places) ; en Province la moyenne tourne autour de 15 places , tandis que les structures plus petites dominent en milieu rural (en moyenne 13 places).

- L'amplitude moyenne d'ouverture : 5 jours en urbain et 3 jours en rural

Le nombre de jours d'ouverture est égal à 5 pour toutes les haltes-garderies, sauf celles implantées en milieu rural (3,25).

L'amplitude d'ouverture journalière est comprise entre 7 heures pour la Province et 8 heures pour la Région Parisienne ; en milieu rural, les haltes-garderies accueillent légèrement plus longtemps les enfants puisque le temps d'accueil médian est de 8h15.

- Les modalités d'inscription : 30 à 40 % des établissements ont une liste d'attente

Un équipement sur trois fonctionne avec une liste d'attente, voire 40% en Région Parisienne.

Le taux de non réponse pour cette question est élevé : entre un tiers et 50% des équipements .

3.1.2.3 - La fréquentation

- Le taux moyen de fréquentation : 50 à 60 %

Le taux de fréquentation des haltes-garderies est d'environ 50% en Province, 60% en Région Parisienne, mais n'atteint que très difficilement 50% en milieu rural.

- Population visée et aire d'attraction des équipements : intercommunalité plus forte en Province et dans le milieu rural

Un équipement sur trois seulement vise prioritairement la population de la commune. 40% des équipements déclarent accueillir tout public mais en matière de couverture géographique, l'ouverture vers l'intercommunalité est plutôt sensible en milieu rural.

Le constat était attendu, les résultats le confirment : moins le territoire dans lequel se trouve l'équipement est urbanisé, plus la zone de chalandise s'étend. La commune d'implantation et les communes limitrophes composent l'aire d'attraction de plus des deux tiers des équipements en Région Parisienne et en milieu urbain. En Province et surtout en milieu rural, cette proportion n'est plus que de 20% , l'intercommunalité est alors présentée, dans 40% des cas, comme l'aire naturelle d'attraction. Elle s'étend même au bassin d'habitat pour un équipement sur cinq.

- La volonté de brassage social n'est pas clairement affichée :

Plus de deux tiers des équipements n'annoncent pas de politique en ce domaine .

En ce qui concerne cette absence d'information, les explications avancées pour les crèches s'appliquent également à ce mode de garde.

3.1.2.4 - Le contexte partenarial

Deux haltes-garderies sur trois ne sont pas situées dans un périmètre relevant de la politique de la ville.

La couverture par un Contrat Enfance est plus fréquente en milieu urbain : 82,6% en Région Parisienne, 78% lorsqu'on mixe Province urbaine et Région Parisienne; mais seulement 40% en milieu rural.

On relève plus souvent la présence d'un coordinateur petite enfance en milieu urbain (42%) qu'en milieu rural (un équipement sur 10, mais le taux de non réponse avoisine les 20%).

3.1.2.5 - L'impact du Contrat Enfance : redéploiement et fusions en rural, extension de la capacité et ouverture vers le multi-accueil en urbain

Le taux de non réponse à cette question est relativement important (13 à 21,7% selon la zone géographique), ce qui confirme l'intérêt d'une démarche d'évaluation spécifique des Contrats Enfance, notamment pour les haltes-garderies dont l'activité paraît moins bien cernée que celle des crèches.

Les réponses enregistrées permettent cependant d'établir que le Contrat Enfance a permis une extension de la capacité d'accueil dans au moins 47,8% des haltes-garderies de la Région Parisienne, et 30% en milieu rural.

Le Contrat Enfance a permis soit un redéploiement, soit une fusion pour un équipement sur trois en milieu rural (30%), mais à peine 8,7% des établissements en Région Parisienne et 8,5% toutes zones confondues (Province et Région Parisienne).

L'ouverture vers le multi-accueil concerne près de la moitié des haltes-garderies en Région Parisienne (47,8%), seulement une sur cinq en milieu rural.

3.1.3 - Le multi-accueil, un système alternatif ?

En préambule, précisons que les résultats des équipements de la Région Parisienne pratiquant le multi-accueil doivent être considérés avec prudence, compte tenu du faible nombre de structures observées.

3.1.3.1 - Profil des équipements

- Raison sociale du gestionnaire : les collectivités territoriales largement majoritaires :

Deux structures sur trois sont gérées par des collectivités territoriales en milieu urbain ; en Province, le rôle des associations est plus prégnant puisqu'elles gèrent plus de 40% des équipements.

- Nature du multi-accueil : 25 à 75 % de sa capacité en accueil permanent

En l'absence de toute définition officielle du multi-accueil, on a considéré, pour les besoins de l'enquête, qu'il s'agissait d'un équipement mobilisant 25 à 75% de sa capacité d'accueil pour l'accueil permanent des enfants de moins de 6 ans. L'hypothèse sous-jacente était que le mode de fonctionnement des équipements n'était significativement impacté que si l'ouverture à un autre mode d'accueil (temporaire pour une crèche, permanent pour une halte-garderie) était quantitativement important.

3.1.3.2 - L'offre de service

- Capacité moyenne d'accueil : 12 à 14 places

Conséquence du choix méthodologique qui vient d'être exposé et sans doute de la taille des équipements constituant l'échantillon : la structure de l'offre d'accueil est assez bien équilibrée, puisque le nombre moyen de places par équipement est de 14 en mode permanent et de 12 en mode temporaire. En revanche, on note une grande dispersion dans les effectifs (de 4 à 66 places en accueil permanent et de 3 à 30 en temporaire).

- L'amplitude moyenne d'ouverture : 11 heures sur 5 jours

Sur le plan hebdomadaire, elle est de 5 jours; l'observation était identique pour les crèches et les haltes-garderies.

L'ouverture journalière est proche de 11 heures, ce qui rejoint l'offre de service des crèches.

3.1.3.3 La fréquentation

- Le taux moyen de fréquentation : 71 %

Situé à mi-distance entre les taux de fréquentation enregistrés dans les crèches et les haltes-garderies, le taux de fréquentation dans les multi-accueil est en moyenne de 70,7% (la médiane étant fort proche, à 69%). Toutefois la dispersion autour de la moyenne est forte puisqu'elle varie de 33,3% à 98,6% selon les structures.

Le taux de fréquentation moyen est un peu plus élevé en zone urbaine qu'en milieu rural (71,3% versus 68,3%). Cet écart serait plus important si on ne notait un taux de fréquentation relativement faible en Région Parisienne (59,2%), le taux maximum enregistré y étant de 80,6%.

- La population visée et l'aire d'attraction des équipements : contraste entre rural et urbain

Dans la majorité des cas (52,4%) la commune constitue l'aire d'attraction naturelle de l'équipement pratiquant le multi-accueil. Dans 9,5% des cas, le périmètre s'étend aux communes limitrophes.

Le contraste est net entre les zones rurales, où le multi-accueil est ouvert à tous les publics dans 38,5% des cas et où l'intercommunalité concerne 23% des équipements de l'échantillon et le milieu urbain où 58,8% de la population réside dans la commune où se trouve l'équipement, 26% seulement des équipements étant considérés comme ouverts à tous publics.

En Région Parisienne, dans l'échantillon retenu, 87,5% des équipements visent exclusivement la population de la commune d'implantation.

- La volonté de brassage social n'est pas affichée explicitement :

La même observation avait été faite pour les crèches et les haltes-garderies.

- Les modalités d'inscriptions sont gérées par les structures 3 fois sur 4 :

Ce mode de fonctionnement est très proche de celui des crèches.

3.1.3.4 - Le contexte partenarial

Plus de deux équipements sur trois ne sont pas dans un dispositif « politique de la ville » ; cette observation est commune à tous les types de structures .

85% des équipements pratiquant le multi-accueil sont situés dans des communes ayant conclu un Contrat Enfance, quelle que soit la zone géographique d'implantation.

Les coordinateurs Petite Enfance sont surtout présents en milieu urbain. Le rapport va du simple au double : 60% des équipements en milieu urbain, 31% en milieu rural bénéficient d'un tel intervenant.

3.1.3.5 - L'impact du Contrat Enfance est contrasté entre Paris/Province et urbain/rural

Globalement, le Contrat Enfance aurait généré une extension de la capacité d'accueil dans un peu moins d'un cas sur deux (46%). Mais cette observation masque des disparités entre urbain et rural ou encore entre Province et Région Parisienne.

Ainsi, 70% des structures implantées en milieu rural se sont développées, mais seulement 40% dans les villes. Dans la Région Parisienne, un peu moins des deux tiers des équipements (62,5%) ont développé leurs capacités d'accueil, tandis que dans les villes de Province, ils ne sont que 35,7%.

En matière de redéploiements, le Contrat Enfance paraît induire des effets principalement en Région Parisienne où 75% des équipements ont fait évoluer leurs modes d'accueil, le plus souvent d'un accueil temporaire vers un accueil permanent .

3.1.4 - Les écarts entre crèches, haltes-garderies et équipements multi-accueil

- ◆ En matière de gestion, les associations sont plus souvent gestionnaires de haltes-garderies que de crèches ou de multi-accueil, essentiellement administrées par des collectivités territoriales, notamment en milieu urbain.
- ◆ Le taux de fréquentation est de 75 à 80% pour les crèches, 70% pour les multi-accueil, 50 à 60% pour les haltes-garderies.
- ◆ L'amplitude d'ouverture est de 11 heures pour les crèches et multi-accueil, 8 heures pour les haltes-garderies.
- ◆ Si l'on s'intéresse à la population visée et à l'aire d'attraction des équipements : les haltes-garderies concernent des populations plus hétérogènes et issues d'une aire d'attraction plus vaste que celles des crèches. La population de la commune reste, pour les crèches et les multi-accueil, une « cible naturelle », tandis que l'intercommunalité constitue la principale aire d'attraction des haltes-garderies (presque deux fois plus citée), l'attraction d'un équipement pouvant s'étendre au bassin d'habitat.
- ◆ Abstraction faite des taux de non-réponses, l'impact du Contrat Enfance est plus prégnant sur les haltes-garderies que sur les crèches et les multi-accueil, que ce soit en matière d'extension, de redéploiement ou d'ouverture vers le multi-accueil. Mais d'autres facteurs peuvent interférer dans l'évolution de ce type d'équipements.

3.1.5 - Des points communs

- ◆ L'ouverture hebdomadaire est de 5 jours.
- ◆ Les coordinateurs petite enfance sont surtout présents en milieu urbain.
- ◆ Plus de deux tiers des structures ne sont pas implantées sur un site politique de la ville.

Pour ces trois types de structures, la question de la tarification a été traitée mais ne permet pas d'aboutir à des conclusions significatives. Cependant, quelques observations sont formulées dans l'annexe n°7 de ce document.

3.2 - Paroles de parents : de la critique au plébiscite des équipements d'accueil

3.2.1 - Contexte et méthodologie

Ce chapitre traite les observations et remarques des parents interrogés dans le cadre de l'enquête . Lors de la phase test nous avons constaté que les familles utilisent l'imprimé pour faire connaître leurs attentes et réactions vis à vis des problèmes de garde.

Pour prendre en compte ces attentes, la quatrième page du questionnaire est transformée en « tribune libre ». La seule consigne donnée est de n'apporter que des observations, suggestions ou commentaires en lien avec l'objet du questionnaire.

Pour le traitement de ces commentaires et observations nous avons adopté une double approche :

- 1) Un traitement quantitatif basé sur la nature des commentaires et leur fréquence.
- 2) Une illustration des constats quantitatifs à l'aide de commentaires "paroles de parents".

Origines du corpus : l'analyse s'est portée sur les commentaires fournis par les 6 Caf travaillant sur ce thème : Clermont-Ferrand - Evreux - Le Havre - Rosny-sous-Bois - Evry - Nice.

Méthodologie : Une première analyse sur les données du Havre a permis de réaliser une certaine typologie des thèmes cités ainsi que de leur nature. Un échange rapide avec les autres CAF a permis d'enrichir cette typologie et d'aboutir ainsi à une classification définitive.

Deux catégories d'expressions ont été identifiées au niveau des commentaires :

- 1) des expressions relevant de l'insatisfaction ou de l'attente ;
- 2) des expressions de satisfaction générale.

A l'intérieur de ces deux catégories, une classification a été opérée. La réalisation de cette classification est basée sur un travail de repérage des "noyaux de sens" qui composent le texte. La notion de thème largement utilisée en analyse de contenu est définie par Berelson¹⁵ comme une affirmation sur un sujet. En fait le thème est l'unité de signification qui se dégage d'un texte.

« Le thème est une unité de signification complexe, de longueur variable ; sa réalité n'est pas d'ordre linguistique mais d'ordre psychologique : une affirmation mais aussi une allusion peuvent constituer un thème ; inversement, un thème peut être développé en plusieurs affirmations »¹⁶

Les expressions d'insatisfaction ou d'attente sont ainsi classifiées :

- a) Manque de flexibilité horaire, en terme d'heures et de jours (dont inadaptation à l'ARTT) ;
- b) Tarifs élevés et / ou inadaptés ;
- c) Offre insuffisante : en places et / ou en structures ;
- d) Etat des locaux : besoin d'amélioration ;
- e) Manque de moyens : en personnel, financiers ;
- f) Accueil des plus de 3 ans ;
- g) Manque ou insuffisance de l'aide financière (notamment des aides Caf) ;
- h) Fréquence et régularité des repas ;
- i) Divers : des thèmes peu importants en nombre et ne rentrant dans aucune des classifications précédentes, retenues.

Les expressions de satisfaction sont regroupées :

Cette unité thématique regroupe toutes les expressions de satisfaction vis a vis des modes de garde en général.

Données sur le corpus :

	Nombre de questionnaires de l'échantillon	Nombre de questionnaires commentés	Taux de commentaires	Nombre de commentaires	Ratio : Nombre commentaires / Nombre questionnaires
Clermont-Ferrand	403	65	16,13 %	114	1,75
Evreux	477	56	11,74 %	67	1,20
Evry	1 031	156	15,13 %	260	1,67
Le Havre	422	51	12,09 %	72	1,41
Nice	641	92	14,35 %	128	1,39
Rosny-sous-Bois	1 013	104	10,27 %	182	1,75
Total	3 987	524	13,14 %	823	1,57

¹⁵ BERELSON (B.), *Content analysis in communication research*, New York, Ill Univ.press,Hafner publ. Co.,1971.

¹⁶ M.C.d'UNRUG, *Analyse de contenu et acte de parole*, Ed. Universitaires,1974.

Les 6 CAF étudiées représentent 3 987 questionnaires soit 49% de la population totale enquêtée . 524 questionnaires contiennent au moins un commentaire soit un taux de 13,14%. Les questionnaires commentés contiennent 823 citations, soit 1,57 citation par questionnaire.

3.2.2 - Résultat de l'analyse thématique

L'analyse se base sur les thématiques définies au niveau de l'insatisfaction ou des attentes d'améliorations et sur la satisfaction globale. Cette dernière n'a pas été détaillée car elle concerne globalement des commentaires de satisfaction homogènes, autour de la qualité du service dans les équipements, et de l'intérêt que représentent ces derniers pour l'accueil de l'enfant.

Répartition des thèmes

	Expressions d'insatisfaction ou d'attente	Expressions de satisfaction	Total des citations
Nombre de citations	662	161	823
Taux	80 %	20 %	100 %

Nous pouvons conclure, face à l'importance des expressions d'attente et d'insatisfaction, que les parents ont profité de l'enquête, à travers la page commentaire, surtout pour exprimer les aspects relevant de l'insatisfaction et de l'attente, sans que cela puisse signifier une prédominance d'insatisfaction globale vis à vis du service.

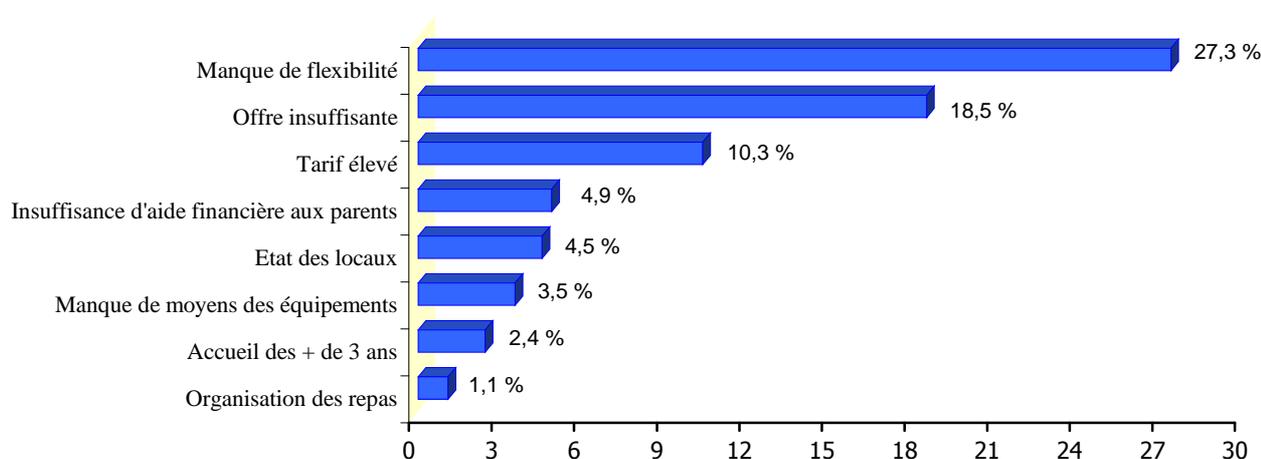
Les thèmes exprimés

Insatisfaction	Total	Taux
Manque de flexibilité	225	27,33
Offres insuffisante (places, structures)	152	18,47
Tarifs élevés ou inadaptés	85	10,33
Manque ou insuffisance d'aide financière	40	4,86
Etat des locaux	37	4,49
Manque de moyens (personnels - financiers)	29	3,52
Accueil des plus de 3 ans	20	2,43
Organisation et fréquence des repas	9	1,09
Divers	65	7,89
Satisfaction globale *	161	19,56
Total	823	

- * Il s'agit d'un commentaire par questionnaire, rapporté à l'effectif des 524 répondants, la satisfaction est exprimée par 31% de ces parents.

3.2.2.1 - Les expressions d'insatisfaction et d'attente

a / Un constat fort sur le manque de flexibilité horaire



Les parents s'expriment d'une manière très fréquente sur le manque de flexibilité horaire. En effet 27% des citations concernent ce thème dont 24% citent l'inadaptation à la nouvelle organisation du travail liée aux 35 heures.

« Il serait souhaitable que la crèche s'adapte aux évolutions de la société (temps partiels), au mode de vie des familles (vacances prises en dehors des périodes de fermeture), et surtout aux nouveaux aménagements liés au passage aux 35 heures ». Un parent

Un parent nous parle de l'exemple nordique : « pourquoi pas créer des structures d'accueil du même type que celles qui existent dans les pays nordiques et qui accueillent les enfants la nuit et le week-end lorsque les parents travaillent dans ces horaires ».

Un autre parent exprime le manque de flexibilité et d'adaptation des horaires de la façon suivante. « Il reste deux autres jours dans la semaine, que faire des enfants ? ».

Les contraintes liées aux 35 heures sont citées en exemple « Mes horaires aujourd'hui : 8 heures - 12 h 45 / 13 h 45 - 16 h 45. Bientôt : 5 h 45 - 13 h ou 12 h 30 - 20 h ». Un parent

b / L'inadaptation des tarifs

L'inadaptation des tarifs ou leur coût élevé sont largement dénoncés par les parents : 85 citations expriment ce point de vue, soit 10% du total.

En effet la plupart des commentaires critiquent le système de paiement forfaitaire : « Nous trouvons que le système de paiement forfaitaire n'est pas du tout adapté à nos emplois du temps. Ce serait beaucoup plus simple et beaucoup plus logique de payer le nombre exact de jours ou l'enfant est présent dans le mois ». Parent d'enfant en accueil permanent

L'inadaptation et le manque de souplesse horaire impacte le budget de familles qui se trouvent obligées de trouver un mode de garde complémentaire : « La nécessité d'un double mode de garde, malgré les aides de la Caf, pèse lourd dans la balance ». Un parent

c / Une offre très insuffisante en terme de places et de structures

152 commentaires expriment ce point de vue soit 18% de l'ensemble des citations.

« Pour trouver une place en crèche cela relève du parcours du combattant » Un parent

Un autre ajoutait que pour trouver une place : *«Cela tiendrait même du miracle»*.

La préoccupation des parents ne travaillant pas concerne le critère "emploi" : *«Il serait bien aussi de donner leur chance aux chômeurs, pour leur permettre d'avoir plus "les mains libres", actuellement les crèches et les jardins d'enfants sont accordés aux parents qui tous les deux travaillent»*. Un parent

En halte-garderie les listes d'attentes sont incriminées. *« Pour obtenir des places, il faut s'organiser longtemps à l'avance, et parfois même inscrire son enfant en fonction des heures disponibles »*.

d / Des souhaits quant à l'amélioration des locaux

37 commentaires expriment une critique de l'état des locaux ou souhaitent que des améliorations soient apportées, ils représentent 5% de l'effectif global.

«Notez la vétusté des locaux trop exigus et mal adaptés». Un parent

Des parents citent des problèmes d'aménagement et d'implantation : *«Il y a une halte jeux près de chez moi, mais on ne peut se garer à proximité, et il y a un grand nombre de marches. J'y ai emmené mes jumelles pendant leur première année avec difficulté.»* Un parent

e / Des aides insuffisantes et des financements Caf non transparents pour certains parents

40 parents se sont exprimés sur les aides financières, ils les trouvent insuffisantes ou manquant d'équité : *«L'allocation pour l'emploi d'une assistante maternelle est sans condition de ressources or le tarif en crèche dépend du salaire. Pourquoi cette différence ? Il faut prévoir une allocation pour crèche»* Parent d'enfant en accueil permanent.

La majorité des citations expriment, avec une grande certitude, l'absence d'aide de la part de la Caf pour les enfants fréquentant les équipements d'accueil : *«Coût mensuel pour le foyer au niveau crèche trop élevé, sans aide de la Caf bien évidemment !»* Un parent

f / Un manque de moyens, essentiellement en terme de personnel

Cet avis est exprimé 29 fois soit 4% des citations.

«Il y a un manque de personnel suite à la mise en place des 35 heures... cela devient une urgence car les jours de grève successifs nous causent de réels problèmes vis à vis de nos employeurs»
Un parent

«En cas d'absence de l'assistante maternelle, nous sommes obligés de constater que la crèche n'a pas d'autres assistantes maternelles à nous proposer» Un parent

g / L'accueil des plus de 3 ans, une attente peu exprimée

20 citations concernent l'accueil des plus de 3 ans, soit 2,45% de l'ensemble des citations.

«La Caf fait de son mieux pour améliorer le service dans les crèches, mais ce service pourrait être amélioré si les enfants ne se retrouvaient pas "à la rue" à 3 ans et 1 mois...» Un parent

3.2.2.2 - Les expressions de satisfaction :

Elles concernent une satisfaction globale quant à la qualité de service offerte dans les équipements.

161 parents ont exprimé leur satisfaction quant au service rendu, soit 31% de l'effectif. Les citations de satisfactions représentent 20% du total des citations.

Les aspects le plus cités sont :

- la sociabilisation ;

- l'éveil ;
- la compétence du personnel (personnel diplômé) ;
- le respect du rythme de l'enfant ;
- la sécurité.

«Hugo n'aurait pas pu trouver un aussi bon cadre d'accueil chez une assistante maternelle. A la crèche, il est entouré par plusieurs adultes mais aussi par beaucoup d'enfants de son âge qui ont les mêmes besoins et désirs que lui. Tout est fait pour son éveil, que ce soit par la diversité des jeux et activités, mais aussi par le goût (repas présentés avec imagination et complets).Hugo est un enfant qui je pense est bien dans sa peau et c'est en grande partie dû à la crèche». Un parent

«La crèche est un excellent moyen.... Personnellement, lorsque je dépose mon enfant à la crèche le matin, je suis rassurée, car je sais qu'il est en sécurité et qu'il est bien entouré». Un Parent

CONCLUSION

La commande initiale, passée par le Comité des politiques et le Comité de pilotage PERSPICAF, laissait transparaître deux questionnements majeurs de l'Institution: d'une part, le souci de mieux connaître la clientèle fréquentant les équipements d'accueil collectifs de la petite enfance, financés par les CAF, d'autre part, une interrogation plus politique, sur l'efficacité des dispositifs de type Contrat Enfance en matière de mixité sociale, de modulation tarifaire, d'adaptabilité à la demande.

Au chapitre des constats, l'intérêt de l'étude aura été de confirmer un certain nombre d'hypothèses sur les caractéristiques socio-économiques des familles fréquentant les différents modes d'accueil. En crèche collective, le profil de l'enfant unique ou aîné, âgé de moins de trois ans, dont les (deux) parents travaillent et disposent de revenus au-dessus de la moyenne, reste valide à bien des égards. Les familles comptant deux enfants et plus se tournent d'autant plus nettement vers la halte-garderie, qu'ils résident en milieu rural et qu'un seul des parents exerce une activité professionnelle. Toutefois, l'exploitation statistique des résultats a permis de dépasser le simple stade descriptif en proposant des typologies plus complexes.

Une première segmentation est apparue entre deux groupes d'importance inégale, que partage le fait de percevoir ou non une prestation de garde : AGED, AFEAMA ou APE. Trois répondants sur quatre n'utilisent qu'un seul mode de garde, financé par la CAF. Un répondant sur quatre recourt également à d'autres modes d'accueil pour lesquels il perçoit de la CAF une prestation de garde. Une vision plus dynamique du comportement des parents a progressivement émergé: l'accès à un mode de garde « permanent » ne comble pas tous les besoins. Parmi les utilisateurs des haltes-garderies, on trouve des personnes pour qui l'objectif de sociabilisation des enfants prime sur celui de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Voilà qui vient fort opportunément rappeler que la question de la garde ne relève pas entièrement d'un développement quantitatif de l'offre, ou plus précisément, que la question du développement de l'offre de service ne se pose pas seulement en termes de création de nouvelles places de crèche, mais aussi de flexibilité et de diversification du service proposé.

L'analyse dépasse le constat quand, indirectement, elle met en évidence les marges, certes réduites, qui permettent le jeu des acteurs. La typologie en quatre groupes des bénéficiaires des modes de garde de la petite enfance, rend compte des stratégies qui amènent les parents à « privilégier », voire à « instrumentaliser » tel ou tel type d'équipement. Les parents peuvent-ils réellement exercer leur choix ? On serait plutôt tenté de penser qu'ils doivent s'accommoder de la situation, puisqu'ils n'ont aucun moyen de peser sur la structuration voire la qualité de l'offre d'accueil locale. Des ajustements sont cependant possibles. Le développement des structures multi-accueil constitue un premier indicateur de la prise en compte par les gestionnaires, des besoins des parents et de l'évolution des organisations du travail, comme du bouleversement des temps sociaux. Il en existe un autre qui, de notre point de vue, rend compte, en creux, de l'influence des parents (d'aucuns diront du jeu du marché): c'est la permanence d'une tarification présentant des caractéristiques paradoxales alliant forfaitisation, modularité, progressivité.

On peut certes y voir l'impact de la contractualisation avec les CAF, soucieuses, à travers les Contrats Enfance, d'harmoniser les tarifs et de garantir les conditions d'accessibilité aux équipements et d'égalité de traitement des populations allocataires. Mais si les règles fixant le mode de calcul de la participation familiale, imposées par la CNAF, sont assez bien appliquées dans les crèches et le multi-accueil, elles sont souvent ignorées dans les haltes-garderies, qui ont plus de difficulté à maintenir un taux de remplissage correct. Pour autant et y compris dans les crèches, on note un recours massif à la forfaitisation, dans des modes et des déclinaisons alambiqués. On ne peut donc exclure l'existence de tensions, voire de négociations incessantes entre gestionnaires et utilisateurs. Sur ce point l'actualité institutionnelle nous rattrape, les

arbitrages allant en faveur de systèmes de paiement toujours plus souples ou tenant compte plus précisément du temps réel de garde.¹⁷

L'étude, sur d'autres points, rend compte de problématiques que l'on pourrait qualifier de transversales, tant elles recourent les différents travaux d'études menés dans et hors de l'institution. C'est le cas de la thématique territoriale et du développement différencié de l'offre de services. La césure région parisienne/province, urbain/rural, existe, mais n'est pas radicale ; bien des tableaux méritent d'être analysés dans le détail. Certes, on lira sans étonnement que les aires d'attraction (de chalandise) des haltes-garderies associatives en milieu rural sont plus étendues que celles des crèches collectives municipales urbaines, mais on découvrira également de larges similitudes de fonctionnement et de recrutement selon les types d'accueil, indépendamment de leur implantation. On regrettera de n'avoir pu mobiliser les moyens nécessaires qui auraient permis de saisir, de manière simple et objective, les relations des équipements avec leur environnement, singulièrement dans les zones concernées par la politique de la ville. Les fonctions de coordination des réseaux et des politiques locales de la petite enfance sont encore très largement concentrées en ville, mais apparaissent peu ou insuffisamment connectées avec les politiques de développement économique et social. La petite enfance reste un domaine éminemment spécialisé.

Enfin, pour être discrète, la contribution du groupe sur le plan de la méthodologie mérite d'être soulignée. Une réflexion itérative a été menée, tout au long de l'enquête. Parmi les questions rencontrées certaines sont de taille, quoique n'étant pas propres à ce champ d'étude. La représentativité de l'échantillon en fait partie. Faute de disposer d'une base nationale recensant les différents équipements d'accueil de la petite enfance, l'étude a été menée sur la base du volontariat des CAF et de l'investissement des équipements sondés. C'est à la fois sa force et sa faiblesse. La stratification de l'échantillon et les modes de redressement utilisés, ont permis, de notre point de vue, de gommer en grande partie les biais qui auraient pu être imputés à une couverture nationale imparfaite (le grand Est de la France n'est pas représenté). L'incidence de la période d'enquête a été également évoquée. Les équipements sont supposés connaître des mouvements de population saisonniers. Ainsi, beaucoup d'enfants de 2 à 3 ans seraient scolarisés à la rentrée de Septembre, l'intégration des enfants en maternelle tout au long de l'année, devenant l'exception. On aurait ainsi une sous représentation de cette classe d'âge plus sensible en octobre-novembre.

Plus délicate est la question de la non-réponse. Si les taux de réponse sont globalement satisfaisants, il se peut que des populations particulières, essentiellement en haltes-garderies, soient passées entre les mailles du filet. On pense tout particulièrement aux populations n'utilisant qu'exceptionnellement les modes de garde ou pour de très courtes périodes et à celles qui sont les plus en difficultés avec l'écrit. L'administration d'un questionnaire en face à face n'était pas envisageable, dans les conditions générales d'organisation de cette étude. Saluons au passage les efforts du personnel de certains équipements qui ont, ponctuellement, proposé une aide aux parents pour remplir l'imprimé.

L'ensemble de ces remarques nous amène à avancer des propositions dans l'éventualité d'une pérennisation de l'observation ou de sa transposition à d'autres domaines.

Cinq axes méthodologiques de progrès ont été identifiés .

1^{er} axe de progrès : Améliorer la base de sondage

En dépit de l'implication de la Branche famille dans le financement des modes de garde des jeunes enfants, l'Institution n'a pas de connaissance précise de l'offre de places en accueil ainsi que du nombre d'enfants fréquentant réellement les structures. Pourtant, les CAF sont sensées

¹⁷ La récente circulaire 2002-025, du 31 Janvier 2002, créant une prestation de service unique « accueil des jeunes enfants » prévoit que le tarif demandé aux familles sera calculé sur une base horaire.

transmettre chaque année un fichier contenant ces informations (OBSEKIP) mais il est impossible d'élaborer une statistique nationale fiable à partir de cette source manifestement incomplète et de qualité moyenne. Ce déficit a empêché l'extrapolation des résultats des CAF enquêtées à l'ensemble du territoire. Les données ne sont donc représentatives que des CAF faisant partie de l'échantillon, assez concentrées sur le Centre-Ouest de la France. L'élaboration d'un système d'information permettant une centralisation dynamique, fiable et exhaustive des éléments statistiques colligés par les organismes de base semble donc un préalable à toute nouvelle enquête¹⁸.

2^{ème} axe de progrès : Améliorer le questionnaire

Même s'il est intéressant de récupérer des variables dans des sources administratives existantes, notre questionnaire était sans doute trop allégé. Il semblait manquer en particulier un tableau sur la composition familiale, ainsi que le montant des ressources des allocataires (dans le fichier des CAF, elles présentent un décalage d'au moins un an).

L'emploi de la nomenclature INSEE des catégories socioprofessionnelles est sujet à caution. Il eût été sans doute préférable de demander aux personnes d'indiquer leur profession en clair, puis de recoder cette information.

La partie sur les tarifs et le nombre d'heures ou de jours réels de présence s'est avérée inexploitable compte tenu de la complexité des formules possibles.

3^{ème} axe de progrès : Améliorer le redressement du biais d'échantillonnage

Pour améliorer le redressement du biais d'échantillonnage, il est recommandé de demander systématiquement aux structures le nombre d'enfants réellement présents durant la période d'observation. En effet, lorsque les CAF n'ont pas effectué ce recueil de données, nous avons dû estimer le nombre d'inscrits par le nombre de questionnaires expédiés.

4^{ème} axe de progrès : Revoir la période d'enquête

Il serait intéressant de connaître les fluctuations mensuelles du nombre d'enfants fréquentant les structures afin de déterminer la période la plus propice à une enquête. Le mois d'octobre n'est pas forcément bien représentatif de la totalité du public ayant recours à un mode de garde dans une structure d'accueil.

5^{ème} axe de progrès : Augmenter les taux de réponse

Le fait de ne disposer d'aucune information sur les non-répondants interdit d'extrapoler les résultats à l'ensemble des enfants inscrits dans les crèches. Il est juste possible de corriger les biais liés à l'échantillonnage sans pouvoir redresser les résultats de la non-réponse globale. Les résultats ne sont donc représentatifs que des personnes qui ont bien voulu répondre ! L'envoi de questionnaire aux parents, même si c'est par le biais des structures, ne permet pas d'obtenir de forts taux de réponses surtout dans les équipements à fort turn-over. Par ailleurs, il était impossible de demander aux structures de prendre en charge la relance des parents qui n'ont pas voulu répondre compte tenu, d'une part, du caractère facultatif de l'enquête, d'autre part, de la charge de travail du personnel.

Un questionnement par entretien semble plus adapté à ce type d'enquête quitte à réduire la taille de l'échantillon initial. Même s'il semble nécessaire d'impliquer les structures dans le recueil des

¹⁸ *Le module statistique prévu dans le nouveau système de gestion informatisé de l'action sociale (SIAS-AFC) ne résout pas ce problème, puisqu'il ne connaît que les partenaires, les gestionnaires, la structure des budgets, mais pas les bénéficiaires.*

données, l'emploi d'enquêteurs améliorerait sans aucun doute les taux de réponse et conforterait l'analyse des résultats obtenus.

Au-delà de ces suggestions techniques, une évidence s'impose, qui renvoie au champ de l'enquête: 500.000 enfants sont accueillis par des assistantes maternelles indépendantes, 80 à 85.000 sont gardés à domicile par des personnels de maison. On est bien en face d'un service (au) public rendu par des agents privés pourvus d'un simple agrément (ou pas, pour le personnel à domicile). Ce service est indirectement financé par l'état, via les prestations de garde payées par les CAF et les systèmes d'abattements fiscaux. Dès lors, il n'est pas étonnant que les pouvoirs publics aient récemment impulsé une réflexion avec les représentants de ces professions, eux-mêmes demandeurs d'un tel débat, afin de remettre à plat leur statut. En matière d'études et de recherches ce champ d'investigation n'est pas totalement vierge, mais reste très largement à exploiter.

Plus généralement encore, des dispositifs locaux d'observation de la petite enfance ont vu le jour, à l'initiative et/ou avec le concours des CAF. L'Atelier Petite Enfance du Rhône est le plus connu d'entre eux. Au niveau national les contacts noués entre la CNAF, la DRESS et de nombreux autres partenaires, ont abouti à la création d'un Observatoire National de la Petite Enfance¹⁹. Un chantier pourrait être lancé sur les aspects méthodologiques et partenariaux de telles réalisations et leur utilité pour les CAF.

On justifiera aisément ces propositions en rappelant que la circulaire CNAF 2001-220 du 3 Octobre 2001, encourage la conclusion de contrats CAF/Conseils Généraux, dont l'objet serait de veiller à l'articulation entre accueil collectif et accueil individuel, sur le triple plan de la qualité, de la coordination et de la complémentarité des modes de garde. La création de Commissions Départementales de l'accueil des jeunes enfants procède de la même intention.

Nul doute que l'actualité continuera durablement à alimenter une réflexion de fond sur le thème de l'accueil de la Petite Enfance, cher à l'Institution et propre à susciter, on l'a vu ici, des collaborations fructueuses entre les différents secteurs professionnels et d'activité des CAF.

¹⁹ La création d'un Observatoire de la Petite Enfance est inscrite dans la Convention d'Objectifs et de Gestion CNAF-Etat (article 13). Elle est effective à compter de Juin 2002. L'observatoire vise « à synthétiser, rassembler et améliorer la production d'informations et de connaissances relatives à la petite enfance ».

ANNEXE 1 : Questionnaire



**POPULATION BENEFICIAIRE
DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**

☛ ne rien inscrire dans cette zone

☛ 1 fiche par enfant ☛ Cocher ou remplir les cases, selon les rubriques S.V.P

1- LA STRUCTURE (à remplir par la CAF)

NOM DE LA STRUCTURE <i>(Crèche Collective, Crèche Familiale, Crèche Parentale, Halte-Garderie, ...+ NOM)</i>			
ADRESSE	Commune	Postal	INSEE
	Code		

2- L'ENFANT ET SA FAMILLE

DATE DE NAISSANCE (mois / année)	___	___	___
NOMBRE D'ENFANTS DANS LA FAMILLE	___		
dont enfants de plus de 14 ans (14 ans révolus)	___		
RANG DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE	___		

3- L'ACCUEIL DE L'ENFANT en OCTOBRE 2000 (à remplir par la structure d'accueil)

L'ENFANT EST-IL INSCRIT EN ACCUEIL	1 <input type="checkbox"/> permanent	2 <input type="checkbox"/> temporaire
NOMBRE REEL DE JOURS DE GARDE	Y compris les jours non facturés	
NOMBRE REEL D'HEURES DE PRESENCE	Y compris les heures non facturées	
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FAMILLE	à la journée <input type="checkbox"/>	montant _____ F
<i>(arrondir au franc le plus proche)</i>	à l'heure <input type="checkbox"/>	montant _____ F

4- MODE(S) D'ACCUEIL DE L'ENFANT

AUTRES MODES DE GARDE DE L'ENFANT ?	1 <input type="checkbox"/> OUI	2 <input type="checkbox"/> NON
SI OUI, LESQUELS ?	1 <input type="checkbox"/> assistante maternelle	
<i>plusieurs réponses possibles</i>	2 <input type="checkbox"/> garde à domicile rémunérée	
	3 <input type="checkbox"/> autre structure d'accueil	
	4 <input type="checkbox"/> famille (hors père et mère)	
	5 <input type="checkbox"/> école	
	6 <input type="checkbox"/> autre	

5- DOMICILIATION DE LA FAMILLE (OU VIT L'ENFANT ?)

ADRESSE	N° - Type de voie - Libellé	_____
	Libellé de la voie (suite)	_____
	Commune	_____
	Code (si connu)	Postal _____ INSEE _____

Veillez tourner la page S.V.P. C

6- LES PARENTS ET LA CAF

ETES-VOUS ALLOCATAIRE DE LA CAF ?

1 OUI2 NON

ETES-VOUS ALLOCATAIRE D'UN AUTRE ORGANISME ? (Régime Agricole, Fonctionnaires...)

1 OUI2 NON**SI VOUS ETES ALLOCATAIRE DE LA CAF**

NUMERO D'ALLOCATAIRE *

(ne pas indiquer la lettre clé) _____

NOM DE L'ALLOCATAIRE **

PRENOM DE L'ALLOCATAIRE ***

* ** *** Ces informations nominatives serviront exclusivement à compléter le questionnaire en mobilisant certaines données déjà disponibles en CAF (prestations versées, montant des prestations). Votre nom ne sera pas saisi. Le traitement statistique des données ainsi récupérées sera **complètement anonyme**.

SI VOUS ETES ALLOCATAIRE D'UN AUTRE ORGANISME (Régime Agricole, Fonctionnaires...)

MONTANT DES ALLOCATIONS (*) VERSEES CHAQUE MOIS PAR L'ORGANISME DONT VOUS DEPENDEZ

(*) indiquer le total des sommes perçues :
Allocations familiales + aides au logement...(se reporter au dernier montant connu,
ne pas tenir compte des rappels éventuels)

(ne pas porter les centimes) _____ F

BENEFICIEZ- VOUS DES ALLOCATIONS SUIVANTES ?

plusieurs réponses possibles

Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante

Maternelle Agréée 1 Allocation de Garde d'Enfant à Domicile 2 Allocation Parentale d'Education 3 **7- LES REVENUS DES PARENTS**

REVENUS ANNUELS IMPOSABLES 1999

(Mr et/ou Mme) avant déductions et abattements

_____ F (ne pas porter les centimes)

Veuillez passer à la page suivante S.V.P. →

8- MONSIEUR	
ACTIVITE PROFESSIONNELLE (*) C.D.I. : Contrat à Durée Indéterminée <i>(*) au foyer, congé parental, étudiant, retraité...</i>	C.D.I. (*) : OUI 1 <input type="checkbox"/> NON 2 <input type="checkbox"/> TEMPS PLEIN 1 <input type="checkbox"/> TEMPS PARTIEL 2 <input type="checkbox"/> Chômeur, inscrit à l'A.N.P.E. ... 3 <input type="checkbox"/> NON ACTIF (*) 4 <input type="checkbox"/>
CONTRAINTES HORAIRES PARTICULIERES horaires décalés : avant 7h, après 19h, <i>travail de nuit, le week-end, les jours fériés</i> horaires irréguliers : travail posté, roulement <i>matin/après-midi, grande amplitude horaire,</i> <i>coupures</i>	horaires décalés 1 <input type="checkbox"/> horaires irréguliers 2 <input type="checkbox"/> horaires décalés et irréguliers 3 <input type="checkbox"/> pas de contraintes particulières 4 <input type="checkbox"/>
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE <i>(*) (enseignant, infirmier, travailleur social...)</i>	Agriculteur 1 <input type="checkbox"/> Artisan-Commerçant 2 <input type="checkbox"/> Cadre Supérieur - Prof. Libérale 3 <input type="checkbox"/> Profession Intermédiaire (*) 4 <input type="checkbox"/> Employé 5 <input type="checkbox"/> Ouvrier 6 <input type="checkbox"/> Etudiant 7 <input type="checkbox"/>

9- MADAME	
ACTIVITE PROFESSIONNELLE (*) C.D.I. : Contrat à Durée Indéterminée <i>(*) au foyer, congé parental, étudiante, retraitée...</i>	C.D.I. (*) : OUI 1 <input type="checkbox"/> NON 2 <input type="checkbox"/> TEMPS PLEIN 1 <input type="checkbox"/> TEMPS PARTIEL 2 <input type="checkbox"/> Chômeuse, inscrite à l'A.N.P.E. ... 3 <input type="checkbox"/> NON ACTIVE (*) 4 <input type="checkbox"/>
CONTRAINTES HORAIRES PARTICULIERES horaires décalés : avant 7h, après 19h, <i>travail de nuit, le week-end, les jours fériés</i> horaires irréguliers : travail posté, roulement <i>matin/après-midi, grande amplitude horaire,</i> <i>coupures</i>	horaires décalés 1 <input type="checkbox"/> horaires irréguliers 2 <input type="checkbox"/> horaires décalés et irréguliers 3 <input type="checkbox"/> pas de contraintes particulières 4 <input type="checkbox"/>
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE <i>(*) (enseignant, infirmier, travailleur social...)</i>	Agriculteur 1 <input type="checkbox"/> Artisan-Commerçant 2 <input type="checkbox"/> Cadre Supérieur - Prof. Libérale 3 <input type="checkbox"/> Profession Intermédiaire (*) 4 <input type="checkbox"/> Employé 5 <input type="checkbox"/> Ouvrier 6 <input type="checkbox"/> Etudiant 7 <input type="checkbox"/>

Veillez passer à la page suivante S.V.P. ➡

Vous pouvez exprimer ici vos observations, suggestions et commentaires éventuels en rapport avec le sujet de l'enquête. Ne rien inscrire en dehors de ce cadre, s'il vous plaît, afin de ne pas gêner le travail de saisie du questionnaire. Merci.

ANNEXE 2 : Lettres d'accompagnement du questionnaire



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Madame, Monsieur,

Votre ou vos enfants fréquentent une crèche ou une halte-garderie.

Savez-vous que les coûts de fonctionnement de ces équipements d'accueil des jeunes enfants sont en partie financés par les CAF d'allocations familiales ? Ainsi en 1998, les CAF d'allocations familiales ont consacré près de 3 milliards pour les crèches et 366 millions pour les haltes-garderies.

L'importance de l'apport financier fait des CAF d'allocations familiales un des acteurs majeurs de l'accueil des jeunes enfants.

Soucieuses d'améliorer encore l'offre de service dans ce domaine et de mieux prendre en compte les attentes des familles, votre Caisse d'Allocations Familiales réalise une enquête auprès des usagers de l'établissement que fréquentent leur(s) enfant(s). Cet établissement a été choisi au hasard en vue de constituer un échantillon statistique.

Cette enquête a un caractère facultatif. Si vous ne souhaitez pas participer, cela n'aura aucune conséquence sur vos droits.

Le questionnaire qui vous est remis est destiné à votre Caisse d'Allocations Familiales qui procèdera à un traitement à des fins statistiques des informations recueillies.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès du directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de, jusqu'à l'achèvement de l'étude.

Aucune information nominative ne sera conservée au terme de cette étude.

Par avance nous vous remercions, Madame Monsieur, de votre collaboration, pour qu'ensemble nous contribuions à améliorer l'offre de service en matière d'accueil des jeunes enfants et vous prions de recevoir nos cordiales salutations.



Madame, Monsieur,

Les mesures annoncées à l'occasion de la Conférence de la Famille du 15 Juin 2000, traduisent l'intérêt que portent les Pouvoirs Publics au développement des modes d'accueil de la petite enfance et à leur adaptation aux besoins des familles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales, quant à elle, a inscrit dans ses priorités d'action sociale la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Elle a mandaté un groupe de travail afin de mieux connaître le profil des familles utilisant les équipements d'accueil de la petite enfance.

Une enquête sera très prochainement lancée dans plusieurs régions. Elle s'appuiera sur un questionnaire, proposé aux familles dont un ou plusieurs enfants auront fréquenté, au cours du mois d'Octobre 2000, une crèche ou une halte-garderie.

De nature essentiellement statistique, cette étude rendra compte des caractéristiques socio-économiques des familles, s'attachant notamment à cerner les contraintes particulières auxquelles elles sont assujetties (horaires décalés, etc...).

Vous trouverez ci-joint une copie du questionnaire qui sera diffusé dans près de 500 établissements de France Métropolitaine (290 en Province, 200 dans la Région Parisienne) constituant l'échantillon national interrogé par le groupe de travail CNAF. Votre établissement en fait partie.

Votre collaboration est déterminante dans l'aboutissement de ce projet.

M(adame, onseieur) XXXXXX, (Conseill.. Techniquex....) se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant les divers aspects du dossier. Une notice technique est jointe au questionnaire afin de préciser les modes de passation et de récupération de ce questionnaire, le calendrier de l'enquête et les éléments relatifs à l'information des usagers (CNIL, etc...).

Vous serez bien évidemment destinataire du rapport final de l'étude.

Vous remerciant de l'aide que vous voudrez bien nous apporter,

Nous vous prions d'agréeer,

ANNEXE 3 : Acte réglementaire CNIL

3 : Acte réglementaire CNIL

C N A F

PROJET D'ACTE REGLEMENTAIRE-CADRE RELATIF A LA REALISATION D'ENQUETES AUPRES DES UTILISATEURS D'EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Vu la Convention du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

Vu la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 78.774 du 17 juillet 1978 pris pour son application,

Vu l'avis de la CNIL en date du

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales décide :

ARTICLE 1er

Des traitements automatisés d'informations nominatives sont effectués par les Caisses d'Allocations Familiales pour des enquêtes réalisées auprès des utilisateurs des équipements d'accueil des jeunes enfants qui reçoivent des Caisses un financement sous forme de prestation de service.

ARTICLE 2

Les résultats de ces enquêtes constitueront des éléments d'analyse de la branche Famille dans le cadre de l'un de ses objectifs prioritaires qui vise à une meilleure cohérence entre les différentes aides des Caf aux familles ayant de jeunes enfants.

Ils sont également nécessaires aux Pouvoirs publics dans le cadre de la détermination du budget d'action sociale des Caf.

ARTICLE 3

Les familles peuvent être sollicitées par voie de questionnaire ou d'entretien.

ARTICLE 4

Les catégories d'informations traitées (recueillies par questionnaire ou disponibles dans le fichier Caf pour les allocataires) sont les suivantes :

- Situation familiale
- Situation professionnelle du chef de famille et du conjoint ou concubin
- Situation économique et financière (*ressources, droits aux prestations*)
- Informations relatives à l'utilisation des équipements, aux besoins des familles en matière de garde d'enfants
- Concernant les utilisateurs allocataires : Numéro allocataire, nom et prénom

La durée de conservation des informations nominatives n'excédera pas le temps nécessaire à la réalisation de l'étude.

ARTICLE 5

Préalablement à tout lancement d'une procédure d'enquête, les familles concernées sont informées :

- des objectifs et des conditions de sa réalisation,
- du caractère facultatif de leur participation et des conditions dans lesquelles ils peuvent s'opposer à l'utilisation d'informations nominatives les concernant.
- des destinataires d'informations nominatives autres que la CAF s'il en existe, de l'existence d'un droit d'accès aux informations les concernant.

ARTICLE 6

La Caisse d'allocations familiales peut, le cas échéant, avoir recours aux services d'une société spécialisée pour conduire tout ou partie des différentes phases de l'enquête.

Selon les cas, un tiers agissant au titre de partenaire de la CAF, peut être amené à collecter, saisir et exploiter les informations.

En tout état de cause, une convention fixe les responsabilités des parties dans le déroulement des opérations et engage au respect de la confidentialité des informations nominatives traitées.

ARTICLE 7

Seuls les agents habilités des CAF traitent les données.

Hormis les cas dans lesquels la réalisation de l'enquête se fait en collaboration avec une personne morale ayant la qualité de partenaire, aucune information nominative n'est communiquée à des tiers.

Toute diffusion des résultats implique que les données concernées aient été préalablement rendues anonymes.

ARTICLE 8

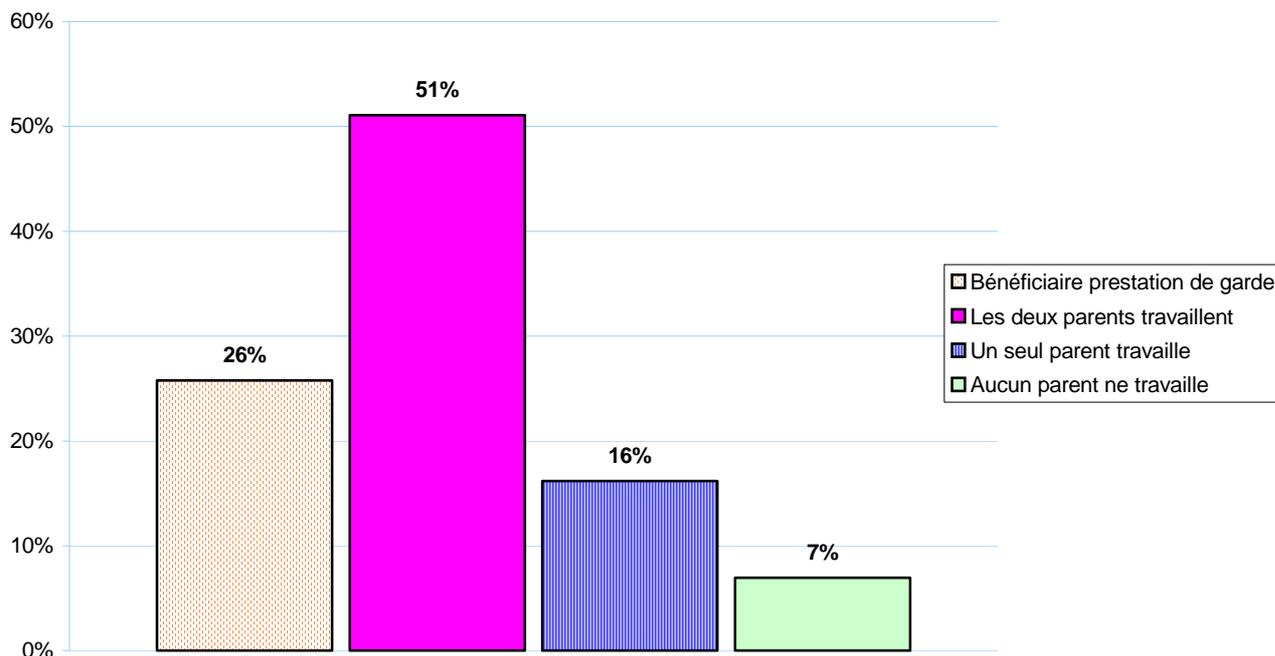
Le droit d'accès prévu au Chapitre V de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et mentionné à l'article 5 de la présente décision s'exerce auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui lance l'enquête.

ARTICLE 9

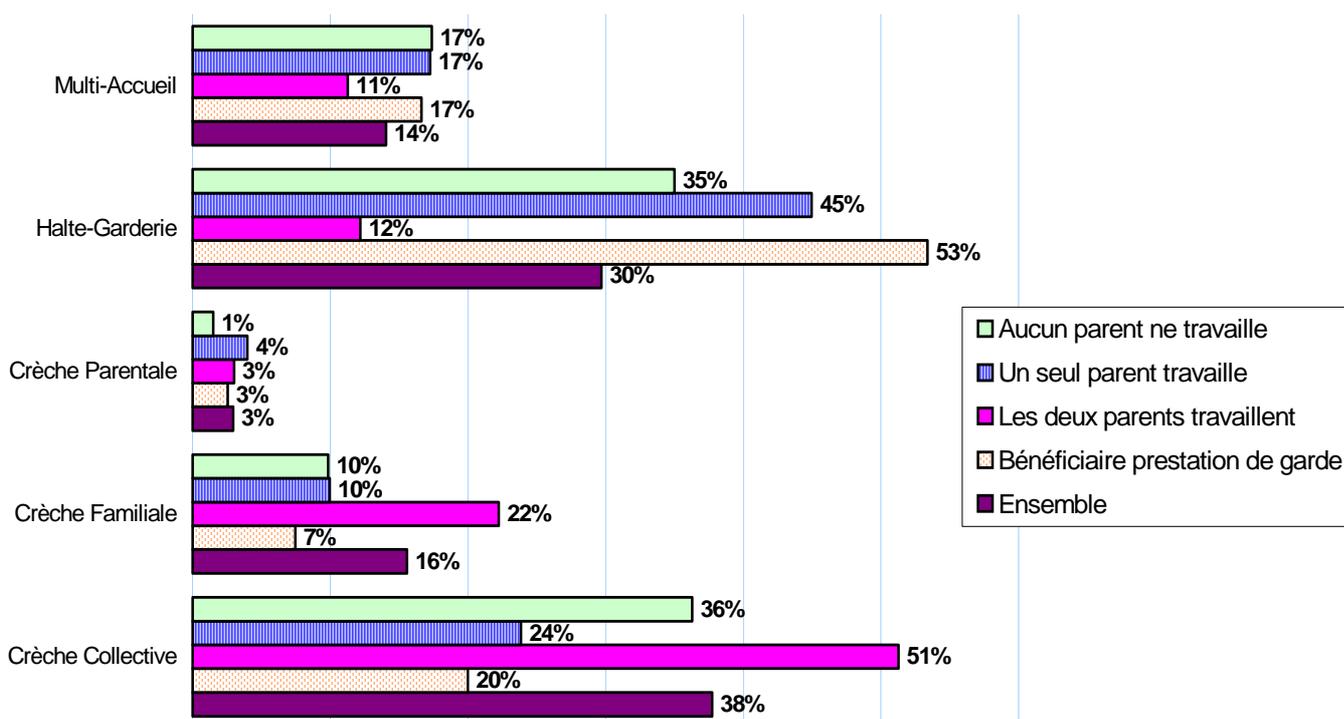
La présente décision sera tenue à la disposition du public dans les locaux d'accueil des Caisses d'Allocations Familiales et insérée dans le recueil départemental des actes administratifs.

ANNEXE 4 : Représentation graphique des 4 profils de répondants

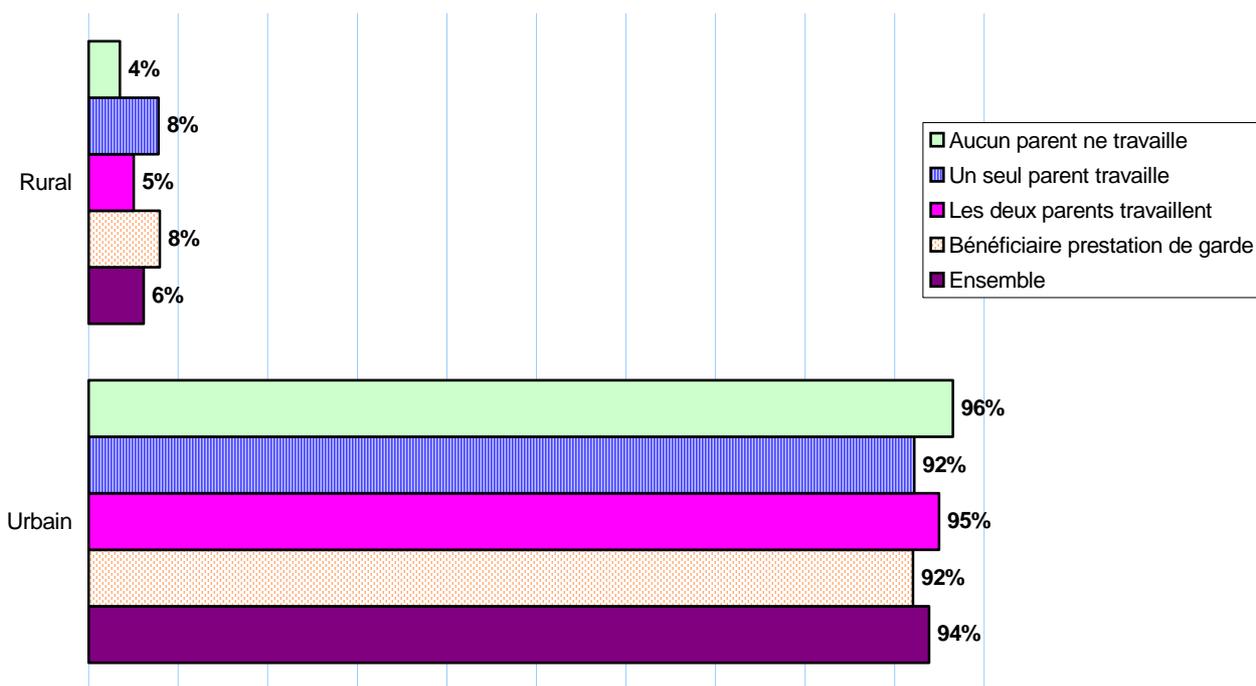
• Répartition des 4 profils



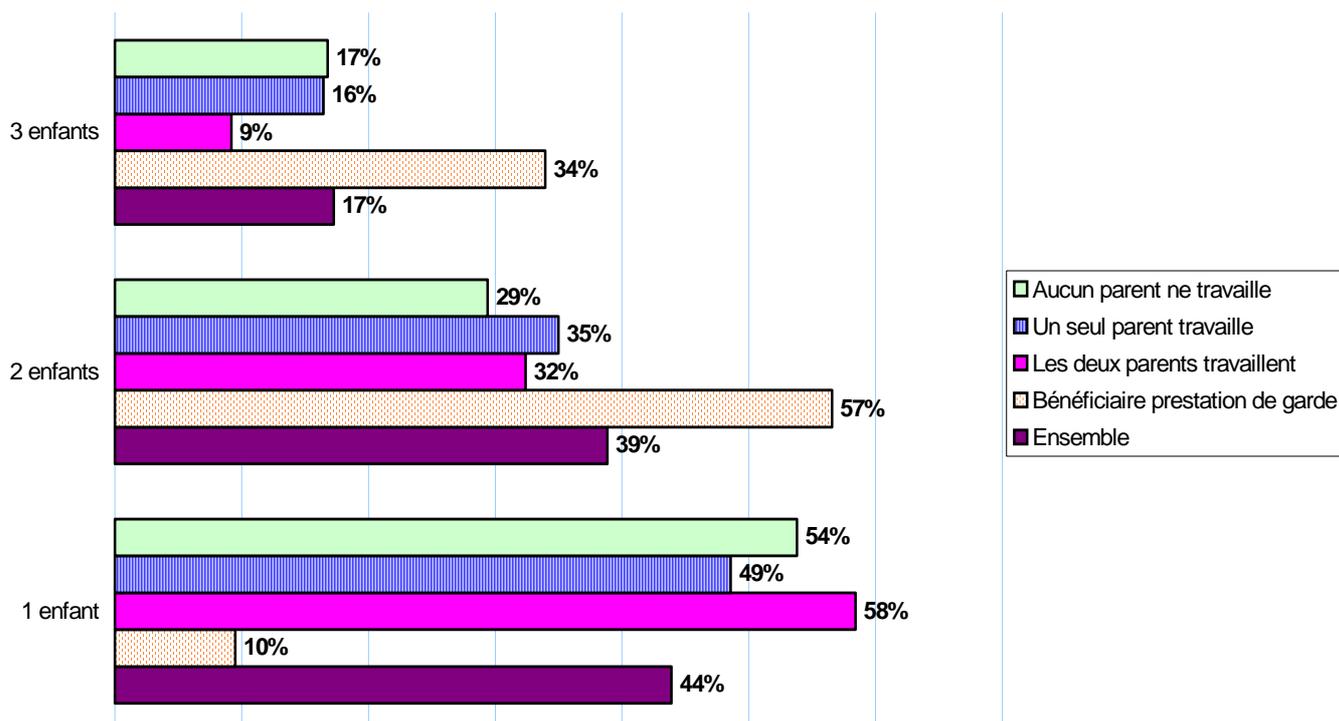
• Répartition selon le mode d'accueil



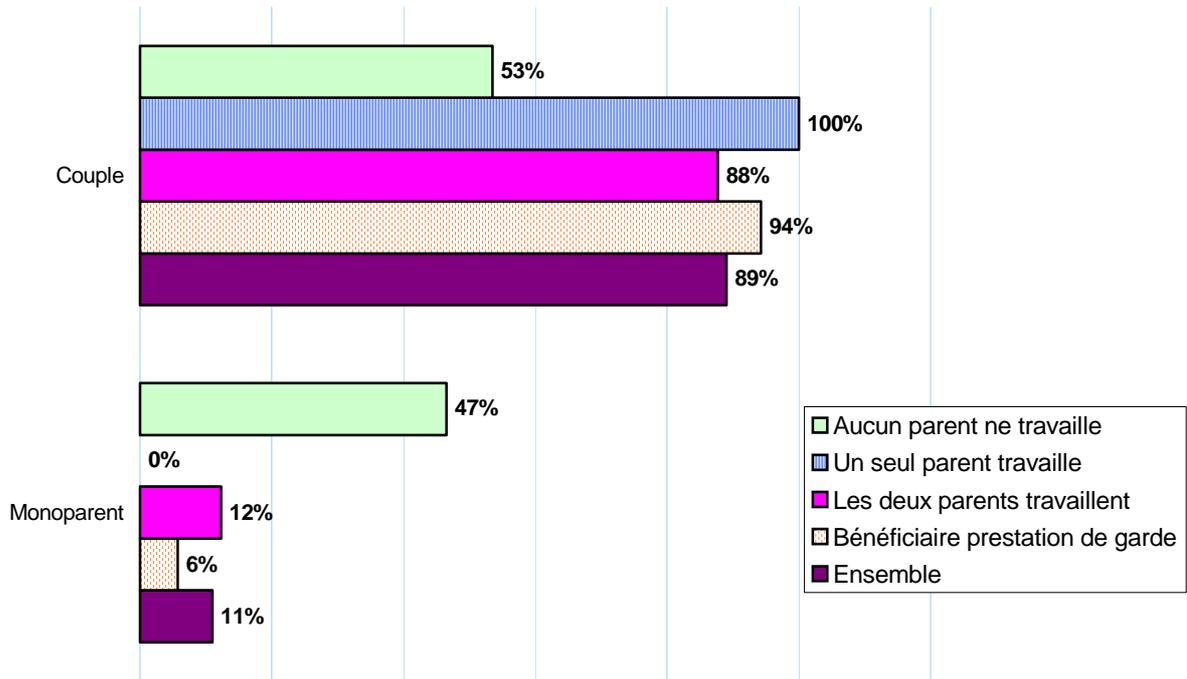
• Répartition selon la zone géographique



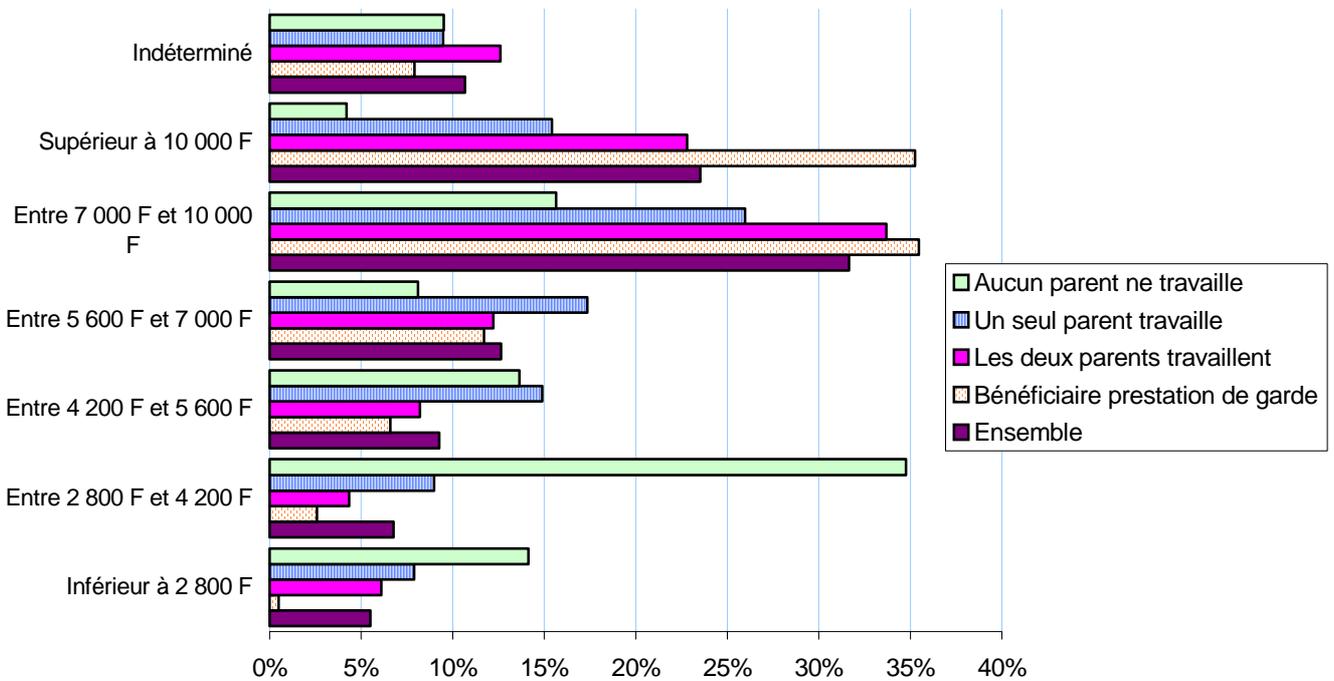
• Répartition selon le nombre d'enfants



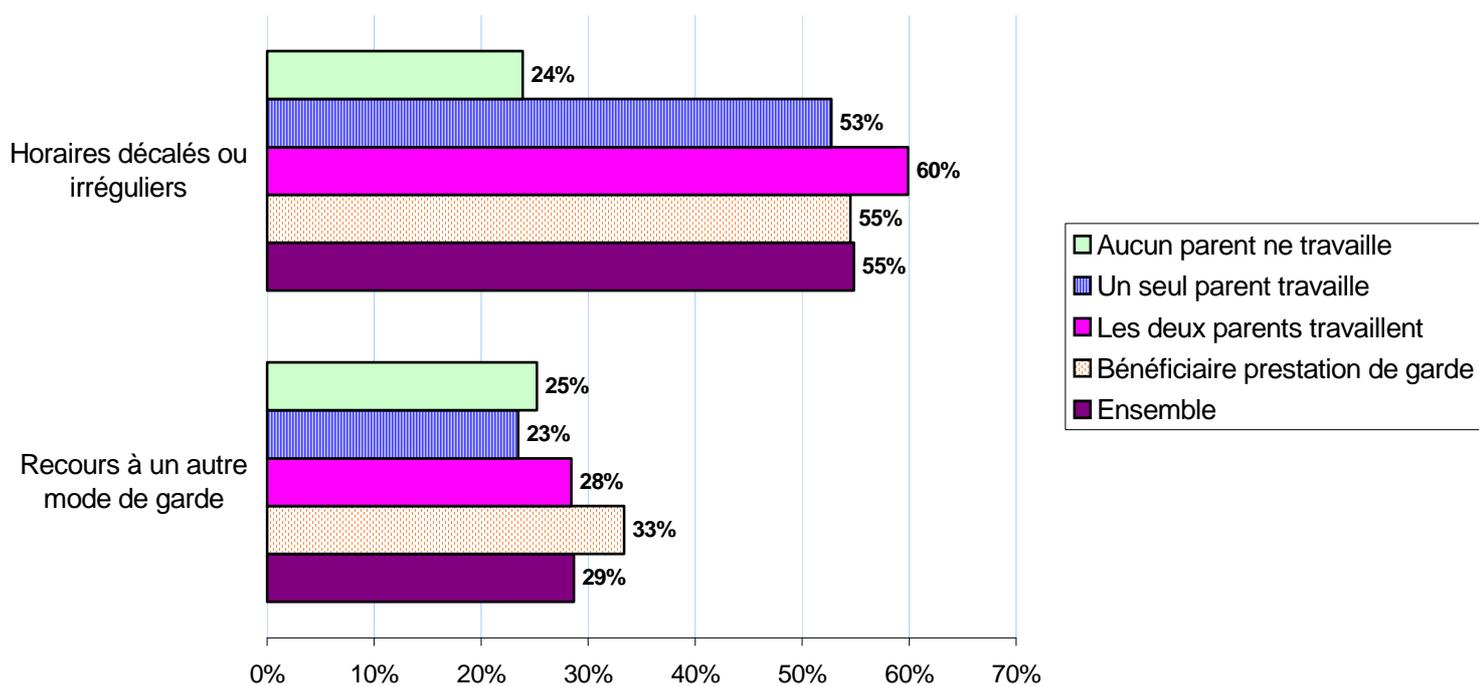
• Répartition selon le type de familles



• Répartition selon le RUC



• Répartition selon les contraintes ou l'utilisation d'un autre mode de garde



ANNEXE 5 : Des horaires très décalés : quelles réponses ?

Synthèse des travaux des groupes de travail sur les communes de St Nazaire et Trignac.

La conférence de la famille du 15 juin 2000 s'est conclue par un ensemble de mesures permettant, entre autres, de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle en développant les modes de garde mais aussi en accompagnant le retour vers l'emploi des femmes qui désirent retravailler.

Ces orientations nationales ont conforté la réflexion engagée au niveau local, pour mettre en place un dispositif s'appuyant sur le retour à l'emploi des femmes (notamment au travers des actions du PLIE) et sur l'évitement des obstacles à la reprise de l'emploi.

Les constats

Au regard de la reprise économique, de la multiplicité des contrats de travail proposés aux demandeurs d'emploi et de la réduction du temps de travail etc..., les possibilités d'accueil des structures – lorsqu'elles existent sur la commune – apparaissent insuffisantes et non adaptées. En effet, on note selon les observations du PLIE de Saint Nazaire :

- Le problème de garde d'enfant s'amplifie lorsque la solidarité familiale est inexistante.
- L'offre de service de garde devient difficile en dehors des horaires normaux c'est à dire pour un horaire de travail variant de 5 H à 7 H le matin, de 20 H à 22 H le soir et durant les week-ends ; ce qui est le cas des personnes exerçant dans des entreprises de nettoyage, l'hôtellerie et la restauration (plus du tiers des sorties du PLIE en emploi durable). Pour ce qui concerne l'hôtellerie et la restauration, aux contraintes horaires s'ajoutent le facteur saisonnier.
- Dans les métiers de l'industrie, et en attendant la mise en place des normes européennes, les femmes font les 2/8.

Ce sont les personnes dont le travail est le plus précaire qui se retrouvent aux postes les plus pénibles et avec des horaires décalés. Pour ces emplois de premier niveau de qualification, le niveau d'étude est celui du CAP ou en dessous.

- La féminisation de ces postes est actuellement de 72%, soit 2 % de plus en un an. Parallèlement le taux de monoparentalité pour ces femmes a également augmenté de 2%.
- La recherche de solutions de garde se fait trop souvent dans la hâte pour répondre à une offre d'emploi.
- Ces mères ont besoin d'un soutien et d'une qualité de prise en charge lors de la reprise d'activité professionnelle afin de mieux assurer - assumer - la séparation mère / enfant(s). (Peu de femmes reprennent un travail avec un enfant de moins de 3 ans.)

D'autres solutions doivent donc être trouvées.

Le faible niveau de ressources disponibles dans les premiers temps de la reprise de travail pose la question de la participation financière des familles.

Esquisses du dispositif

Organisation d'un système de garde d'enfant de moins de 12 ans, à domicile, pour permettre la reprise ou le maintien dans l'emploi à temps plein ou temps partiel des personnes peu ou pas qualifiées habitant ces deux villes.

Il offre les conditions :

- D'une compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents,
- D'un accueil adapté, modulable et de qualité contribuant au maintien d'un équilibre de vie pour les enfants.

Ce dispositif ne doit pas se substituer aux solidarités familiales, il s'agit d'explorer au cas par cas la situation des familles . Il doit également jouer la complémentarité avec les structures existantes ou à créer : Accueils périscolaires, centre de loisirs et autres modes de garde d'accueil permanent.

Les rythmes de l'enfant doivent être respectés, cela implique que des "accueillants" soient présents au domicile des parents lorsque ceux-ci sont absents pour leur travail. Ces "accueillants" assurent les actes quotidiens nécessaires aux enfants le matin ou le soir.

Ce dispositif doit être réactif et proposer le plus rapidement possible une solution. Les personnes peu ou pas qualifiées doivent s'organiser très rapidement pour avoir accès à l'emploi pressenti.

La solution de garde à domicile s'inscrivant dans le cadre de l'AGED ne correspond pas au profil de ces personnes.

Une coordination, nécessaire, s'exerçant sur trois niveaux :

- Organisation et gestion du dispositif, en lien avec les gestionnaires des autres équipements d'accueil existants.
- Analyse de la demande des familles et recherche de solution adaptée. Il sera prévu , chaque fois que cela sera possible une rencontre entre le demandeur et « l'accueillant ».
- Encadrement technique des « accueillants ».
- Médiation entre parents/enfants ; parents/accueillants

La personne recrutée devra avoir une expérience professionnelle dans le domaine de l'accueil auprès des enfants et avoir une formation de travailleur social .

Les parents seront informés par différents moyens : ANPE, centre médico-social, CCAS, villes.....

Il s'agit d'un dispositif souple afin de permettre une réponse rapide à la demande de garde atypique que les autres modes de garde ne peuvent prendre en compte, avec une prise en charge des fratries.

Un statut professionnel acceptable pour les accueillants

Les accueillants ne doivent pas à leur tour se trouver dans la précarité. Ce statut doit offrir :

- une rémunération suffisante, garantie de stabilité dans l'emploi ;
- une formation, garantie de la qualité du travail ;
- un encadrement technique.

La garde atypique d'enfants ne peut, à elle seule, offrir un travail suffisant pour chaque accueillant à domicile ; un complément de travail est donc nécessaire pour leur donner un statut professionnel viable.

Une contribution financière adaptée à l'objectif du dispositif

Ce dispositif étant destiné prioritairement aux personnes peu ou pas qualifiées, dans le cadre de maintien ou de reprise d'emploi, ce système de garde ne peut être facturé aux parents au prix coûtant. Ils doivent être aidés.

L'adoption du quotient familial CNAF, permettra d'adapter la contribution financière des familles à la situation (monoparentalité ou non, nombre d'enfants).

La tarification sera modulée selon le rapport à l'emploi :

- Les personnes reprennent un travail à temps plein ou partiel après une période de chômage faiblement indemnisé ou d'inscription dans un dispositif (RMI ou API).
- Les personnes obtiennent des séries de petits contrats de travail sur une longue durée.
- Les personnes sont dans l'emploi de façon durable depuis 6 mois.

A noter que le salaire perçu dans ces cas est égal au SMIC.

Les familles aisées ne sont pas à exclure du dispositif, mais elles devront payer le service au prix coûtant.

Les partenaires financiers possibles

- La Communauté d'Agglomération de la Région de l'Estuaire et Nazairienne (CARENE) ;
- La Caisse d'Allocations Familiales par l'inscription du dispositif dans les mesures contractuelles (Contrat Enfance et temps libre) ;
- Le dispositif contrat ville ;
- Le conseil Général pour les personnes sortant du dispositif RMI ;
- L'Etat ne subventionnant pas le fonctionnement de dispositif, il s'agit d'une aide au démarrage de 80 000F dans le cadre du soutien à la parentalité.

Le prix de revient

A titre indicatif, en Loire-Atlantique et pour l'année 2000, le prix de revient moyen horaire était de 95,81 F pour une aide ménagère et de 148,06 F pour une travailleuse familiale. Ces coûts ne tiennent pas compte du passage aux 35 H ni de la majoration pour horaires particuliers.

La situation actuelle

La mise en place de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2001 ainsi que des changements d'élus consécutifs aux élections de mars ont généré un arrêt dans la progression de ce dossier.

Une commission technique devrait se mettre en place au niveau de la CARENE.

Dans le cadre du PLIE, une étude sur les emplois familiaux est en cours.

Si on connaît bien les besoins des familles, les questions fondamentales restent actuellement sans réponse :

- Qui va gérer le dispositif ? Sachant que le principe de réactivité est une contrainte très forte et qu'il ne faut pas que les « accueillants » soient maintenus dans un statut précaire.
- Le financement, les familles visées en priorité par ce dispositif, apportant une contribution selon leur revenus, des aides financières complémentaires seront nécessaires en lien avec une volonté politique forte de prendre en compte les besoins de ces familles.

Anne Marie ELLION
Conseillère technique CAFLA

ANNEXE 6 : Typologie des utilisateurs - Voir document à part

ANNEXE 7 : La question de la tarification

Il est hautement significatif que la question de la tarification soit rejetée en annexe. Elle a fait l'objet de deux approches qui, l'une comme l'autre, n'ont pas permis d'aboutir de manière satisfaisante. L'analyse de cet item a présenté de nombreuses difficultés techniques en raison du caractère peu exploitable des résultats, dans le cas des questionnaires proposés aux familles et d'un fort taux de non-réponse (entre 10 et 40% selon les questions), dans le cadre de l'enquête qualitative. On considérera avec prudence les résultats issus de cette seconde source en considérant qu'ils indiquent, au mieux, des tendances.

1 - L'application de la tarification CNAF

◆ Dans les crèches

A la question « la tarification CNAF est-elle appliquée dans la structure ? » la réponse est, globalement, « oui » à 67 %, tous types de crèches confondus et sur l'ensemble province + région parisienne.

En milieu urbain (province urbain + région parisienne), les crèches collectives répondent affirmativement à 63 % (18 % de non-réponses), les crèches familiales, à 80 % (11 % de non-réponses) et les crèches parentales à 38 %, sachant que le taux de non-réponses est de 29 % pour ces dernières !

En milieu rural seulement 56 % des équipements appliquent le tarif CNAF, tous types de crèches confondus (collectives, familiales et parentales), contre 71 % en milieu urbain.

La province respecte mieux les consignes que la région parisienne : 70 % contre 60 %, soit 10 points d'écart.

◆ Dans les haltes-garderies

En halte-garderie fais ce qu'il te plaît ! Globalement, un quart des structures respecte la tarification CNAF. Sur 46 établissements de Province, un peu moins de 11% l'appliquent mais on compte 40% de non réponses en secteur rural et 24 % en zone urbaine ! Dans les deux cas on est au moins sûr que la moitié des équipements procèdent comme ils l'entendent (50% de « non »).

Dans la Région Parisienne on atteint 52 % d'application du tarif CNAF (avec 30 % de non-réponses). La différence, à cet égard, est sensible avec la Province.

◆ Dans les équipements multi-accueil

Pas de césure urbain / rural pour les équipements en multi-accueil : 69 % des équipements ruraux et 70% des équipements urbains appliquent la tarification CNAF (respectivement 15% et 10% de non-réponses) . La partition province/ région parisienne est un peu plus nette : 71% de oui pour la province, 62,5% pour la région parisienne (respectivement 11 et 12,5% de non-réponses), mais les effectifs « parisiens » sont faibles.

2 - L'application de modulations tarifaires

Le choix de commenter les données relatives à la tarification est on ne peut plus délicat à opérer. Sur un strict plan statistique, les données sont inexploitables, en raison des taux excessifs de non-réponses.

Si l'on veut, à toutes forces, déterminer si, en l'absence de tarification CNAF, les équipements adoptent des systèmes de progressivité et de modulation des tarifs, on se contentera de « tendances ».

◆ Dans les crèches

59 % de l'ensemble des crèches appliquent un taux d'effort, 41 % un plancher, 62 % un plafond. 65 % introduisent une modulation et 27 % demandent un supplément aux parents.

Dans la région parisienne un plafond est plus souvent fixé (75 %), un tarif modulé étant proposé dans 98 % des cas, ce tarif étant pratiquement toujours forfaitisé (97 %).

◆ Dans les haltes-garderies

17 items sur 30 présentent un taux de non-réponse supérieur à 30%. Le taux de non réponse varie de 4 à 43,5% selon les items et la localisation de l'équipement.

19 % du total des équipements appliquent un taux d'effort, un plancher et un plafond. Une modulation des ressources est introduite dans le paiement dans 50 % des cas. Dans 39 % des cas, il est demandé un supplément aux parents.

◆ Dans les structures multi-accueil

Le taux de non réponse varie de 18 à 67 % selon les items et la localisation de l'équipement. La non-réponse touchant principalement la région parisienne, on hasardera quelques commentaires plus pointus.

Les deux tiers des équipements appliquent un taux d'effort (66 %), 45 % un plancher et 63 % un plafond. Une modulation des ressources est introduite dans le paiement dans 50% des cas. Dans 41 % des cas, il est demandé un supplément aux parents.

Les établissements de la région parisienne se singularisent par des taux de non réponse rendant aléatoire toute exploitation. Un tiers appliqueraient un taux d'effort et modèleraient les tarifs, 11 % définiraient un plancher et 78 % un plafond, 22 % des équipements modèleraient la participation en fonction des ressources des parents. Dans un peu moins d'un cas sur deux (47 %), il est demandé un supplément aux parents.

En province 70 % des équipements appliquent un taux d'effort, 51% un plancher, 60 % un plafond 53 % modulent la participation ; moins d'un équipement sur deux (47 %) demande un supplément aux parents.

En secteur rural, un peu plus de la moitié des équipements (54 %) appliquent ces différents paramètres, 15 % seulement exigent un supplément des parents.

3 - Une tarification à géométrie variable

On remarquera le décalage entre le principe vertueux qui veut que 8 crèches sur 10 déclarent appliquer la tarification CNAF et le fait que le principe d'un taux d'effort ne s'impose que dans 60 à 65% des crèches et multi-accueil et moins de 20% des haltes-garderies. Il s'accompagne d'ailleurs de mesures « cliquet » (prix plafond) dans 6 à 7 cas sur 10 (volonté de ne pas « faire fuir » la clientèle solvable ?).

La pratique de la forfaitisation est largement répandue, concernant à la fois le temps de présence, la tarification proprement dite et des « suppléments » dont la nature varie selon le type d'accueil (couches...)

Admettons-le, la tarification est un domaine rendu opaque à souhait tant il représente une variable d'ajustement, non seulement économique mais aussi politique.

ANNEXE 8 : Socialisation ou sociabilisation ?

C'est à dessein que nous utilisons le mot de sociabilisation, plutôt que celui de socialisation, pour qualifier l'attente des parents confiant leur très jeune enfant à une structure d'accueil.

Nous emprunterons à Catherine BOUVE ²⁰ les définitions suivantes :

« La sociabilisation – en tant qu'intégration à un groupe d'enfants – est très fréquemment avancée comme raison du choix de la crèche collective. La socialisation – en tant que transmission de normes et de valeurs – est moins souvent abordée. (...) La sociabilisation et la socialisation peuvent être associées, parfois confondues, dans le discours des parents. »

Il apparaît qu'en inscrivant leur enfant dans une structure collective, les parents poursuivent différents objectifs. Ils souhaitent tout à la fois que leur enfant :

- développe ses capacités relationnelles, en nouant des contacts avec ses pairs (sociabilisation altruiste),
- fasse l'expérience de la vie de groupe (parler, échanger, s'adapter, s'habituer) et parte à la découverte de la différence des autres (sociabilisation productive),
- affirme sa personnalité (sociabilisation individualiste); ce choix a valeur d'initiation et d'apprentissage.

« La socialisation découle de fait de la sociabilisation mais aussi de l'intervention des adultes et de l'institution sur le comportement des enfants (...) La socialisation a une fonction d'intégration de l'enfant à la société. »

Se socialiser c'est faire l'apprentissage de codes comportementaux, c'est s'intégrer à la société en incorporant ses règles, ses normes et ses valeurs.

Comment ces normes sont-elles intériorisées ? La socialisation fonctionnelle, telle que l'entend Durkheim, décrit cette transmission des normes et des règles, des adultes et de l'institution vers l'enfant (passif) ; une autre vision, plus dynamique, suppose que l'enfant soit acteur de sa propre socialisation, qu'il apprenne à accepter et à renoncer, à se responsabiliser.

D'après Catherine BOUVE, « ces deux dimensions, normalisation et responsabilisation, sont soit unilatéralement présentes soit coexistent à des degrés divers au sein des discours parentaux où les notions de sociabilisation et de socialisation sont présentes ».

²⁰ Catherine BOUVE, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales - contribution à une sociologie de la petite enfance* - L'Harmattan – Le travail du social, 2001, 313 p. (pp. 143 à 148)